UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

LE SYNDICALISME PAYSAN ET LES GRÈVES PAYSANNES

de 1920, 1921 et 1922 dans le Nord du Palatinat Rhénan

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences Politiques et Economiques)

Soutenue le 25 *Juin* 1923

PAR

Felix REVOL

JURY DE LA THÈSE :

Président : **M. Gemähling**, professeur.
Suffragants : **MM. Brouilhet**, professeur.
Beaucourt, professeur.

PARIS
" *LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE* "
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL 49,

1923

LE SYNDICALISME PAYSAN ET LES GRÈVES PAYSANNES

de 1920, 1921 et 1922

dans le Nord du Palatinat Rhénan

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

LE SYNDICALISME PAYSAN ET LES GRÈVES PAYSANNES

de 1920, 1921 et 1922 dans le Nord du Palatinat Rhénan

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences Politiques et Economiques)

Soutenue le 25 *Juin* 1923

PAR

Félix REVOL

JURY DE LA THÈSE :

Président : **M. Gemähling**, professeur.
Suffragants : **MM. Brouilhet**, professeur.
Beaucourt, professeur.

PARIS
" *LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE* "
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL 49,

1923

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

INTRODUCTION

Les Syndicats de Producteurs agricoles ont, depuis la guerre, atteint en Allemagne un développement considérable. Cette extension, vraisemblablement supérieure à celle réalisée dans les autres pays, est certainement due en partie au mouvement universel qui tend à donner au monde économique la forme d'une juxtaposition de groupements professionnels. Elle semble, surtout par certains côtés, un produit spécial de l'Allemagne, la manifestation, dans le milieu paysan, de l'esprit d'association qui pousse deux Allemands, dès qu'ils se rencontrent, à former une Ligue, un bund, sous les prétextes les plus divers.

Cette tendance au groupement professionnel est aussi vieille que l'Histoire du pays. Les communautés agraires remontent à l'origine des temps historiques. La tribu germanique était une petite communauté dont la dissolution souleva toujours les problèmes les plus compliqués. (1)

Le rôle joué par ces associations, même avant qu'elles fussent appelés Syndicats, a été de tout temps très important. Elles comportent un nom spécial, la Genossenschaft, (ouvrière ou paysanne) qui n'a pas de traduction exacte en français et qui comprend beaucoup de

(1) Maitland — Introduction aux théories politiques du Moyen-Age de Von Gierke.

groupes humains, modernes ou archaïques. Cette Genossenschaft a non seulement un nom, mais un caractère bien spécial. Ce compagnonnage germanique n'est, pour les Allemands, ni une fiction, ni un symbole, ni une partie de la machine de l'État, ni une dénomination collective d'individus distincts, mais un organisme vivant et une personne réelle, avec un corps, des membres et une volonté à elle. Cette personne peut vouloir et agir; elle veut et elle agit par l'intermédiaire des hommes qui sont ses organes de même qu'un homme veut et agit par l'intermédiaire de son cerveau, de sa bouche et de sa main. Ce n'est pourtant pas une personne, c'est une « gesamtperson » et sa volonté est une « gesamtwille »; c'est une personne collective et elle a une volonté collective.

Cette théorie du réalisme est instinctivement adoptée, aujourd'hui encore, par les producteurs agricoles, d'où le dévouement de ceux-ci à leurs Associations, d'où, par suite, la force de ces dernières et l'importance de leur rôle. Notre conception, plus sceptique, moins simpliste, de la personne morale fictive, nous porte toujours à l'étonnement lorsque nous entendons, au XX^e^ siècle, des paysans, indiscutablement civilisés, s'adresser à leur Association par discours, poésies ou pièces de théâtre, comme à une personne réelle. Il faut réfléchir pour saisir la conception intellectuelle et juridique qui, de la pluralité des membres, a dégagé l'unité du groupe. Il faut suivre par la pensée les fils qui remontent, de la libre association actuelle, au bourg du Moyen-Age et, de là, à la communauté de village. Ce caractère particulier des associations semble augmenter singulièrement leur force.

Cette force est considérable à l'époque actuelle où les difficultés de l'existence placent de plus en plus les questions économiques au premier plan, bien avant les questions politiques ; à l'époque où la société économique allemande se divise en deux classes : celle qui détient les produits agricoles et celle qui a la tâche de se les procurer, tâche de plus en plus difficile ; à l'époque où, devant un change avili et par trop instable, le troc tend à remplacer la monnaie et où les différentes catégories de non-producteurs demandent successivement le paiement de leurs services en nature, c'est-à-dire en produits agricoles.

L'étude est donc bien d'actualité de ces groupements professionnels qui détiennent ces produits, de jour en jour plus précieux et plus recherchés. Combien paraît lointaine l'époque du Chancelier Caprivi, où les agrariens réclamaient la protection douanière pour combattre la mévente des produits agricoles. Combien surtout seraient étonnés ces vieux agrariens de voir les paysans actuels employer, pour arriver à leurs fins, les procédés du néo-marxisme : la grève, l'agitation continue, l'action directe.

Ces procédés, qui scandaliseraient certainement les proches aïeux, ne semblent pourtant pas constituer un progrès, mais être un simple renouveau du régime de la force brutale des anciens temps. Le retour au troc et au paiement des services en nature paraissent aussi montrer que, dans ce domaine, l'histoire est un éternel recommencement. Qui sait même si, en raison de l'influence prédominante actuelle des questions écono-

miques, ce recommencement n'entraînera pas un renouveau politique ?

La période actuelle, si caractéristique, est née surtout de la catastrophe qui pour longtemps a ébranlé le monde, de la guerre de 1914, époque à laquelle il faut nécessairement remonter pour être complet.

Notre étude comprendra par suite trois parties :

1° Le milieu, c'est-à-dire l'exposé du caractère et des tendances des paysans de la région ;

2° L'évolution du syndicalisme paysan de 1914 à 1923, c'est-à-dire de l'avant-guerre à nos jours ;

3° La situation actuelle, c'est-à-dire la constatation des résultats acquis.

Pour terminer, nous exposerons les conclusions qui, à notre avis, résultent du mouvement syndicaliste paysan étudié.

PREMIÈRE PARTIE

LE MILIEU

Nous examinerons successivement la question aux points de vue :

1° *Géographique*, c'est-à-dire aspect général du pays ;

2° *De la population* ;

3° *Des ressources et production*, surtout agricoles.

Une place assez grande doit, à notre avis, être faite aux renseignements historiques. En effet le Palatinat, auquel appartient la région étudiée, a, de tout temps, constitué une marche, un pays frontière. Les vicissitudes politiques et militaires, en le faisant maintes fois changer de maître, ont donné à sa population un caractère à part et des tendances particulières. Le Palatin est peut-être Allemand, il n'est certainement ni Prussien ni Bavarois et nous devons nécessairement en tenir compte pour le bien comprendre.

SECTION Ire

Renseignements géographiques. — Aspect général du pays

La région sur laquelle portera notre étude est le Nord du Palatinat Rhénan, plus exactement la circonscription administrative dénommée « Cercle de Rockenhausen » (Bezirk Rockenhausen) comprise entre Kaiserslautern et Bad-Kreuznach. (Voir la carte aux annexes).

Cette circonscription confine aux cercles suivants :

Au Sud : le Cercle de *Kaiserslautern* (Palatinat) ;

A l'Est : le Cercle de *Kirchheimbolanden* (Palatinat) ;

A l'Ouest : le Cercle de *Kusel* ;

Au Nord-Est : le Cercle d'*Alsey* (Hesse Rhénane) ;

Au Nord-Ouest : le Cercle de *Bad-Kreuznach* (Prusse Rhénane).

Ce Cercle comprend, en allant du Sud au Nord, les cantons de *Winnweiler*, *Rockenhausen* et *Obermoschel*.

Il fut formé, en 1899, par la réunion du canton de Winnweiler (auparavant au Cercle de Kaiserslautern) et des cantons de Rockenhausen et Obermoschel (auparavant au cercle de Kirchheimbolanden), le tout compris dans l'ancien département français du Mont-Tonnerre à l'époque de la Révolution. Le Traité du 30 avril 1816, conclu entre l'Autriche et la Bavière,

délimita le Palatinat Rhénan, délimitation importante pour ce Cercle désormais à la frontière de la Prusse Rhénane.

Cette région diffère des autres parties palatines. Ce n'est pas la plaine du Vorderpfalz, ni la montagne de la Haardt, ni la dépression du Westrich, c'est la « Montagne du Palatinat » (Pfälzische Gebirge) c'est-à-dire une suite de collines, très rapprochées et assez élevées, cultivables jusqu'à leur sommet. Les mouvements de terrain sont très arrondis, d'où un aspect général très agréable à l'œil.

Au point de vue géologique, le sol comprend des roches carbonifères et permiennes : grés, schistes, même par endroits sables et argiles, avec intrusions de roches éruptives très dures, surtout des porphyres. Ceux-ci, avec les grés carbonifères, ont résisté à l'érosion et forment de petits massifs en relief.

Les vallées sont toutes dirigées vers le Nord bien que le terrain aille en s'élevant régulièrement du Sud au Nord, d'où l'impression curieuse que toutes les rivières coulent à contrepente. La principale vallée est celle de l'Alsenz, qui forme la moëlle épinière du Cercle et constitue une grande voie de communication.

A la limite ouest du Cercle de Rockenhausen se dresse le massif sombre et imposant du Mont-Tonnerre (Donnersberg). Son histoire et son importance économique pour les paysans de la région, surtout en ce qui concerne le bois de chauffage, interdisent de passer ce massif sous silence. C'est une coupole porphyrique, dont le sommet atteint 687 mètres d'altitude, qui a la forme d'un sarcophage et dont les bords se hérissent de saillies

en forme de créneaux ; le plateau proprement dit porte les débris d'une enceinte de 4 kil. 100 de circonférence et de 1 mètre à 1 m. 60 de hauteur, qui a servi, dit-on, de forteresse aux Celtes. Une tour de 28 mètres de hauteur, appelée Ludwigsturm, élevée sur la face sud, à 680 mètres d'altitude, permet d'embrasser tout l'horizon. La face Sud-Ouest renferme un rocher de porphyre de 6 à 7 mètres de hauteur, appelé Kônigsstuhl, qui servait autrefois de siège aux Rois Francs et aux Comtes de Wormsgau, pour rendre la justice. A l'Ouest se trouve la Mordkammer (chambre du meurtre), ainsi appelée parce qu'elle fut le théâtre d'un combat soutenu au XVI^e^ siècle, par les paysans du Comté de Falkenstein contre les soldats du Duc de Lorraine.

Tel est le pays. Passons maintenant aux habitants.

SECTION II

La population

Au dernier recensement, en 1919, le Cercle comptait 37.897 habitants, soit pour une superficie de 438 kmq. une densité de 89 habitants au kilomètre carré.

L'élément paysan comprend 55 % de la population totale, avec 2.390 exploitations et environ 4.800 cultivateurs susceptibles de faire partie d'un syndicat de producteurs agricoles.

Cette population n'est ni Prussienne, ni Bavaroise mais Palatine. Nous l'avons déjà dit, mais il convient d'insister et d'expliquer par l'histoire ce « particularisme palatin. »

Chapitre Ier. — *Le Particularisme palatin*

Les fameux Traités de 1815 firent des départements Rhénans : *Roër*, *Sarre*, *Mont-Tonnerre*, *Rhin* et *Moselle*, trois parts : la plus considérable, le territoire compris entre la frontière hollandaise et Bingen, fut donnée à la Prusse pour former la Prusse Rhénane ; une enclave de Bingen à Worms, fut réunie au Duché de Hesse-Darmstadt. Mayence était déclarée « place fédérale,

Bundesfestung », enfin, on attribua à la Bavière, sous le nom de Palatinat bavarois, le pays au sud de Worms, jusqu'à l'Alsace, Kaiserslautern et Spire, ainsi que le canton de Landau.

Le Palatinat Bavarois est donc une dépendance de la Bavière à laquelle il n'est relié par aucun lien géographique, ni historique. Au reste, rien n'a jamais rattaché le Palatinat à sa mère-patrie d'aujourd'hui, car cette province a toujours joui, sauf durant les moments où elle fit partie intégrante du territoire français, d'une véritable autonomie. Son histoire, très mouvementée, est l'image incessante de la lutte entreprise pour refouler les invasions dans leur marche vers l'Ouest.

Avant les « Neineter et le Vangionen » le pays était habité par les « Médiomatriques » (Celto-Belges). Leur nom et leur race disparurent sous la puissante civilisation romaine ; cependant, au sommet des montagnes, de vieux murs imposants et des armes en bronze parlent encore de leur domination. Durant l'occupation latine, tandis que les Romains repoussaient sans cesse les attaques des barbares qui enviaient, par dessus le Rhin : un pays florissant, naquirent des villes et des châteaux ; des temples et des autels furent construits. L'empereur Probus planta la vigne sur les pentes des montagnes et créa ces magnifiques vignobles qui sont la richesse du Palatinat.

Cependant les Barbares apprirent à connaître les faiblesses des grands Romains dont la puissance finit par sombrer sous la violence des hordes germaniques. Sur le pays détruit s'installèrent les Alamans, adorateurs de Loke et d'Hotton, dieux des sombres fôrêts.

Mais les Francs, qui surent s'assimiler si facilement la civilisation latine, vainquirent eux-mêmes les Alamans, et la chrétienté naissante se mit à construire des églises et des chapelles. Toute cette époque est pleine de belles légendes et les vieilles chroniques nous parlent du vieux bon roi Dagobert qui aimait ses paysans et qui leur fit don des forêts royales dont ils sont encore les maîtres aujourd'hui.

Au Traité de Verdun (843), par le prodigieux malentendu historique que l'on sait, le Palatinat antérieur reste à l'Allemagne à cause de son vin ; le Westrich actuel est donné à la Lorraine, mais revient bientôt à l'Empire Allemand.

C'est alors la période des Princes Palatins où le Comte de Hesse, le Duc de Veldenz, le Comte de Wurtemberg et bien d'autres encore, envahissent le Palatinat pour le dévaster. Le terme « d'empoisonneurs du Palatinat » date de cette époque où le pays, devenu la propriété personnelle des seigneurs et des princes, était traité comme une marchandise.

La Guerre de Trente Ans laisse le pays dévasté, sans ville ni village ; la peste sévit, la faim règne partout. La politique bavaroise et impériale fit autant de mal que l'épée des guerriers.

La Paix de Ryswick en 1697 assura la possession du Palatinat à Jean-Guillaume, mais les Princes électeurs, de dynastie étrangère, règnaient dans une vie de plaisir à Heidelberg ou à Mannheim et dissipaient les richesses du pays. Les fonctionnaires maltraitaient les paysans ; les capucins et les jésuites terrorisaient le peuple et cherchaient à convertir par la ruse et par la

force ceux qui n'étaient pas encore venus à la religion catholique. Il en fut ainsi pendant près d'un siècle. Le peuple palatin pleurait en silence pendant qu'à Mannheim les fonctionnaires et les artistes menaient une vie de plaisir. L'art était devenu à la mode à la cour des Princes, surtout l'art de rendre le peuple malheureux.

Alors vint la révolution française. On sait avec quel enthousiasme les nouveaux principes révolutionnaires furent accueillis. Partout, de Landau à Spire, dans le Westrich, au pied du Haardt, le Paysan et le Bourgeois se trouvèrent réunis pour voter les « pétitions » et les « adresses » demandant la réunion du pays à la France.

Le pays avait soif de tranquillité et de bien-être. La bonne organisation du pays par Napoléon, son administration libérale furent, pour les Palatins, une époque heureuse dont le souvenir n'est pas encore effacé.

Malheureusement l'étoile de l'Empereur ne dura pas. Les campagnes de 1814, Wâterloo, aboutirent aux Traités de 1815 qui détachèrent le Palatinat de la France pour le mettre sous la domination de la Bavière.

Depuis cette époque, administré par les lois bavaroises, obligé de se plier au régime étranger, qu'il supporte encore avec peine, il a conservé sa « fierté spécifique » et certainement le Palatin n'a jamais songé à sacrifier de bon cœur son patriotisme local pour créer la « Grande Allemagne ».

D'ailleurs le type palatin se différencie facilement des autres allemands. La lourdeur germanique est remplacée ici par une certaine tenue naturelle ; l'extérieur indique une activité et une vivacité d'esprit non exclues de susceptibilité. Ce sont ces qualités qui, en

1793 et 1794, ont fait dire à cet officier prussien, étonné du « déluge de remarques de l'esprit civilisé » du paysan palatin, qu'en une année entière un allemand du Nord n'émettait pas autant d'idées et de mots que ce paysan en une demi-heure.

La différence de tempérament et de sentiments entre le Palatin et le Bavarois, pour ne pas parler du Prussien, a continué à se manifester jusqu'à nos jours, en dépit des efforts incessants faits pour le tourner vers l'Allemagne.

Longtemps les souvenirs de la Révolution et de Napoléon fleurirent chez les Palatins. « Si chaque « paysan palatin n'a pas précisément dans sa poche « le Code Napoléon écrivait, il n'y a pas bien longtemps « le Docteur Melhis, chacun connaît cependant bien « les dispositions de celui-ci et le tient pour sa précieuse « propriété. Les institutions libérales des Français « sont un large paiement des traitements que le Pala- « tinat a eu à subir durant les différentes guerres que « la France eut à soutenir contre ses voisins. L'Alle- « magne n'en a jamais donné l'équivalent et dans « les années 1814 et 1815 les troupes « impériales » se « conduisirent, envers les Palatins, encore plus mal « que les Cosaques et les Kalmouks, comme si elles « avaient eu à faire à des ennemis mortels. A cela se « joignent aussi les souvenirs de nombreux vétérans « de Napoléon sur le « Temps de l'Empereur ». Oui, « Napoléon a pris, dans l'illusion poétique et les fictions « de l'esprit populaire palatin, exactement la figure « mystique du vieux Barberousse, qui ne peut pas « mourir et reviendra un jour. Aussi avait-on tout à

« fait raison quand on parlait de ces « têtes de Fran-« çais », de Palatins qui avaient perdu toute souvenance « et toute sympathie pour l'Allemagne. »

Le premier contact entre les fonctionnaires bavarois et les Palatins fut des plus épineux. Le fonctionnaire bavarois se trouve, dans le Palatinat, tout autrement que chez lui. Ce qui l'étonne, c'est le manque de différence de castes et de titres, l'égalité absolue dans la considération des personnes. En cela le Palatin est le contraire du Prussien.

Dans les villes on ne désigne généralement pas les gens avec leur emploi officiel, mais avec leur nom simplement. La soif des titres et la vanité qu'on en tire dans le reste de l'Allemagne ne font ici aucun envieux. Même la différence entre les bourgeois et les paysans ne subsiste pas dans un pays où chaque paysan se considère comme un bourgeois et est considéré comme tel.

Cette absence de sympathie, ce manque d'affinité se révélaient encore à la veille de la guerre de 1870. N'est-ce pas Clovis de Hohenlohe — le futur Chancelier — qui écrit dans ses mémoires en 1865 : « Le peuple « de ces contrées (il s'agit du Palatinat) qui n'a jamais « eu d'attache pour la Bavière, ni pour l'Allema-« gne, supporterait très bien de passer à la France. »

Même après 1870 et le formation de l'Empire Allemand, les Palatins et les Bavarois se supportent aussi mal que le vin et la bière. Ces « têtes de Français » ne capitulent pas ; être soldat se disait encore « être forcé d'aller chez les Bavarois », tout comme autrefois le père de famille, en parlant de son fils sous les drapeaux

disait : Il est chez les Prussiens « Er ist bei den Preussen ».

Le « Joyeux Palatinat », comme l'appellent ses habitants, est fertile en contes et en anecdotes. L'âme populaire aime à faire vivre ces légendes ou se reflètent si vivaces les qualités et les défauts de Palatins. C'est toute la vie du Pays qui se déroule dans ces charmantes histoires où l'on peut suivre d'un œil amusé les travers d'un peuple qui aime son pays d'un amour parfois exagéré, mais toujours sincère.

Pour le Palatin, qu'il soit le riche vigneron de la Haardt ou notre cultivateur moyen de la « Montagne Palatine », le Palatinat se trouve être le plus joli pays du monde.

L'habitant du Palatinat antérieur, très hospitalier, un peu vantard, mais non dépourvu d'intelligence, d'un esprit critique avec de la raison et du bon sens, trouvera uniques les beaux côteaux de la Haardt, couverts de vignobles, dorés au soleil, qui lui donnent le vin dont il est fier.

Notre paysan de la « Montagne », têtu et travailleur, d'un esprit moins souple et moins spirituel, moins loquace et moins brillant que le vigneron palatin, mais tenance et réfléchi, parlera toujours avec amour des vallées encaissées, des cimes semées de vieux bourgs et de rochers de l'ancien « Palatinat électoral. »

C'est pourquoi les habitants de ce pays qui, par la douceur de la température, constitue la transition entre les contrées du Nord et les régions méridionales, vous diront que dans le Palatinat gai, agréable, riche, on ne peut aussi trouver que des hommes agréables, gais, richement doués.

Témoin ce conte un peu gascon qui veut mettre en relief les beautés du Palatinat (Pfalz) et qui donne si drôlement l'origine de ce nom.

Il y a bientôt deux mille ans, alors que le Seigneur était sur terre et livrait chaque jour bataille au Malin qui le poursuivait de ses tentations, celui-ci promit, s'il voulait renoncer à porter aux hommes la parole divine, de lui donner tous les merveilleux trésors de l'Orient. Mais le Seigneur, fidèle à lui-même et aux aspirations de son cœur, s'entêtait à vouloir le bonheur des autres, même s'il devait le payer lui-même du prix des plus grandes souffrances.

Alors le Diable tenta un dernier effort. D'un coup d'ailes, il emmena le Sauveur, loin de l'Orient, jusqu'ici, au pays du couchant, passant le long du Danube, au-dessus des sombres sommets de la Forêt-Noire et du ruban d'argent du Rhin.

Ils arrivèrent à la chaîne de la Haardt, couronnée de vignes et s'allongeant superbement, dans l'éclat doré du soleil couchant. C'est sur les hauteurs agréables, où traînent maintenant les ruines du Château de Hambach et où s'élevait alors seulement dans les airs le chef moussu d'un rocher, que le Seigneur des Enfers et le Fils de Dieu se posèrent.

Au loin, dans un paysage magnifique, se déroulaient les champs couverts de moissons d'or et les précieuses collines de vignobles. C'est le Paradis tout entier qui s'étalait à leurs yeux émerveillés.

« Je te donnerai tout cela si tu tombes à mes genoux et si tu m'adores ». Ainsi parla, sûr de sa victoire, le Diable au Fils du Ciel. Jésus, profondément saisi par la

beauté et la richessse du pays, pensif, ne répondait pa Mais bientôt, songeant à sa vocation divine, il s'écria avec désolation : « Behalt's »—« Garde-le » et s'échappa.

C'est de là qu'est resté, jusqu'à nos jours, le nom de Pfalz (prononcez Palz).

Cet engouement immodéré du Palatin pour sa Patrie a développé chez lui d'excellentes qualités. A l'amour de la propriété se joint l'esprit d'entreprise, le désir de la propriété et de l'ordre, de la vie collective en gaies associations.

L'hospitalité palatine est connue, et, à côté de son attachement pour la liberté et de sa chaleur expansive, le Palatin n'a pas, dans les moments critiques, perdu la notion de la légalité.

Avec toutes les tolérances au point de vue religieux, il est très moral et à travers tous les orages passés et présents, il a toujours conservé une certaine activité de sentiments, une forte indépendance, qui tranche avec la pusillanimité des autres peuples de l'Allemagne

A toutes ces qualités, se joignent certains travers moins louables. L'amour de la propriété se manifeste parfois d'une façon exagérée et l'amour du « moi » s'y rencontre fortement développé. L'intelligence s'étale trop complaisamment et l'esprit critique dégénère très souvent en moquerie et raillerie, pour atteindre, quelquefois, le persiflage.

Le caractère facilement excitable du peuple s'enflamme très vite et ne connaît la juste mesure que lorsqu'il regrette lui-même les conséquences de son acte, ce qui le fait parfois se lancer dans une voie diamétralement opposée avant de revenir à la saine compréhension des choses.

Ajoutez à cela la hauteur du verbe, la manie d'élever la voix et de crier à chaque instant, qui ont valu aux Palatins le nom de « Krischer », Braillards.

Voici à ce propos ce que raconte la légende :

Au temps où le Seigneur vendit le monde aux enchères, beaucoup d'acheteurs partirent mécontents, trouvant que les lots étaient mal choisis. Pour les calmer, Saint-Pierre, brandissant sa grande clef, parla ainsi : « Atten-« tion ! Voilà maintenant le morceau de choix. Il y « pousse du bon vin et de grosses mûres, des fruits en « abondance. Bref, tout y est merveilleusement prospère. »

Alors ce fut un vacarme épouvantable. On se disputa pour de bon. Saint-Pierre brandissant une seconde fois sa grande clef, s'écria : « Doucement, on n'entend « plus le demandeur. Que chacun fasse son offre à son « tour »

Mais celà ne servit à rien, le tumulte continua. Saint-Pierre, obsédé, laissant tomber sa grande clef, décida : « Le Palatinat est adjugé aux plus « braillards ». — Voilà comment, depuis le début des siècles, les Palatins ont mérité le surnom de « Krischer .»

Cet excès d'exubérance, ce manque de mesure n'ont pas peu contribué à représenter le Palatin comme un être aimant facilement à se vanter. Il y a quelque chose de vrai dans cette affirmation et de même qu'il adore faire briller son esprit, il ne dédaigne pas du tout d'étaler ses richesses matérielles au grand jour.

Toutes les qualités et tous les défauts qui percent à travers ces contes, parfois enfantins, mais toujours instructifs, nous découvrent le vrai caractère du Pala-

tin : impulsif mais tenace, inflammable mais travailleur, il aime son pays avant tout.

D'un esprit très indépendant, il constitue un type vraiment intéresant qui s'est toujours montré réfractaire à la domination prussienne, et à l'assimilation bavaroise.

Il y a 4 ans, les Palatins ont vu les troupes allemandes refluer vaincues sur la rive droite du Rhin et leur Pays de nouveau occupé par les troupes françaises ; plus que jamais ils se sont aperçus que l'Allemagne ne leur a donné que des désillusions.

Aussi leur patriotisme local, quelque peu endormi par la férule des fonctionnaires et le bien-être superficiel dont ils jouissaient, s'est réveillé plus ardent que jamais.

En particulier, le caractère et les tendances des Palatins, nous permettent déjà d'entrevoir la possibilité chez les producteurs agricoles, d'un syndicalisme plus « radical » que dans les autres régions de l'Allemagne, où le sentiment de la discipline, le respect de l'autorité, et le prestige du fonctionnaire sont beaucoup plus développés. On conçoit, dès maintenant, que la population palatine ait fortement résisté à un régime économique d'exception, la « Zwangswirtschaft », acceptable pour la Prusse et la Bavière, mais répugnant profondément aux Palatins enclins à la liberté et habitués à la discussion.

Bornons-nous, pour le moment, à cette constatation et examinons de plus près la partie palatine qui nous intéresse directement : Le Cercle de Rockenhausen.

Chapitre II. — La population paysanne du cercle

1. *Renseignements Généraux.*

Recensement :

La population du Cercle comptait, nous l'avons déjà vu, au dernier recensement, en 1919, 37.897 habitants, soit, pour une superficie de 438 Kmq, une densité de 89 habitants au kilomètre carré. Cette population a diminué d'environ 1.000 unités pendant la guerre. Depuis 1919, après une très faible augmentation, on constate une tendance à l'état stationnaire.

Religion :

Il y a environ 2/3 de protestants et 1/3 de catholiques ; ces derniers se trouvent principalement dans la région sud, (Winnweiler) qui appartint longtemps à la maison d'Autriche. La tolérance est grande : dans certains villages, les deux services religieux alternent dans la même église ; dans d'autres localités, où une seule des deux églises possède des cloches, celles-ci servent aux deux cultes. La pratique de la religion va en diminuant parmi la jeunesse, surtout chez les protestants. Un peu partout les ministres du culte entrent en conflit avec les instituteurs, ces derniers s'opposant à toute ingérence du clergé dans l'école et se refusant notamment à continuer de remplir leurs fonctions traditionnelles d'organistes à l'église et au temple.

Les Israélites, assez nombreux, sont disséminés dans les gros villages. Ils se livrent, comme partout, au commerce. Ils détiennent à peu près le monopole du commerce des bestiaux et sont, par suite, en contact constant avec les paysans.

Partis politiques. — Les élections générales les plus récentes ont donné les résultats suivants :

	1919	1920
Parti populaire allemand (Deutsche Volkspartei-D. V. P.)	46 10 %	49 66 %
Parti populaire bavarois (Bayrische Volkspartei-B.V.P.)	14 28 %	14 %
Parti démocrate allemand (Deutsche Demokratische Partei-D.D.P.)	12 39 %	7 53 %
Parti social démocrate (Social Demokratische Partei-S.D.P)	27-23 %	28 63 %
Parti social indépendant (Unabhangige Soziale Partei- U.-S.P.)	%	0 17 %

La grosse majorité, dans le cercle, est donc conservatrice et bourgeoise.

II. *La population paysanne.*

Cette prédominance des éléments modérés tient à ce que la classe paysanne constitue la partie principale, 55 % de la population totale, avec 2.390 exploitations agricoles et environ 4.800 producteurs susceptibles d'adhérer à une organisation syndicale. C'est la vie particulière de ces paysans que nous allons exposer

en étudiant successivement les lieux habités, la famille et les enfants, le logement, la nourriture et la vie au village.

Lieux habités :

Dans le cercle, comme dans tout le Palatinat, la population est très agglomérée. Les habitations isolées, en dehors des moulins et des maisons forestières, sont rares. Cette agglomération tient certainement aux habitants, puisqu'elle existe dans les régions plates, où aucune raison satisfaisante ne peut en être donnée. Dans le cercle, ces groupements s'expliquent en outre par la nécessité de s'établir dans un pays très accidenté aux endroits où la vie est la plus facile : vallées, routes, points d'eau, etc.

Si la population est agglomérée, ces agglomérations sont relativement nombreuses et peu importantes. Sur 30 communes, avec un premier maire, et 35 sections de communes, avec un deuxième maire, ainsi que de nombreux hameaux (Hof) cinq localités seulement comptent plus de 1.000 habitants et aucune ne dépasse 2.000 âmes.

Familles :

La famille paysanne est peu nombreuse : 3 ou 4 enfants en général, et ce nombre tend à diminuer. Dans un village de 300 habitants, soit 50 familles, on trouve, en moyenne, 1 ou 2 familles nombreuses (6 ou 7 enfants), 5 ou 6 familles sans enfants et une quin-

zaine de familles avec 1 ou 2 enfants. La diminution du nombre d'enfants s'accentue depuis la guerre. Par suite, la population, au village, reste stationnaire. L'émigration et les fonctions publiques absorbaient, avant la guerre, l'excédent de la population paysanne. Aujourd'hui, cet excédent a disparu. Cette situation à peu près stationnaire de la population entraîne une certaine fixité dans le nombre et l'importance des exploitations agricoles. Nous en verrons plus loin les conséquences.

L'éducation des enfants est du type autoritaire. Par l'école, l'église et la famille, l'enfant est très surveillé et ses écarts strictement réprimés. Les châtiments corporels sont en usage partout. Cependant, depuis la guerre, la jeunesse s'émancipe et n'accepte plus sans récrimination, parfois violente, la tutelle et les corrections du père, de l'instituteur ou du ministre du culte. Aussi les gens âgés disent-ils que la jeunesse est « perdue ». Cet esprit nouveau de la jeune génération se manifeste déjà dans les « groupes de jeunesse » d'une association paysanne, la « Freie Bauernschaft .»

Logement :

Les maisons sont généralement bien tenues. L'extérieur est fréquemment repeint, l'intérieur toujours propre, les meubles convenables et soignés. On mange et on vit dans la cuisine, surtout depuis la rareté et la cherté du combustible. Néanmoins, chaque famille possède sa « Wohnzimmer » où l'on reçoit les invités et sa « Fremdenzimmer » où on les fait coucher.

Le samedi, toute la maison et le morceau de rue qui s'y rattache sont nettoyés à fond. La bienséance interdit les visites, ce jour-là, pour ne pas déranger la ménagère occupée aux travaux de propreté.

Les écuries sont généralement vastes et bien aérées. Elles sont toujours bien tenues et les animaux bien soignés.

Nourriture :

Le paysan se nourrit bien, et même très bien pendant la période des gros travaux. En principe il vit des produits de son exploitation, surtout depuis l'augmentation formidable des prix, conséquence de la dépréciation du Mark qui rend le moindre achat très onéreux.

En général, la famille fait cinq repas par jour :

1° le matin, petit déjeuner : café, lait, pain avec beurre ou confiture ou fromage.

Avant la guerre, on ne consommait que du « Bohnen Kaffee » c'est-à-dire du vrai café. Aujourd'hui, ce régal est réservé pour le dimanche. En temps ordinaire, ce « café » est fait à la maison même, de grains de seigle ou d'orge. On y ajoute quelques grains de vrai café, 1 % environ.

2° Vers 9 heures, les travailleurs font un bon repas : saucisse ou viande de porc et pain. Ceux qui récoltent du vin en boivent.

3° A midi : Soupe de légumes avec viande de porc, un plat de pommes de terre broyées à la machine.

Trois fois par semaine, en moyenne, un plat de «farine ». (nouilles faites à la maison, gâteaux cuits à l'huile, etc.)

Chez certains, ce repas comporte du pain mais ce n'est pas général.

Le dimanche on mange toujours un pot-au-feu de bœuf.

4° Vers quatre heures de l'après-midi :

Si l'on travaille aux champs : saucisse, viande de porc et vin.

Si l'on reste à la maison : café comme au petit déjeuner du matin.

5° Le repas du soir comporte un peu de pain avec : soit de la soupe avec légumes et viande de porc, soit du café, avec des pommes de terre bouillies à l'eau (en robe de chambre).

La famille paysanne consomme donc beaucoup de viande de porc. Pour une exploitation ordinaire comportant, ainsi que nous le verrons plus loin, le chef et la mère de famille avec au moins deux autres personnes (enfants en âge de travailler ou, à défaut, domestiques) il se consomme annuellement 300 à 400 kgr de viande de porc, ce qui représente 3 ou 4 animaux abattus.

Le pain est fait exclusivement avec de la farine de seigle. (Pendant la guerre, on employait par économie moitié seigle et moitié orge). Sur 100 kg. de grains de seigle le meunier rend 60 kg. de farine, 30 kg. de son et garde le reste comme salaire.

On compte, comme consommation moyenne de pain, 1 livre et demie par personne et par jour, quantité supérieure à la moyenne de la consommation similaire en Allemagne. Le pain est toujours fait à la maison ; chaque famille a son four. La farine de blé est réservée pour les gâteaux.

La vie au village :

L'existence du paysan est assez monotone. L'été il peine nuit et jour, peut-on-dire. Pendant l'hiver il se lève tard et se couche tôt. Dans chaque village existe un « Gesangverein », société de chant, qui donne quelques concerts et une représentation théâtrale à la Noël.

Le dimanche, en dehors des heures absorbées par les soins à donner aux animaux, le paysan, bien vêtu, va aux offices religieux, quelques heures à l'auberge à jouer aux cartes, donne un coup d'œil à ses champs, se rend au village voisin pour la Kermesse ou pour visiter les parents et les amis.

De temps à autre, il va à la ville voisine pour y faire ses achats ou assister aux réunions de son syndicat.

En résumé, le paysan vit surtout chez lui et préfère, à moins de circonstance particulière, boire à sa table du vin de sa récolte, plutôt que de fréquenter l'auberge. Par contre. dans les occasions, assez rares, de beuverie, il ne lésine généralement pas sur la dépense. Nous retrouvons là l'esprit, avant tout indépendant, du Palatin.

Tel est, sommairement exposé, le genre de vie ordinaire de la population agricole dans la région qui nous intéresse. Nous allons maintenant voir cette population au travail en examinant successivement le régime de la propriété et les cultures.

SECTION III

Ressources et production

Chapitre Ier. — *L'exploitation agricole*

Le caractère dominant des exploitations agricoles du Cercle est qu'elles paraissent toutes semblables par leurs cultures et par leur importance. On les croirait distribuées et régies par un maître commun.

En les examinant de plus près, on constate, en prenant le morgen ou tagwerk comme unité de superficie (1) que le type normal de l'exploitation agricole comprend 25 à 30 morgen, que les propriétés de 40 morgen sont rares, que celles de 60 morgen sont exceptionnelles et qu'il n'en existe, dans tout le cercle, qu'une seule de 100 morgen. (Indiquons en passant que la superficie cultivée est les 65 % de la superficie totale, dans la cercle.)

La raison est simple : le pays, avons-nous déjà dit, est très accidenté. Par suite, les charrois et leslabourages nécessitent l'attelage constant à deux chevaux. Or, 25 à 30 morgen représentent précisément l'exploitation correspondant au travail permanent de deux

(1) Le morgen ou tagwerk vaut 1/3 d'hectare. C'est théoriquement la surface que peut labourer en un jour un attelage normal, c'est à dire deux chevaux.

chevaux. A moins de cultiver à la main, on risquerait, avec des superficies plus restreintes, de laisser ces chevaux parfois inoccupés, ce qui n'est évidemment pas possible, pour raison d'économie.

Mais pourquoi l'exploitation moyenne n'aurait-elle pas une superficie supérieure à 25 ou 30 morgen ? L'exposé du régime de la propriété va nous permettre de répondre.

Régime de la propriété individuelle rurale :

Dans tout le Cercle il n'y a pas de fermier, c'est-à-dire de paysan cultivant une exploitation qui, en entier, ne lui appartient pas. Il n'y avait qu'une ferme avant la guerre et elle n'existe plus comme ferme. Donc, pas de fermier et pas d'absentéisme. C'est un fait.

Par contre, beaucoup de petits propriétaires, qui, ne possédant pas 25 ou 30 morgen, prennent à ferme, pour parfaire leur exploitation, des parcelles de propriétaires encore moins importants et par suite incapables d'utiliser toute l'année l'attelage-type à deux chevaux. Il existe donc beaucoup de cultivateurs partiellement fermiers (1/5° environ des terres cultivées), mais toujours propriétaires des bâtiments d'exploitation. C'est un autre fait.

En outre, le mode de transmission des biens tend au morcellement des propriétés. On n'use pas, dans le Cercle, des facilités accordées par le droit germain pour la conservation du bien de famille : Anerbenrecht, Höferolle, etc. On procède à peu près toujours comme suit : le chef de famille, lorsque ses enfants sont en âge

de s'établir, leur cède, de son vivant, une partie de ses biens. En principe, il conserve un tiers pour lui-même et répartit le reste, par parts égales, entre ses héritiers, au fur et à mesure de leur arrivée à l'âge d'établissement. Si le père ne peut plus ou ne veut plus travailler, il cède tous ses biens et se fait donner annuellement des produits en nature, (avant la dépréciation du mark, cette réserve était parfois fixée en argent) mais ce procédé est une exception rare.

Pour toutes ces raisons, on conçoit que les grosses propriétés rurales soient peu nombreuses. Elles ne peuvent guère exister que par suite d'un mariage entre voisins et encore le partage entre enfants amènera-t-il bientôt un nouveau morcellement.

Ce morcellement ne va d'ailleurs pas sans inconvénient, surtout dans un pays accidenté où les habitations sont agglomérées. On estime que la durée du temps de travail efficace est diminuée, par le nombre élevé de parcelles et leur éloignement de l'exploitation, de 1/4 et même parfois de la moitié.

Ne pourrait-on pas remédier à ce grave inconvénient par le remembrement ? On l'a tenté, mais sans succès à cause des complications multiples résultant du caractère accidenté du pays et des difficultés insurmontables occasionnées par la valeur inégale des parcelles, suivant leur situation : en plaine, à flanc de côteau ou sur les sommets.

La propriété collective :

La propriété individuelle est de beaucoup la plus importante mais elle n'est pas la seule.

Les biens d'église représentent à peu près le 1/10e de la propriété rurale. Les protestants sont, toutes conditions égales, avantagés par rapport aux catholiques. Tous ces biens étaient, jusqu'à ces derniers temps, donnés à ferme par parcelles. Depuis la dépréciation du mark, les ministres du culte ont tendance, pour augmenter leurs revenus, à cultiver eux-mêmes certains champs, notamment les vignobles.

Les communes ont aussi des terrains, environ 1/30e de la superficie totale, qui sont également donnés à ferme par parcelles. Les forêts communales, environ 1/6e de la superficie globale, sont administrées comme les forêts domaniales, le plus souvent par le même personnel, mais les revenus vont évidemment aux communes.

Le régime matrimonial du paysan est simple. Si les époux sont aisés, c'est la séparation de biens de notre code Napoléon, encore très en honneur de nos jours. Si les époux n'ont rien ou presque rien, ils emploient le régime légal allemand, sans communauté.

Les hypothèques :

En fait d'hypothèques : avant la guerre, beaucoup de propriétés étaient grevées de petites hypothèques (5 à 10.000 mark). Pendant la guerre, les propriétaires se sont à peu près tous libérés. Actuellement, les hypothèques renaissent, provoquées par la cherté de la vie et l'impossibilité de trouver un autre mode de crédit.

Chapitre II. — *La culture*

Nous étudierons spécialement l'exploitation du type normal, celle de 25 à 30 morgen.

Pour les propriétés rurales plus étendues, les renseignements donnés s'appliqueront en les multipliant par un coefficient qui sera évidemment le rapport entre les deux superficies considérées.

Mentionnons en passant que le climat du pays, sans être excessif, est plutôt froid et humide.

I. *Le personnel et les animaux* :

L'entreprise considérée est dirigée par le propriétaire et sa femme, supposés tous deux en âge de travailler. S'il n'y a pas d'enfant ou s'ils sont trop jeunes, l'exploitation comporte un domestique et une servante. Dans tous les cas, dès qu'ils ont 10 ans, les enfants participent aux menus travaux. L'été on embauche quelques journaliers au moment des récoltes pressées.

Le bétail comprend généralement :

1° Deux chevaux achetés, à l'âge de 2 ou 3 ans, aux maquignons israélites. Ces animaux sont à peu près toujours conservés une année ou deux, s'ils sont de qualité ordinaire ; s'ils sont excellents, ce qui est rare, ils sont gardés jusqu'à leur vieillesse. L'élevage des chevaux est exceptionnel.

2° Deux bœufs pour aider les chevaux et destinés ensuite à la boucherie ;

3° Deux vaches laitières, dont on élève généralement

les veaux pour l'abatage et les génisses pour remplacer les mères.

4° Deux ou trois truies pour la reproduction et ensuite l'abatage ; les porcelets, (sauf les petites femelles, les mieux réussies, gardées pour remplacer les mères) sont vendus quand ils ont 5 ou 6 semaines, c'est-à-dire quand ils sont sevrés.

5° Une ou deux chèvres, une vingtaine de poules, quelques oies pour le duvet et des canards dans les exploitations situées au bord de l'eau.

6° Il existe des troupeaux de moutons dans le Cercle mais ces animaux appartiennent à des propriétaires de la rive droite, rarement à des bouchers du pays, sauf à des fournisseurs de l'armée française. Les troupeaux viennent paître une partie de l'année sous la conduite de bergers étrangers, dans des terrains de pacage loués. D'ailleurs, dans le pays, les habitants n'aiment pas la viande de mouton et n'en consomment pas. Cette venue de troupeaux de la rive droite s'est développée depuis l'armistice, par suite de la consommation considérable de viande de mouton faite par nos troupes musulmanes d'occupation.

A titre d'indication, voici la statistique du bétail dans le Cercle d'après le recensement de fin 1920 :

Chevaux	2 .604
Veaux	3 .174
Bœufs et taureaux	1 .114
Vaches	10 .283
Moutons	2 .303
Porcins	11 .415
Chèvres	7 .335

Lapins	2.102
Oies	5.172
Canards	5.092
Gallinacés	71.930

II. *Nourriture des animaux* :

Ce bétail est nourri de la façon suivante :

Les chevaux avec du fourrage et un mélange de paille hachée, de son, de betteraves et de pommes de terre broyées à la machine. Les jours de travail on y ajoute de l'avoine. Avant la guerre, on usait beaucoup de drêche et de tourteau. On y a renoncé à cause des prix d'achat trop élevés.

Les bœufs et les vaches sont nourris comme les chevaux mais ne reçoivent évidemment pas d'avoine.

La nourriture du porc comprend des betteraves et des pommes de terre broyées à la machine, du son et du petit-lait.

La nourriture des chèvres, de la volaille et des lapins ne présente aucun caractère particulier.

Il convient de remarquer que le bétail est toujours nourri à l'écurie et n'est jamais mené au pâturage. Les animaux sont en général bien traités. Les bœufs ne connaissent pas le joug; ils ont un attelage analogue à celui des chevaux, ce qui leur laisse la plus grande liberté.

Tous les animaux, y compris les porcs, sont assommés avant d'être saignés. On leur évite donc toute souffrance inutile.

III. *La culture* :

Les 30 morgen sont en général répartis comme suit pour la culture :

9 en luzerne dont la durée est de 4 à 5 ans ;

9 en orge, qui pousse dans tous les terrains et se vend assez bien, surtout aux brasseries.

1 en seigle et 2 en blé dans les bons terrains, pour produire avant tout la farine nécessaire à la consommation familiale.

2 en avoine, pour les 2 chevaux de l'exploitation.

2 en pommes de terre. Cette culture a été développée pendant la guerre, pour la consommation locale. Le terrain ne s'y prête pas spécialement, car il manque de sable.

1 en betteraves pour les animaux, dans les bons terrains.

1 en prairies, dans les vallées.

1 en jachères, le terrain le plus fatigué.

1 pour les légumes : choux, pois, haricots.

1 pour la vigne, dans la moitié Nord du Cercle, la plus chaude parce que plus éloignée du massif de la Haardt (2,5 % de la superficie totale dans le Cercle).

L'assolement n'a pas grande importance, sauf pour le blé, qui remplace les betteraves, et les pommes de terre, qui remplacent le blé, l'orge, l'avoine.

Quelques cultures nécessitent des observations particulières :

La pomme de terre est plus cultivée qu'autrefois, d'abord parce qu'on consomme davantage en raison de son coût de production modique, ensuite parce que le rendement a été augmenté par la multiplicité des variétés. On compte en effet, actuellement, 9 sortes de

pommes de terre alors qu'il y a 20 ans on n'en connaissait qu'une, celle dite américaine.

La culture du blé a été également développée parce que le grain se vend mieux qu'autrefois.

Par contre la production d'orge est en décroissance, les brasseries en achetant moins parce qu'elles fabriquent des bières plus faibles.

Enfin, le Cercle produit beaucoup de fruits (pommes, poires et prunes) transformés, en dehors des provisions de ménage, en cidre, poiré et alcool.

IV. *Les engrais :*

Il n'est guère possible de séparer la question des engrais de celle de la culture, puisque engrais et fumier rendent au sol ce que lui ont pris les récoltes.

L'emploi des engrais a été très réduit depuis quelques années, car ils coûtent cher et n'arrivent au paysan que d'une façon irrégulière, à cause des perturbations fréquentes de l'industrie.

Autrefois, notre exploitation de 30 morgen absorbait généralement :

500 kg. d'engrais ammoniacaux.
5.000 kg. — potassiques.
2.500 kg. — phosphatés.

Aujourd'hui on en emploie à peine le quart.
Les quantités utilisées par morgen sont respectivement de 50, 200 et 100 kg., mais seules les céréales en bénéficient.

V. *Rendement moyen* :

Dans les conditions exposées ci-dessus, le rendement moyen par morgen est le suivant :

Céréales	750 à 1.000 kg.
Betteraves	15.000 à 25.000 kg.
Pommes de terre	7.500 kg.
Luzerne	2.500 à 3.500 kg.
Prairies	2.500 kg.
Vignes	1.000 à 2.500 litres

soit en moyenne, 1/4 de moins qu'avant la guerre par suite du moindre emploi d'engrais.

Les terrains les plus fertiles sont ceux situés dans les vallées, puis viennent les flancs de côteau et les hauteurs. Ces dernières sont excellentes, mais en certains points seulement.

Les bois, dont peu appartiennent à des particuliers, se trouvent évidemment sur les sols les plus ingrats, généralement sur les hauteurs.

Il est difficile de donner un aperçu du prix actuel du terrain à cause de la dépréciation et de l'instabilité du mark. Avant la guerre, la valeur du morgen variait suivant sa qualité, de 500 à 1.000 marks. C'est à peu près le prix actuel, calculé en marks-or.

Chapitre III. — *Les Ressources.*

Nous pouvons maintenant nous rendre compte des véritables ressources du Cercle. Elles ne sont pas très nombreuses.

Le paysan vit de plus en plus exclusivement des produits de son exploitation, nous l'avons déjà dit. C'est une ressource importante par les temps de vie chère.

La nourriture de la maisonnée assurée, que pourra-t-on vendre ?

1° à peu près toute la production d'orge soit environ 8.000 kgr.
2° environ la moitié du blé.
3° un peu de pommes de terre, quantité variable.
4° le lait, le beurre ou le fromage.
5° les produits de la casse-cour, principalement les œufs.
6° la plus grande partie du vin. Comme tout le monde n'a pas de vigne, le paysan considère cette récolte comme supplémentaire, d'où le proverbe local : « L'homme aisé est celui qui possède un vignoble ».
7° les fruits, mais très peu, aux distillateurs locaux.

Les Débouchés.

Comment ces produits sont-ils vendus ?

Il y a lieu de distinguer trois périodes : avant la guerre, sous la Zwangswirtschaft, de nos jours.

1° *Avant la guerre* :

La plus grande partie des grains était vendue aux Genossenschaften, coopératives agricoles dont nous parlerons plus loin. Le reste était acheté par les commerçants israélites et cette vente était le plus souvent une libération de prêt.

Le lait, recueilli par des laitiers, était expédié aux villes par chemin de fer.

La plus grande partie du bétail était vendue aux maquignons israélites. Le reste était mené sur le marché, aux villes voisines.

Les produits de basse-cour étaient, en majeure partie, achetés sur place par des marchands qui allaient de porte en porte. Le reste était vendu aux marchés voisins.

2° *Sous la Zwangswirtschaft* :

(Régime de livraison forcée à l'Etat, avec prix maxima, que nous étudierons bientôt) Tout était théoriquement remis au' autorités.

3° *De nos jours*,

Où la Zwangswirtschaft, a, en fait, disparu, les débouchés sont les suivants :

Pour les grains, la plus grande partie aux commerçants en céréales, parce qu'ils payent les plus hauts prix, le reste aux Genossenschaften.

Le lait est livré à une laiterie, à Rockenhausen, et, de là, expédié, par chemin de fer, aux grandes villes.

Le bétail est acheté par des maquignons, généralement israélites, et par les bouchers.

Les produits de basse-cour sont achetés sur place par des marchands ambulants. Cependant, les ouvriers du pays qui travaillent dans les villes voisines et surtout dans la Sarre, où ils sont payés en francs, emportent

de plus en plus les œufs et le beurre, sous pretexte de se ravitailler, au fond, malgré la surveillance douanière, pour revendre une partie de ces produits avec un sérieux et parfois scandaleux bénéfice.

Ces données seront utilisées dans la 2e partie de cette étude. Nous verrons en effet que la forme actuelle du syndicalisme paysan résulte de la Zwangswirtschaft. Ces livraisons forcées ont évidemment porté sur la production disponible, sauf le vin. La résistance des paysans se fera donc sur les excédents précédemment énumérés.

Chapitre IV. — *Le Domestique et l'Ouvrier agricoles.*

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que du producteur autonome. Nous allons maintenant étudier sommairement ses collaborateurs : le domestique et l'ouvrier agricoles.

Ils ne tiennent pas, dans la production, une place de premier ordre et leur importance sociale est, pour le moment, encore minime.

Le domestique :

Valet ou servante, le domestique doit beaucoup travailler. Il ne connait pas la journée de huit heures ni le repos hebdomadaire complet, à cause des soins à donner journellement au bétail.

Son salaire n'est pas élevé. De nos jours encore, il ne touche que quelques milliers de Marks par mois, c'est-

à-dire à peu près rien. Cependant l'excès du mal a provoqué une réaction ; le domestique exige de plus en plus une partie du salaire en nature : souliers, habits, même des céréales. Le maître a dû accepter ces exigences car certaines industries locales et la Sarre, ou nous l'avons dit, on paye en francs, ont fait naître une crise de main-d'œuvre, inconnue jusqu'à ces dernières années. Cette crise n'est d'ailleurs pas encore très violente puisque, pendant l'hiver, certains producteurs agricoles trouvent leur avantage à payer un domestique et à aller eux-mêmes travailler à l'usine voisine.

Le serviteur est bien traité. Il partage la table du maître, même les jours de Schlachtfest, lorsqu'on tue le porc. Il reçoit aussi sa part de friandises lorsqu'il y a des invités.

Cependant sa situation matérielle n'est pas brillante. Il n'est pas, jusqu'ici, syndiqué, mais les producteurs autonomes peuvent s'attendre à de sérieuses difficultés lorsqu'il les imitera en se lançant dans le syndicalisme.

L'Ouvrier agricole :

N'est employé que par intermittence, pour les récoltes pressantes. C'est généralement un demi-paysan, possédant quelques bouts de champs, qu'il travaille à la main ou avec des vaches. L'ouvrier agricole sait que ses services, quand ils sont demandés, sont indispensables et se montre exigeant.

Par contre, les femmes employées à la journée ne demandent au travail des champs qu'un appoint. Aussi sont-elles moins bien payées, à travail égal.

La dépréciation du Mark a produit ses effets là comme ailleurs. La plupart des ouvriers ne demandent plus d'argent mais un pourcentage des récoltes auxquelles ils s'emploient.

L'Ouvrier d'usine dans le cercle :

Sa situation est quelque peu liée à celle du paysan. Parfois il aide ce dernier quand le travail à l'usine n'est pas pressé. Habituellement, ses huit heures terminées, l'ouvrier d'usine cultive son jardin, ses petits bouts de champs, fait sa provision de bois et donne même quelques heures, de temps à autre, à l'agriculteur qui en a besoin. L'ouvrier d'usine, dans le Cercle, est en somme un demi-paysan. Cela nous expliquera par la suite le peu de résistance qu'a opposé cet ouvrier aux exigences paysannes et l'entente conclue sur certains points entre l'ouvrier et le paysan.

Le volontaire :

Pour être complet, mentionnons le volontaire, d'ailleurs très rare, dans le Cercle. C'est un jeune homme, étranger au pays, généralement fils de paysan aisé, qui veut apprendre la pratique de l'agriculture. C'est donc un stagiaire. Il se contente de la nourriture, d'une faible rétribution, et recherche de préférence les grosses exploitations, où la culture est plus savante.

Chapitre V. — *L'Elevage Modèle.*

Cette culture savante, dans le Cercle, est d'ailleurs limitée à l'élevage et n'est pratiquée que dans de rares exploitations.

Les porcs et les bovins en font le principal objet. L'organisation est bien comprise et donne de beaux produits. L'éleveur est récompensé de ses efforts par des distinctions honorifiques et des prix lors des comices agricoles.

Signalons aussi l'habitude, dans les basses-cours, de n'avoir qu'une race de poules dont on a le plus grand soin, qu'on sélectionne et dont on montre avec fierté les meilleurs produits dans les expositions locales.

L'Ecole d'agriculture d'Alzenz donne à quelques fils de paysans des notions sur l'emploi des engrais et la nourriture du bétail. Cette Ecole est très peu fréquentée.

Tel est le milieu. Nous allons maintenant observer cette classe paysanne, ou plutôt ces producteurs agricoles, à l'œuvre dans les Syndicats, de 1914 à 1923. Les circonstances et la situation économique joueront nécessairement le rôle principal. Les évènements devront cependant leur tournure spéciale au caractère et aux tendances de leurs auteurs ce qui suffit à justifier l'étude précédente.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DES SYNDICATS PAYSANS DE 1914 A 1923.

Pour notre étude, les faits caractéristiques, de 1914 à 1923, sont, ainsi que nous le verrons : la Période de guerre, celle de l'Armistice et les trois grèves de livraison d'Avril 1920, Janvier 1921 et Mai 1922.

D'où la division naturelle suivante du sujet qui nous occupe :

— La situation avant la guerre, en 1914.
— La Période de Guerre.
— L'Armistice.
— Du traité de Paix à la Grève de Livraison d'Avril 1920.
— D'Avril 1920 à la Grève de Livraison de Janvier 1921.
— De février 1921 à la Grève de Livraison de Mai 1922
— De Mai 1922 à Mars 1923.

CHAPITRE 1er.— *La situation avant la guerre en* 1914.

Le seul syndicat paysan du Cercle était alors le « Bund der Landwirte », qui comptait environ 1.200 membres répartis dans tout l'Arrondissement.

Cette Association avait pour base juridique la loi Bavaroise du 26 Février 1850, §§ 1 et 11, remplacés en 1908 par la loi d'Empire du 19 Avril sur les Associations promulguées par l'Empereur Guillaume à Corfou, applicable à partir du 15 Mai 1908, et l'Ordonnance Bava-

roise du 12 Mai 1908 qui réglait les détails d'application de la loi d'Empire.

Le § 5 de la Loi exigeait, si la réunion avait un caractère politique, une déclaration à la Police, 24 heures à l'avance. En outre les réunions sur les rues et places publiques devaient être autorisées. La langue allemande, sauf exception, devrait être seule employée. Les assistants sauf autorisation devaient être sans arme. Enfin, la Police ne pouvait pas envoyer plus de deux représentants.

Les statuts du « Bund der Landwirte », en vigueur jusqu'en Janvier 1922, étaient les suivants : (dernière révision en 1913).

A. — Administration Générale : Siège social : Berlin, S. W. Rue de Dessau, 26.

L'Association s'étend sur tout le Territoire de l'Empire allemand, et n'a pas de sociétés affiliées ni de branches particulières dans les divers Etats.

Buts. — Réunir tous les agriculteurs, sans distinction d'opinions politiques ni d'étendue de propriétés, pour assurer l'influence de l'agriculture sur la législation par une représentation suffisante dans les corps parlementaires.

Moyens : 1° Discussions et motions dans les réunions professionnelles.

2° Influence sur les élections pour avoir des représentants indépendants, dévoués à l'agriculture et qui doivent entrer après l'élection, dans une Association économique.

3° Représentation convenable des intérêts agricoles dans le Public, surtout dans la Presse.

Les Membres doivent être allemands (sauf dérogation spéciale), chrétiens, majeurs et pourvus des droits civiques. Les membres doivent accepter les statuts et payer les cotisations.

La radiation de l'Association est prononcée après démission ou après expulsion par le Comité Directeur Général, notamment pour défaut de paiement de cotisation.

Organisation du Bund :

a) — Assemblée Générale.
b) — Comité.
c) — Comité Directeur du Bund (Général et Particulier
d) — La Direction.

Assemblée Générale : Annuelle en Février ou Mars à Berlin.

Des assemblées générales extraordinaires ont lieu après décision des 2/3 des membres du Comité Directeur Général ou quand 1/10 des adhérents le demandent ou encore en cas d'urgence.

Dans les assemblées générales le vote est acquis à la majorité.

Réunions : L'Association peut tenir des réunions sur tout le Territoire. Ces réunions sont organisées par le Comité Directeur particulier qui peut y envoyer des représentants.

Comité : Se compose du Comité Directeur Général et des représentants des divers Etats confédérés, à

condition que ces Etats comptent 500 membres, sinon ils sont représentés par un Etat voisin.

Les Secrétaires des Associations régionales peuvent être entendus à titre consultatif.

Le Comité se réunit au moins une fois par an avant l'Assemblée Générale et prend ses décisions à la majorité des voix.

Le Comité nomme le comité Directeur, vérifie le Budget dont il est responsable devant l'Assemblée Général et règle toutes les affaires pendantes.

Comité Directeur : comprend 14 membres :

2 Présidents, membres honorifiques, élus par le Comité pour 3 ans.

11 Membres et 11 suppléants représentant les Etats.

1 Directeur.

Le Comité Directeur a la direction générale du Bund.

Des comités Directeurs de Provinces lui sont subordonnés et exécutent ses décisions.

Comité directeur particulier : Comprend les deux Présidents et le Directeur. C'est une Commission exécutive du Comité Directeur Général.

Le Comité directeur Particulier convoque le Comité directeur Général, le Comité et l'Assemblée Générale.

Direction : Les directeurs en nombre variable sont des employés qui expédient les affaires courantes et sont responsables de leurs actes sous la surveillance du Comité Directeur Particulier.

Dépenses : Les dépenses normales sont autorisées par le Comité directeur. Les dépenses extraordinaires peu importantes sont autorisées par le Comité directeur Général.

B. — Organisation proprement dite.

Comprend :

1° : des Groupes locaux.

2° : des Groupes principaux (fusion de plusieurs groupes locaux dans une localité importante).

3° : Sections de Cercles (fusion des groupes locaux et groupes principaux).

4° : Sections de circonscritptions électorales (plusieurs Cercles).

5° : Sections de Provinces et de Pays.

Chacun de ces groupements a un président ou délégué avec un remplaçant élus au suffrage universel pour 3 ans. Le Groupe local a, à sa tête, un homme de confiance La Présidence du Cercle et des Sections plus étendues ne peut être donnée qu'à un cultivateur pratiquant.

Cotisations : Fixées par les statuts à 7,5 % de l'impôt foncier prussien. Les cotisations volontaires plus élevées sont acceptées. Les Etats peuvent en outre percevoir un droit d'entrée.

Avantages Economiques : Les membres peuvent user du Comptoir de vente du Bund der Landwirte (Verkaufsstelle) qui est une société à responsabilité limitée.

Règlements : Pour l'Assemblée Générale c'est le Règlement du Reichstag. Les autres Organes établissent leurs règlements eux-mêmes.

Toute modification aux statuts est faite en Assemblée Générale à la majorité des 2/3. La dissolution n'est valable que si elle est votée par deux assemblées générales à 4 semaines d'intervalle, aux 2/3 des voix chaque fois.

La liquidation de dissolution du Bund est faite par

le Comité directeur Particulier d'après les règles du Code civil.

Le Bund der Landwirte était donc une organisation s'étendant à tout l'Empire et qui se proposait :

1° : de donner à ses membres, pour leurs achats et pour leurs ventes, des avantages économiques par la coopération. Les paysans y trouvaient surtout un moyen d'échapper aux commerçants israélites qui les exploitaient.

2° : une ligue politique, formidablement centralisée, destinée à faire pression sur les élus pour soutenir les agriculteurs. Les avantages poursuivis consistaient, au fond, à garantir un revenu minimum aux propriétaires, ce que s'étaient efforcés de réaliser les tarifs douaniers français de 1892, caractérisés par M. Méline de la façon suivante : « La philosophie de notre tarif de douanes consiste à soutenir les cours, de façon à donner à ceux qui voient baisser leurs bénéfices le maintien de prix rénumérateurs ».

Les idées de M. Méline en politique douanière sont très connues dans les milieux agricoles allemands. Mais le « Bund der Landwirte » n'arrivera pas, malgré ses efforts, à les faire accepter en Allemagne. Au surplus, la question a été trop souvent traitée par divers auteurs pour que nous croyons utile d'insister davantage.

Dans le cercle, où le Bund der Landwirte avait pénétré en 1913, la vie propre des divers groupements locaux n'eut jamais rien de bien caractéristique. L'assiduité aux réunions ne fut pas sérieuse et la participation aux discussions générales resta toujours faible. Les paysans

du Bund der Landwirte profitèrent surtout des avantages économiques de leurs comptoirs (Genossenschaften) et s'en remirent généralement à leur président du soin de faire aboutir leurs revendications d'ordre général. Les cotisations ne furent jamais entièrement payées et les réunions restèrent toujours peu fréquentées.

Il y a certainement là une marque de confiance dans la force de leur organisation centralisée mais surtout une manifestation de l'esprit indépendant du paysan palatin.

Chapitre II. — *La période de guerre.*

La déclaration de guerre allait jeter une perturbation formidable dans cet état de choses par suite des mesures législatives prises par l'Etat allemand pour assurer le ravitaillement pendant les hostilités.

La loi d'Empire nº 4.436 du 4 août 1914 § 3 autorisait le conseil d'Empire, pour la durée de la Guerre, à ordonner les mesures légales, reconnues nécessaires pour remédier aux préjudices économiques. Ces mesures devaient être communiquées au Reichstag à sa première réunion et supprimées sur sa demande. Elles se traduisirent par la création des « Kommunalverbände », rouages appelés à jouer un rôle capital dans la vie économique allemande et qui ont pour but l'administration des denrées destinées au ravitaillement de la population. Ces organes ont été et sont encore si violemment

attaqués par les paysans et les ligues paysannes que nous ne pouvons pas nous dispenser de les décrire avec quelques détails.

Constitution : Peuvent constituer les Kommunalverbände :

1° : Les Districts. Quand un arrondissement (Bezirk) comprend plusieurs districts, ces derniers se réunissent pour ne former qu'un Kommunalverbând. Le Kommunalberband ainsi constitué est un Landskommunalverband.

2° : Les villes ayant une constitution spéciale (Kreisunmittelbaren Städte). Dans le Palatinat, seule la ville de Landau est dans ce cas.

3° : Les villes ayant plus de 10.000 habitants. Dans le Palatinat, les villes de Frankenthal, Kaiserslautern, Ludwigshafen, Neustadt, Pirmasens, Spire et Deux-Ponts.

Dans les deux derniers cas, les Kommunalverbande sont des Stadtkommunalverbande.

Il existe au total 23 Kommunalverbande dans le Palatinat dont un pour le Cercle de Rockenhausen.

Organisation : Les organes d'un Kommunalverband sont :

1° : Le président (Kommunalverbandsvorstand).

2° : La Commission du K. V. (Kommunalverbandausschuss).

Pour les Landskommunalverbande, le Président est le Bezirksamtmann (Sous-Préfet) ; pour les Stadtkommunalverbande, le Maire (Burgermeister) des villes intéressées.

Les Commissions des Landskommunalverbande sont constituées par une délégation des Maires des Communes du Bezirk et des représentants des différentes branches économiques. Elles sont élues par les Commissions des districts.

Les Commissions des Stadtkommunalverbande, qui doivent comprendre des représentants des différents intérêts économiques de la ville, sont élus par les Conseils municipaux (Stadt et Gemeinderat).

Les Commissions des K. V. doivent également comprendre en quantité convenable des représentants des consommateurs. Dans les villes et communes industrielles importantes, les ouvriers doivent y être représentés.

Attributions : Le K. V. est « une personne juridique de droit public » qui comprend toutes les personnes de son territoire et qui exerce des droits d'autorité en vertu d'une délégation de l'Etat.

Tout producteur de denrées alimentaires est tenu de les céder au K. V. après avoir retenu ce qui est indispensable à sa propre consommation.

Les attributions du K. V. sont variées. Il est :

1° : *Agent d'Information*. Il se renseigne pour son propre compte par l'intermédiaires de cartographes, d'experts, de professeurs, etc... sur toutes les variations affectant la situation des ressources et des besoins.

2° : *Agent de Liaison* avec les organes centraux de Munich (Landstelle).

3° : *Agent d'Exécution*. Il achète en gros toutes denrées, même non réglementées et les revend à ses administrés. Il agit comme intermédiaire soit de Munich, soit de ses délégués, et devient alors :

I — *Agent réceptionnel des denrées provenant* :

a) — des communes de son arrondissement, en excédent, qu'il répartit entre les autres communes déficitaires de ces mêmes denrées ;

b) — des K. V. en excédent ;

c) — des excédents de son arrondissement qu'il livre selon les ordres de Munich ou de ses délégués.

II — *Agent répartiteur de ces denrées* entre les rationnaires par lui administrés.

III — *Agent comptable.* Les K. V. s'administrent seuls. Les budgets des K. V. sont absolument indépendants des budgets réguliers et ne sont soumis à aucun contrôle officiel. Les réserves servent de garanties aux achats et aux ventes.

Le Président et les membres de la Commission du K. V. ont un rôle actif. D'eux seuls dépend la bonne réglementation de la consommation. Les membres de la Commission ne sont pas destinés à former uniquement des corps délibérants, mais doivent entretenir une liaison étroite entre la population et s'inquiéter de la gestion des affaires. Ils doivent faire naitre, maintenir et fortifier la confiance entre les K. V. et la population.

Enfin, à coté des K. V. et pour la répression du commerce clandestin de denrées alimentaires, il existe un corps spécial de policiers « Kriegswucheramt » qui ont droit d'investigation et saisissent directement les tribunaux des contraventions qu'ils relèvent.

Un office du Kriegswucheramt fonctionne à Ludwigshafen et ses agents rayonnent dans tout le Palatinat.

La loi d'Empire du 4 août 1914 sur la Zwangswirts-

chaft (livraison forcée) entraîna la réquisition successive par les Kommunalverbande des produits agricoles suivants, à partir du 25 janvier 1915 : farines et substances panifiables, viande, avoine, orge, fourrages et autres denrées pour la nourriture du bétail, pommes de terre. En somme tous les produits agricoles, sauf le vin, étaient réquisitionnés ; le paysan n'avait la disposition que de ce que voulaient bien lui laisser les autorités.

En outre, en éxécution de la loi d'Empire nº 4445 du 4 août 1914, le régime des prix maxima fut prévu, pendant la durée de la guerre, pour tous les objets d'usage journalier, notamment les vivres et fourrages de toutes sortes, les matières premières, les combustibles et les matières éclairantes, Le Conseil d'Empire avait qualité pour établir les listes d'objets assujettis à cette loi.

Les sanctions consistaient en une amende de 3.000 Marks au maximum et en une peine de prison pouvant atteindre 6 mois.

Dès 1915, le Conseil d'Empire étendit le système de la taxation successivement à tous les produits agricoles. Sa principale ordonnance est celle du 28 juin 1915 nº 4767 concernant la farine et les céréales panifiables de la récolte de 1915.

La conséquence de cette législation fut la main-mise absolue de l'autorité sur les récoltes des paysans, l'interdiction de transporter ces produits sans autorisation et la livraison à l'Etat à des prix fixés.

La *taxation* fut faite par un Kriegsernährungsamt (Office de ravitaillement de guerre) siégant à Berlin et compétent pour tout l'Empire. Officiellement, cet

Office devait comprendre des « consommateurs et producteurs de toutes les classes se la Société ». En réalité les paysans du Palatinat ne furent jamais, de près ni de loin, consultés. De plus, les prix étaient les mêmes pour tout l'Empire. Tout au plus tenait-on compte mais bien peu, de la distance du lieu de production au point de livraison. Le Palatin, d'esprit indépendant, fut donc tout d'abord blessé dans son amour-propre.

En outre, le Kriegsernährungsamt céda vite à la tentation inévitable de fixer les prix maxima au-dessous des prix commerçiaux, de façon à soulager le budget public et à favoriser le consommateur.

Il en résulta des protestations nombreuses de la part des paysans et de la ligue paysanne ; mais, par suite de la mobilisation, les groupes locaux étaient désorganisés. Aussi les autorités ne répondirent-elles aux plaintes que par de bonnes paroles. Les paysans durent se résigner.

Non seulement la production, mais aussi la consommation fut taxée, même chez les paysans, d'où un commerce clandestin considérable, source d'innombrables condamnations mais qui ne disparut jamais parce que très rémunérateur.

Les principales de ces fraudes étaient les suivantes :

1° : Corruption des agents du Kriegswucheramt, assez sensibles aux pourboires.

A défaut de ce moyen :

2° : Dissimulation d'une partie des grains, lors du battage, avec la complicité de l'entrepreneur.

3° : pour la viande, beaucoup d'animaux disparais-

saient pendant la nuit, vendus et abattus, mais le propriétaire simulait un vol.

Parfois, le poids de viande, à la boucherie, était diminué, par entente du propriétaire avec le boucher et souvent avec l'agent du Kriegswucheramt.

4° : Pour le lait, la fraude était assez difficile, la taxation étant établie d'après le nombre de vaches. Par contre, la production exacte de beurre était plus facile à dissimuler.

5° : Quant aux produits de basse-cour, on ne pouvait guère frauder que sur le nombre d'animaux. D'où, avec les agents de contrôle, des incidents nombreux et parfois comiques : volaille attribuée au voisin mais qui s'obstinait à rester dans la basse-cour, poules enfermées et qui se faisaient entendre, etc...

Brochant sur le tout, les Kommunälverbande se remplissaient « d'embusqués » où dominait souvent l'élément israélite et qui, presque toujours, faisaient des gains considérables par des moyens répréhensibles, dont le plus courant était le trafic des cartes de consommation.

Certains de ces employés ne recevaient pas de traitement et servaient à titre d'experts (minotiers, marchands de grains, etc...). Leur principale spécialité, en fait d'expertise, consistait, disent les paysans, à abuser de leurs emplois pour éliminer leurs concurrents.

On peut facilement concevoir l'irritation créée chez les agriculteurs par ces abus, réels ou supposés, qui s'ajoutaient aux souffrances morales et matérielles de la guerre, surtout chez nos Palatins braillards et épris d'indépendance.

Ainsi s'écoulèrent les années de guerre. Le seul fait

saillant fut la fondation, au début de 1918, du *Pfâlzer Bauernverein* (Pf. B. V.) branche palatine des Bauernvereine, à tendance catholique en religion et centriste en politique, qui se développa dans la région Ludwigshafen, Spire, Germersheim.

Dans le cercle, le Pf. B. V. ne constitua qu'un groupement d'une cinquantaine de membres, à Börrstadt. Encore ce groupe local, nettement orienté vers le Vorderpfalz, ne jouera-t-il à peu près aucun rôle dans le mouvement syndicaliste paysan local et suffit-il de le mentionner à sa naissance. Nous reviendrons sur ce sujet à la 3e Partie.

C'est dans ces conditions qu'arrivèrent la débâcle, l'armistice et les troupes françaises.

Chapitre III. — *La période de l'Armistice*

C'est à dessein que nous mentionnons l'arrivée des troupes françaises, car ce fut un évènement important pour le syndicalisme paysan. Le prestige du vainqueur et les souvenirs de l'occupation française sous la grande Révolution étaient augmentés, dans l'esprit pratique des paysans, par le fait que les troupes victorieuses appartenaient à un pays qui n'avait pas connu de Zwangswirtschaft et qui s'honorait d'être, depuis longtemps, une grande démocratie, où le paysan jouissait de toutes les libertés.

Ce fut un beau moment. On citait volontiers Goethe, dans « Hermann et Dorothée » : « Les Français arrivaient « et ne semblaient apporter que l'amitié, et réellement

« ils l'apportaient ; ils avaient tous l'âme exaltée ; ils « plantaient allègrement les gais arbres de la liberté. Ils « promettaient à chacun son droit et son gouvernement « propres. Ils gagnèrent bientôt, ces Français prépon- « dérants, d'abord l'esprit des hommes, par leur ardente « et vaillante entreprise, puis le cœur des femmes par leur « irrésistible aménité. Le poids même de la guerre et « toutes ses exigences nous paraissaient légers. L'espé- « rance flottait devant nos yeux autour de l'avenir et « attirait nos regards vers les voies nouvellement ou- « vertes ».

Des gestes heureux de nos grands chefs militaires entretenaient et même augmentaient ces bonnes dispositions, notamment la proclamation du Maréchal Foch, l'avis aux populations et l'Ordre Général N° 387 du Général Gérard, documents que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'ils eurent alors un énorme et bienfaisant retentissement, surtout chez les paysans.

PROCLAMATION

L'Autorité militaire Alliée prend le commandement du pays.

Elle exige de tous la plus stricte obéissance.

Les lois et règlements en vigueur, au moment de l'Occupation, seront garantis par nous, en tant qu'ils ne portent pas atteinte à nos droits et à notre sécurité.

Sous la direction et le contrôle des Autorités Militaires les Services Publics sont appelés à fonctionner.

Les fonctionnaires ont le devoir et seront tenus d'exercer, consciencieusement et honnêtement, les emplois

dont ils ont la charge ; les Tribunaux continueront à rendre la Justice.

Les habitants doivent s'abstenir, en paroles et en actions, de tout acte d'hostilité directe ou indirecte à l'égard des Autorités Alliées.

Ils doivent obeir aux réquisitions qui leur sont adressées conformément à la loi.

Tout individu convaincu d'un crime ou d'un délit, qu'il soit auteur ou complice, sera immédiatement arrêté et traduit en Conseil de guerre.

Toute infraction aux arrêtés portés à la connaissance des populations, comme tout refus d'obéir aux ordres donnés, seront sévèrement châtiés.

La présente proclamation consacre l'occupation du Pays par les Armées Alliées ; elle marque à chacun son devoir qui est d'aider à la reprise de la vie locale dans le travail, le calme et la discipline ; que tous s'y emploient activement.

Le Maréchal de France
Commandant en Chef les Armées Alliées
FOCH.

Avis aux populations.

Le Général Commandant la VIII^e^ Armée appelle l'attention des fonctionnaires et des habitants des Territoires occupés par ses troupes sur les prescriptions édictées par le Maréchal Commandant en Chef les Armées Alliées.

Le plus large esprit de tolérance et d'équité présidera à leur application, mais à la condition expresse que chacun, dans l'intérêt commun, remplisse loyalement

et intégralement son devoir. S'il en était besoin, les populations trouveraient auprès de l'autorité militaire recours et protection contre toute injustice ou toute vexation.

Par contre, stricte observation des règlements, expresse obéissance à la loi, prompte exécution des ordres seront rigoureusement exigées. La France n'hésiterait pas, le cas échéant, à affirmer, par une sévère répression sa volonté de ne tolérer aucun attentat à son indépendance et à son honneur : respectueuse de la liberté des autres, elle poursuit inlassablement dans la Victoire, son idéal de Droit par la seule conquête des esprits et des cœurs.

Q. G. A. le 28 Novembre 1918
Le Général Cdt. la VIII^e^ Armée. Gérard.

ORDRE GENERAL N^o^ 387.

Soldats !

La victoire a couronné votre héroïsme.

Vous allez occuper un sol sur lequel, il y a un peu plus d'un siècle, nos grands ancêtres firent flotter nos trois couleurs. Vous continuerez leur œuvre : vainqueurs, vous forcerez l'estime et le respect de ce pays comme vous avez forcé l'admiration de l'univers.

Le triomphe vous imposera des devoirs : magnanimes en votre gloire, vous les remplirez sans haine comme sans faiblesse.

A la rage dévastatrice du barbare, vous opposerez la ferme et sage équité de notre race libératrice ; à un

peuple courbé sous une tyrannie centenaire, vous montrerez ce que veut et ce que peut une nation libre, consciente de sa puissance et de sa loyauté, et, contrairement au système qu'a renié la civilisation, vous n'attenterez ni à la sécurité ni à la propriété d'autrui.

Vous serez pour le monde, autant par votre esprit de discipline que par votre vaillance, l'exemple et la leçon.

La France républicaine ne resplendit pas seulement par son courage : elle est, elle restera dans l'Histoire l'éternelle Patrie du Droit.

Q. G. A. le 28 Novembre 1918.

Le Général Commandant la VIII^e^ Armée,

GERARD.

Ces paroles trouvaient d'autant plus facilement un écho que nos paysans palatins épris d'indépendance, voyaient les divers États de l'Allemagne aux mains des social-démocrates, de ces ouvriers qui avaient le plus bénéficié de la Zwangswirtschaft. Ces puissants du jour firent d'ailleurs prolonger, dès le 28 décembre 1918 et pour un temps indéterminé, par l'Ordonnance d'Empire n° 6622, les mesures économiques prises pour la durée de la guerre et que les agriculteurs s'attendaient à voir supprimer.

Aussi, l'irritation grandissait-elle dans les milieux paysans. Ils en avaient assez des mesures coercitives contre la libre exploitation. Les perquisitions, les peines infligées étaient nombreuses. Le paysan four-

nissait un travail dur qui dépassait de beaucoup la journée de huit heures. La production agricole diminuait, faute d'engrais en quantité suffisante. Le paysan se sentait délaissé par le gouvernement socialiste au pouvoir en Allemagne. L'agriculteur, par suite de la dépréciation constante du mark, achetait toujours à la hausse, mais vendait à prix taxés, c'est-à-dire à prix réduits. L'engouement des électeurs pour le parti social-démocrate avait laissé le paysan sans représentation parlementaire suffisante. La vente clandestine des produits était possible mais le paysan se lassait d'agir éternellement de façon illégale. De plus la Révolution de 1918 avait éveillé, même dans les campagnes, un fort courant d'idées démocratiques peu conciliables avec les mesures de contrainte économique. Enfin, et peut-être surtout, le paysan s'était enrichi pendant la guerre et en général s'était libéré de ses dettes et de ses hypotèques. Il tenait à protéger ses gains contre les projets financiers et sociaux du gouvernement socialiste de Berlin. Ce sont ces raisons qui provoquèrent des manifestations diverses pendant l'armistice et aboutiront à la paix, au syndicalisme agraire.

Ces plaintes trouvèrent un habile interprête en Pflug, agriculteur jeune et aisé de Baltersbach près d'Ottweiler, (alors Province de Trèves et actuellement Territoire de la Sarre), qui allait analyser et exprimer, de façon fort originale, les doléances et les vœux des paysans et leur montrer, du même coup, le bon chemin.

En janvier 1919, Pflug, fit paraitre une brochure, à couverture rose, intitulée « Agriculture contre Social-Démocratie. Ce que doivent savoir les agriculteurs

de l'organisation des ouvriers de l'industrie pour s'en instruire ».

Ce document est d'importance capitale en matière de syndicalisme paysan. En voici l'analyse :

Les évènements récents constituent une grosse victoire des organisations citadines ouvrières, à bases purement égoïste et économique, sur toutes les autres organisations orientées vers un but idéaliste ou tendant au bien public.

1. — *Causes du succès ouvrier*

Lassalle, en 1863, avec son association internationale des travailleurs, et Marx, en 1869, avec son parti social-démocrate, visaient des buts purement politiques et échouèrent.

D'autres militants, d'abord en Angleterre, ensuite en Allemagne, cherchèrent le salut dans les coopératives de production et de consommation, tout en pratiquant d'abord la lutte, ensuite l'accord avec les partis politiques.

Enfin, des dirigeants ouvriers, après le congrès de Berlin, en 1868, prêchèrent le syndicalisme. Ils triomphèrent vite des partis politiques et des coopératistes. De 35.000 en 1869, ils passèrent en 1917, à 4 millions, soit, en tenant compte des familles de ces ouvriers, 15 à 20 millions d'adhérents.

Cette masse, votant alors pour la Social-Démocratie,

écrasa tous les autres partis politiques et obtint le pouvoir après la Révolution de 1918.

II. — *La situation respective actuelle de la Politique de la coopération et du syndicalisme.*

Le Congrès socialiste international de Copenhague, en 1910, recommande une union de plus en plus étroite tout en conservant à chacune des trois parties son autonomie.

III. — *Devoirs, Programmes, Organisations et Propagande syndicalistes*

D'après Timm, Ministre bavarois en 1919 :

Les syndicats sont au-dessus de la Social-Démocratie.

De Bebel, en 1900 :

Les Syndicats doivent viser uniquement à relever la situation matérielle et sociale de l'ouvrier. Donc, unité et esprit de décision, avec exclusion des luttes politiques et religieuses, et, avant tout, des salaires plus élevés.

De Timm, encore : l'intérêt de la société n'est qu'une parole utilisée par les patrons contre les ouvriers.

Cette doctrine obtint les résultats suivants :

Syndicats libres (Freie Gewerbschaft), type social-démocrate (radicaux, égoïstes) :

1913, 2.548.000 adhérents et 88 millions de biens

Syndicats chrétiens (centre et libéraux de droite) :

1912, 344.000 adhérents et 9 millions de biens.

Syndicats démocrates : 109.000 adhérents et 1.728.000 de biens.

Syndicats catholiques : insignifiants.

En résumé, les syndicats libres (Freie Gewerbschaften) ont eu un succès écrasant, et grâce à leur formidable organisation, ont pu faire éclater, en quelques heures, la Révolution, en 1918, dans toute l'Allemagne.

Leur programme est simple :

1° : Ni politique ni religion.

2° : Demandes purement économiques, volontairement exagérées et égoïstes.

La conclusion à en tirer pour l'agriculture, c'est de former un parti syndicaliste paysan, séparé de la politique, de la coopération et du syndicalisme ouvrier.

IV. — *Méthodes ouvrières qui ont conduit au succès.*

Introduire le mécontentement.

Maintenir ce mécontentement par tous les moyens : demandes incessantes d'augmentation de salaires et de diminution de la durée de travail.

Utiliser le mécontentement pour faire entrer l'ouvrier dans le syndicat.

Ne poursuivre que des buts égoïstes et économiques, ne songer qu'à la situation du syndiqué.

Cotisations versées très fréquemment, à chaque paye si possible.

Créer une caisse de secours bien garnie, en vue du chômage.

N'accepter dans le Syndicat que des ouvriers ou d'anciens ouvriers.

Le succès est à attendre de la grève ou de la menace de grève, jamais de la neutralité ou de l'équité de la partie adverse.

Les succès politiques suivront forcément les succès syndicalistes.

V. — *Les adversaires naturels des Ouvriers d'Industrie.*

L'ouvrier d'industrie est avant tout un consommateur non propriétaire. Son adversaire-type sera le producteur propriétaire, donc le paysan, l'agriculteur. Le trône, l'Église, etc... ne sont que des adversaires politiques, c'est-à-dire secondaires.

C'est donc de l'agriculteur et du paysan que sortira toute la nouvelle vie économique. Aussi, pour combattre l'ouvrier d'industrie, le socialisme, le bolchevisme, etc... le paysan devra-t-il employer les armes qui se sont montrées si efficaces dans les mains de l'adversaire. Le but à atteindre est, avant tout, la suppression de la Zwangswirtschaft.

VI. — *Organisation paysanne à réaliser*

Exactement celle des Ouvriers d'Industrie.

a) Propagande :

1) Les rares paysans que le Gouvernement n'aurait pas mécontentés pendant la guerre doivent être poussés au mécontentement.

2) Entretenir ce mécontentement en formulant sans cesse de nouvelles exigences. Exemple : augmentation incessante du prix du lait.

Le producteur et l'ouvrier agricoles ne semblent pas pouvoir bénéficier de la journée de huit heures, mais, tout comme l'ouvrier d'industrie, toute heure supplémentaire à la journée de huit heures doit être payée à un tarif spécial. Ces frais doivent se retrouver dans la vente des produits, de façon que l'ouvrier d'industrie finisse par comprendre que haut-salaire et vivres à bon marché ne peuvent aller de pair.

3) Utiliser le mécontentement pour enrôler le paysan dans le Syndicat.

4) Le mécontentement et l'espoir d'une meilleure situation décideront facilement le paysan à payer sa cotisation.

5) Le syndicat paysan ne poursuivra que des buts égoïstes et économiques, tout comme l'ouvrier d'industrie : haut salaire, courte durée de travail, plus gros revenu, etc.... Ne pas s'inquiéter du bien public. Le Syndicat doit veiller à ce qu'il y ait toujours des exigences non satisfaites, pour entretenir l'agitation.

Pas de question politique ni religieuse.

6) Faire payer les cotisations deux fois par mois et les proportionner à la richesse du cotisant.

La cotisation fréquemment payée rappelle au syndiqué l'existence du syndicat.

7) Les fonds doivent être employés uniquement à améliorer la situation économique, « égoïste », en particulier à payer les Secrétaires de Syndicats et soutenir la grève (qui sera peut-être nécessaire), notamment par

le remboursement des frais, par exemple : lait et pommes de terre non vendus. Cela se pratique par les ouvriers d'industrie jusque dans les plus petits groupes.

8) Il ne peut y avoir dans les Syndicats que des agriculteurs ou d'anciens agriculteurs. Les autres collaborateurs, aussi bien intentionnés soient-ils, (maires, ministres du culte, etc...) ne doivent pas être acceptés.

9) La grève agraire ne doit pas porter en principe sur les céréales, comme autrefois, car elle serait peu efficace. Surtout grève du lait, de préférence en été, car le lait de remplacement, venant de loin se gâterait ; la grève des pommes de terre, aliment capital, est aussi à surveiller à l'époque de la soudure, en août et septembre. Ces grèves amèneront d'ailleurs les ouvriers d'industrie à composition ; ils constateront que les agriculteurs savent les imiter ; ils diminueront leurs exigences et rechercheront une entente.

10) Quand, par la grève ou la menace de grève, les paysans organisés auront imposé leur volonté, ils pourront, mais à ce moment seulement, penser aux buts politiques ; à savoir la création d'une véritable démocratie où les deux piliers de la vie économique, le paysan et l'ouvrier, auront voix égale au chapitre. On arrivera ainsi à un Parlement professionnel où paysans et ouvriers auront le même nombre de députés.

Tout ce qui précède constitue des moyens de propagande en vue du but, mais ce n'est pas le but lui-même.

Quel sera le rôle du Secrétaire du Syndicat ?

Variable suivant la région, le genre de culture et l'importance des exploitations, mais le rôle essentiel du Secrétaire est de recueillir les plaintes et les soucis du

paysan, d'encourager ses espoirs et de transmettre le tout à la Direction centrale, tout en s'efforçant de donner une solution provisoire aux questions soulevées.

VII.— *Les Syndicats paysans et les vieilles organisations Agricoles*

Malgré leurs succès, les vieilles organisations ont pensé davantage au bien public qu'aux intérêts purement égoïstes de leurs membres. Ces associations comptent aussi beaucoup trop sur le Gouvernement et admettent dans leur sein trop d'étrangers à la profession.

Il faut éviter ces écueils mais aussi emprunter à ces associations ce qui peut être utile : ne pas oublier que la politique, la coopération et le syndicalisme doivent marcher séparément, mais frapper ensemble. Il y a, dans le mouvement syndicaliste, dans cet ordre d'idées, un moment psychologique dans la période d'organisation à ne pas laisser passer sans l'utiliser. Avant tout syndiquons-nous.

VIII. — *Le développement ultérieur*

L'organisation terminée et le travail d'ensemble avec les vieilles associations réglé, le combat peut commencer !

La grève générale des mineurs, en hiver, menace de congélation les vieillards, malades et enfants, mais n'a encore causé aucune congélation, car, avant d'en arriver là, les bourgeois ont toujours cédé.

La grève du lait menace de mort d'innombrables enfants des grandes villes, mais aucun de ces enfants ne mourra, car les socialistes cèderont auparavant.

Seulement, pas de sentimentalisme ! Violence et égoïsme des paysans contre violence et égoïsme des socialistes.

Quand l'internationalisme aura triomphé, s'il triomphe alors l'internationale paysanne se dressera contre l'internationale socialiste.

IX. — *L'Organisation souhaitée sera-t-elle utile à l'Etat ?*

Oui. — La Social-Démocratie, masse compacte et homogène, domine le gouvernement. Il faut lui opposer également une autre masse compacte et homogène, les paysans, sans laquelle le Gouvernement ne peut résister aux socialistes.

Donc, contre la Social-Démocratie,

1° : Opposer la conception chrétienne à la conception socialiste et employer les mêmes méthodes.

2° : Demander qu'on tienne compte des intérêts des paysans autant que des intérêts des ouvriers.

X. — *L'Organisation projetée sera-t-elle un élément de prospérité pour l'Etat ?*

Oui. — L'agitation paysanne entretenue par des demandes impossibles à satisfaire entièrement, sera un fait. C'est l'affaire du Gouvernement de s'en accommoder pour le bien public.

En ce qui nous concerne, le paysan produit, mais il faut qu'il vende. Or quel est le principal consommateur ? l'Ouvrier d'Industrie. C'est donc l'intérêt du paysan que cet ouvrier travaille et gagne. Cette bonne raison,

l'augmentation générale de la production paysanne et ouvrière, les patrons l'auront vite comprise. Les ouvriers sociaux-démocrates, hélas ! mettront plus de temps à la saisir si tant est qu'ils la saisissent jamais.

Les syndicats paysans exerceront donc d'abord une influence sur la vie économique, et, ensuite, sur la vie politique.

Le but doit être :

Le paysan libre sur la terre libre. De bons gains, une grosse influence politique. Considération et influence égales à celles des autres professions.

Préparons-nous et équipons-nous pour le combat !

Encore une fois, pas de scrupule sur les moyens. Tous sont bons.

Le syndicalisme paysan moderne était créé. Il allait s'appeler « Freie Bauernschaft » (Paysannerie libre) par analogie avec les syndicats ouvriers social-démocrates, les Freie Gewerbschaften.

Cette brochure ne fut remise qu'à des « hommes de confiance » avec recommandation de s'en inspirer mais de la répandre le moins possible dans le grand public.

En même temps, Pflug rédigeait un guide pour les Secrétaires de Cercle car le Cercle était pris comme base de la nouvelle organisation. Ce guide rappelait les principes précédemment exposés et donnait des conseils généraux.

La F. B. doit être au-dessus des luttes politiques, religieuses et au-dessus des querelles des vieux syndicats paysans. Elle accepte des membres des deux religions

chrétiennes mais exclut l'influence de ces religions. Elle ne comprend que des paysans, accueille les riches et les pauvres, mais ne doit pas devenir une Ligue de gros propriétaires. On doit s'efforcer de recruter tout le personnel administratif parmi les paysans et les fils de paysans.

Dans chaque commune un groupe local avec un Président. Dans chaque Cercle un Comité comprenant un membre de chaque groupe local, avec un Président. Au-dessus un Comité de Province, comprenant un membre de chaque Cercle, avec un Président. Choisir équitablement les membres de tous ces Comités parmi les confessions, partis politiques, etc. de façon que chaque comité soit l'image exacte du groupe qu'il représente.

Attitude à l'égard des partis politiques :

1° Combattre la Social-Démocratie parce que celle-ci combat les paysans.

2° Le Centre, en principe ne combat pas les paysans. Agir à son égard d'après sa propre attitude et faire des cas d'espèce. Ce sera d'ailleurs le point de vue à adopter pour les groupements qui n'ont pas encore pris parti à l'égard des syndicats paysans.

Agir de même avec les divers journaux.

. . . . . .

Ces documents semblent viser particulièrement le Territoire de la Sarre. C'est qu'en effet la Freie Bauernschaft, (F. B.) jusqu'au Traité de Paix, restera cantonnée dans cette région. Elle ne débordera effectivement qu'en 1920 sur les pays voisins, mais, dans ces pays, depuis 1919 on aura parlé d'elle, et c'est pourquoi son extension sera rapide.

En attendant et jusqu'au Traité de Paix, dans le Palatinat, en particulier dans le Cercle de Rockenhausen, l'irritation croissait contre la Zwangswirtschaft mais restait contenue.

Dès mars 1919 la population du Cercle voyait expédier sans plaisir par le Kommunalverband des vivres pour nourrir les chômeurs des grandes villes, alors que ces produits étaient, sauf le vin, en quantités à peine suffisantes pour les besoins locaux. Des réclamations collectives furent faites par les paysans au Sous-Préfet sur un ton tel que ce fonctionnaire, pourtant favorable aux paysans, dut supprimer les autorisations de mouture pour faire exécuter ses ordres de ravitaillement. Cependant la Zwangswirtschaft sur les œufs fut supprimée.

En avril la République des Soviets est installée à Munich. Cette révolution, outre les craintes provoquées chez les paysans pour la propriété individuelle, décida les autorités palatines, qui ne pensaient pas du tout comme Kurt Eisner, à des mesures de résistance passive. La perception des impôts fut reculée pour en soustraire le produit à Munich. Les transactions économiques furent supprimés avec la Bavière. L'Office de ravitaillement du Palatinat, à Spire, organe de l'occupation française, améliora le ravitaillement de la population, du consentement de cette dernière, par les ressources locales et celles de l'Intendance. Malgré cela, la chute du mark, l'augmentation constante du coût de la vie, les évènements de Munich, pénibles pour les paysans, augmentèrent l'irritation et causèrent une tendance séparatiste incontestable.

Par contre la prise de Munich en mai par les troupes régulières redonna du courage aux paysans et diminua ces tendances auschisme. La Zwangswirtschaft fut levée sur le café, le thé et le cacao.

En juillet, les autorités allemandes se plaignaient de plus en plus de la recrudescence du commerce clandestin des vivres. Les paysans se défendaient en alléguant la levée du blocus économique sur l'Allemagne, levée qui, selon eux, devrait amener la suppression immédiate de la Zwangswirtschaft. En août, les doléances contre le Kommunalverband furent si fortes qu'elles entrainèrent un nouveau mouvement séparatiste dans le but, cette fois, d'être débarrassé de cet organe d'oppression économique.

En septembre, l'Armée française d'occupation rappela de nouveau aux corps de troupe la modération à apporter dans les réquisitions et même dans les achats de gré à gré de produits alimentaires.

Les paysans faisaient de plus en plus des difficultés pour porter leur blé au moulin et la contrebande de vivres se développait constamment. Le Kommunalverband était extrêmement impopulaire surtout parce qu'il s'opposait à la libre exportation dans les Cercles voisins. La résistance devint si grande que les autorités allemandes se déclarèrent incapables de réprimer la contrebande, notamment pour les pommes de terre.

La question de la viande devint intolérable. On citait des familles de 7 membres qui n'en reçurent qu'une livre en 5 semaines. En octobre, l'abatage clandestin était très développé en raison des prix élevés offerts par la contrebande. Le bétail était, la nuit, abattu et

enlevé par des camions automobiles. En novembre, pour assurer des livraisons de pommes de terre aux grandes villes, des recherches furent faites par la Gendarmerie allemande, comme au mois de mars précédent, mais avec beaucoup plus de brutalité. En même temps le contrôle allemand des vivres, aux diverses frontières, était sérieusement renforcé. D'un autre côté, les paysans se plaignaient de la mauvaise répartition, par les autorités allemandes, des réquisitions demandées par l'Armée d'Occupation. Celle-ci y fit droit en supprimant ses réquisitions, mesure rendue possible par la réduction des effectifs par suite de la démobilisation.

Le seul fait à signaler fut la création en juillet 1919, d'une Chambre d'Agriculture en Palatinat, composée de membres élus. L'administration provinciale manifesta vite une tendance visible à laisser à cette Chambre la responsabilité des questions agricoles, de plus en plus difficiles à résoudre.

C'est dans ces conditions que, le 10 janvier 1920, entra en vigueur le Traité de Paix.

Chapitre IV

Du Traité de Paix à la grève de livraison d'avril 1920

Cette mise en vigueur entrainait la liberté des réunions professionnelles, du point de vue de l'occupation. Les

réunions non politiques n'étaient plus soumises qu'à l'article 159 de la Constitution d'Empire du 11 août 1919, ainsi conçu : « La liberté d'association pour la sauvegarde « et le bon fonctionnement des conditions du travail et de la vie économique est garantie pour chacun et « pour toutes les professions. Toutes conventions et « mesures qui tendent à limiter cette liberté, sont « contraires au droit. »

Les ligues paysannes n'allaient pas tarder à user et même abuser de cette liberté. Le 12 janvier 3 réunions étaient tenues dans le Cercle.

L'une par les Bouchers pour s'affranchir du Kommunalverband et du vétérinaire. Ils réclamaient : la liberté de l'achat du bétail, sinon de l'abatage et parlaient de s'unir à la « Freie Bauernschaft », naissante dans le Cercle.

La seconde réunion, celle du « Bund der Landwirte », demandait la suppression du rationnement, de la Zwangswirtschaft et du Kommunalverband mais par des moyens légaux, par l'action des élus. La politique était mêlée aux intérêts professionnels, et on y parlait même du relèvement de l'Allemagne.

La troisième réunion fut organisée par deux Sarrois, membres de la « Freie Bauernschaft ». On y décida la formation d'un groupe de la F. B. pour le Cercle de Rockenhausen et on formula séance tenante les revendications suivantes qui furent immédiatement envoyées au Sous-Préfet :

Disparition immédiate des Contrôleurs du ravitaillement ;

Suppression de la Zwangswirtschaft pour la viande, la volaille, le gibier et les œufs ;

Vente du bois à un prix raisonnable ;

Fourniture immédiate de fourrages et de pétrole aux paysans qui en manquent ;

Augmentation du prix du lait et du beurre.

Le Président de la réunion déclarait sans ambages que, lorsque le syndicat serait bien organisé, la grève générale serait faite si ces demandes ne recevaient pas satisfaction.

La situation était bien nette et chaque ligue avait montré ses tendances.

Le « *Bund der Landwirte* » (L. d. L.) avec environ 1.200 membres, dont beaucoup n'adhéraient que de nom à la Ligue, continuait à être un Syndicat et un parti politique. Le Syndicat facilitait l'exploitation agricole par des associations de crédit et s'entremettait, pour les achats, auprès des coopératives agricoles. Ce syndicat était prospère.

Le parti politique, à tendance populiste et protestante, avait moins de succès à cause du désaccord profond entre paysans et fonctionnaires, au sujet de la Zwangswirtschaft.

Le « *Pfälzer Bauernverein* » (Pf. B. V.) n'avait toujours dans le Cercle que son petit groupe catholique et centriste de Börrstadt. Encore ce groupe local, qui comptait 50 membres à sa fondation, en janvier 1918, demeurait au Traité de Paix sans aucune influence et commençait à se désorganiser.

Enfin, la « *Freie Bauernschaft* » (F. B.) venait de faire son apparition à Rockenhausen, avait recueilli 1.200

adhésions d'emblée et avait aussitôt manifesté sa volonté d'orienter le syndicalisme paysan dans une voie jusqu'alors inconnue dans le Cercle. Des temps nouveaux, pisaient ses adhérents, étaient survenus. Toutefois, pour n'effrayer personne, la F. B. ne reconnut pas ouvertement le programme de Pflug, bien qu'elle fut décidée à le mettre en pratique. Elle simula l'adoption des statuts anodins suivants (janvier 1920) :

I. — *Principes*

1° La F. B. tire de l'histoire l'enseignement suivant :

a) La classe paysanne, grâce à son énergie, sa vie religieuse, sa tradition, étant l'élément le plus sain d'une nation, représente la sauvegarde de cette Nation. L'État a donc besoin de la classe paysanne.

b) L'existence de la classe paysanne dépend de sa force, fonction du nombre et de l'organisation ;

c) Le nombre de ses membres et leur organisation dépendent de l'activité avec laquelle elle défend ses intérêts et du degré de conciliation qu'elle apporte dans ses rapports avec les autres classes de la société.

2° En conséquence, la F. B. s'abstient :

a) Par égard aux convictions religieuses de ses membres, de toute discussion confessionnelle ;

b) De toute propagande de partis et laisse à ses membres l'entière liberté politique.

II. — *Objectifs généraux*

1° Protéger par des moyens légaux, les intérêts économiques individuels et communs des paysans.

Dans ce but combattre toute organisation dont l'action s'opposerait aux intérêts de ses membres.

2° Soutenir et développer l'influence civilisatrice de la classe paysanne selon le § 1 (*a*).

3° Dans la mesure où les champs d'activité des autres organisations agricoles touchent à ceux de la F. B. soutenir l'effort de ces organisations.

III. — *Buts précis*

1° Représenter les intérêts des paysans ;

a) Vis-à-vis des autorités qui en sont chargées ;

b) Vis-à-vis des autorités fiscales (impôts sur le revenu et sur le capital) ;

c) Vis-à-vis des autres classes de la société ;

2° Maintenir la propriété privée, en particulier la propriété foncière ;

3° Rétablissement du droit de libre exploitation ;

4° Suppression de toute mesure coercitive ;

5° Établissement d'un barême de prix répondant aux efforts que nécessite la livraison des produits agricoles ;

6° Amélioration de la situation sociale et économique des paysans et des ouvriers agricoles ;

7° Arbitrage en cas de différends entre ouvriers agricoles et patrons ;

8° Encouragement au syndicalisme agricole.

IV. — *Moyens*

La F. B. atteindra ces buts par :

a) Des négociations avec les autorités administratives et les représentants des autres classes ;

b) L'installation d'un représentant de la F. B. dans chaque administration de district et de cercle ;

c) Un organe de presse.

Il importe de remarquer qu'il n'était nullement question de grève dans les statuts et pourtant ce sera le moyen pratique d'aboutir auquel pensera constamment la F. B.

. . . . . .

D'un autre côté, dès le 25 janvier, dans une réunion « du Bund der Landwirte», un journal hebdomadaire, le « Pfâlzer Bauer » était créé, mais la fusion projetée, par les dirigeants, de cette Ligue et du parti populaire allemand, pour relever l'Allemagne et combattre la République, échouait devant la résistance de la majorité des adhérents dont une partie même quittait le « Bund der Landwirte » pour passer à la « Freie Bauernschaft ».

En outre la justice civile continuait à réprimer très sérieusement les infractions à la Zwangswirtschaft, plus nombreuses depuis l'armistice. Les paysans qui manquaient de semences, d'engrais et de charbon, faisaient en général la sourde oreille aux appels des autorités pour la livraison des céréales. Les adhérents du « Bund der Landwirte » manifestaient également leur mécontentement et commençaient à être mal vus par les chefs politiques habitués à diriger la Ligue. Ces chefs durent bientôt montrer double face : hostiles au mouvement comme politiciens, ils affectèrent de le favoriser comme paysans.

La « Freie Bauernschaft », de son côté, demandait

la suppression immédiate de la Zwangswirtschaft pour l'abatage du bétail, pour les pommes de terre et les œufs avec menace de grève si satisfaction n'était pas accordée. La Ligue se déclarait désormais assez forte pour faire disparaître le régime économique en vigueur. Le prix du blé payé en France était comparé au prix payé en Allemagne et cette comparaison accablait Berlin. La suppression des contrôleurs de lait était décidée et appliquée immédiatement sans souci des autorités allemandes. La Freie Bauernschaft menaçait de s'adresser à l'autorité française si les autorités judiciaires allemandes persistaient dans leur sévérité et leur injustice à l'égard des paysans délinquants de la Zwangswirtschaft. La ville de Ludwigshafen, avec laquelle un marché d'engrais avait été passé, était menacée de se voir supprimer le lait si elle n'accélérait pas les livraisons d'engrais. En mars, la Freie Bauernschaft demandait même officiellement à l'autorité française son arbitrage pour une estimation équitable des chevaux à livrer aux régions dévastées et son appui pour l'obtention d'engrais azotés.

La Ligue passait d'ailleurs des paroles aux actes. Le 19 mars un ultimatum était remis au Sous-Préfet, menaçant de cesser toute fourniture de vivres au cas où les réclamations précédemment exposées n'auraient pas reçu satisfaction dans les 4 jours. La Ligue faisait répandre le bruit d'une entente secrète avec les principaux Syndicats ouvriers. La grève de livraison projetée n'avait pas pour but, disait-elle, de supprimer le ravitaillement de la population mais simplement de faire disparaître la Zwangswirtschaft en livrant les vivres non plus au Kommunalverband mais directement aux villes et aux Syndicats.

Au fond la F. B. n'avait jamais eu l'intention bien sincère de s'entendre avec les Syndicats ouvriers dont elle redoutait les conditions et la suppression des intermédiaires n'était qu'une menace à l'égard du Kommunalverband. Les paysans espéraient, en agissant ainsi, diviser l'adversaire et influencer, en leur faveur, l'opinion publique. La F. B. déclarait aussi que les malades, les enfants et les vieillards ne souffriraient pas de la grève. Ce n'étaient également que des paroles. La F. B. n'ignorait pas, en effet, que la suppression de lait pour les adultes valides, était une privation supportable pendant longtemps, tandis que les consommateurs céderaient certainement pour éviter de terribles souffrances aux enfants, aux vieillards et aux infirmes. Ces derniers seuls étaient donc visés par la grève mais on ne pouvait pas l'avouer et il fallait même affirmer le contraire. La F. B. appliquant son programme d'absence de scrupule quant aux moyens, n'hésita pas, elle affirma.

Malgré l'attrait de ces précautions, le Bund der Landwirte et le Pfälzerbauernverein déclarèrent ne pas vouloir suivre le mouvement. L'idée de grève n'était pas encore assez familière à ces deux syndicats et les conséquences leur paraissaient trop graves.

La F. B., bien que seule, n'hésita pas. Le 23 mars l'autorité allemande n'ayant pas répondu, le Secrétaire du Cercle, sur l'invitation de son Comité central palatin, procéda à une véritable mobilisation de cyclistes qui allèrent porter l'ordre de grève à tous les groupes locaux. Les Freier Bauer cessèrent aussitôt toute livraison aux laitiers et transformèrent leur lait en beurre ou en fromage.

Devant cet exemple le petit groupe local du Pf. B. V. se joignit au mouvement. La grève de la F. B. et du Pf. B. V. fut effective aussi dans tout le Palatinat.

Surprises et étonnées, les autorités allemandes promirent d'examiner les réclamations mais n'y appartèrent aucune hâte. La grève, suspendue le 24 mars, fut recommencée le 6 avril.

Les dirigeants du Bund der Landwirte s'efforcèrent de la neutraliser en invitant leurs adhérents à livrer davantage qu'à l'ordinaire. Les paysans du B. d. L., non seulement n'obéirent pas, mais désavouèrent publiquement leurs chefs, et se joignirent en partie au mouvement gréviste.

Pour le Cercle seul la grève privait la ville de Ludwigshafen de 3.000 litres de lait par jour et la ville de Kaiserslautern d'à peu près toute la viande nécessaire à sa consommation, car les paysans firent d'eux-mêmes la grève de la viande. Toutefois, pour ne pas mécontenter outre mesure les ouvriers, la F. B. leur proposa de les ravitailler s'ils faisaient eux-mêmes grève, condition que la F. B., fidèle à ses principes, savait être inacceptable au pied levé.

Les autorités allemandes durent capituler dès le 6 avril au soir. Le prix du litre de lait fut porté de 1 mark à 1,50 ; la Zwangswirtschaft était supprimée sur les œufs, l'avoine et le bétail de travail.

C'était pour la F. B. le triomphe de sa méthode ; c'était la naissance d'un prestige et d'une influence qui, malgré quelques à-coups, iront toujours en grandissant.

Par contre, les autorités allemandes enregistraient un grave échec. En vain s'efforcèrent-t'elles de laisser

croire que la F. B. devait surtout son succès à l'appui occulte des occupants, personne ne s'y méprit.

L'histoire du syndicalisme paysan sera dès lors, en fait, l'histoire de la F. B. Ce syndicat avait pleine conscience de sa facile victoire, en exagérait même l'importance, et encore peu expérimenté, allait en abuser, ce qui lui vaudra quelques déceptions dans la période suivante.

Chapitre V

D'avril 1920 *à la grève de livraison de janvier* 1921

La Freie Bauernschaft, affectant de vouloir supprimer l'intermédiaire de l'administration dans les questions économiques, livra à l'Armée française fin avril, dans un très court délai, des pommes de terre que l'autorité allemande s'était déclarée impuissante à rassembler. Les deux autres Ligues l'imitèrent. La F. B. avait tenu à montrer qu'elle était mieux obéie que l'administration ; au fond l'autorité française avait offert les meilleurs prix. En mai, les trois Ligues demandaient, sans menace, mais aussi sans l'obtenir, aux autorités allemandes, une large amnistie pour les infractions à la Zwangswirtschaft, exception faite du délit d'accaparement.

La Freie Bauernschaft, toujours à l'avant-garde du

mouvement paysan, et sans s'inquiéter de l'hostilité naissante du consommateur à cause de l'augmentation des prix des denrées libérées, réclamait, dès juin, la liberté de l'abatage du bétail, et, chose plus grave, en décidait d'elle-même l'application immédiate. Les deux autres Ligues suivaient le mouvement.

Les élections à la Chambre des Paysans du Cercle, le 5 juillet, donnaient 23 sièges à la F. B. et sept sièges au B. d. L., ce qui mesurait les forces respectives des deux Ligues. Le même mois la Zwangswirtschaft fut levée sur la margarine et la graisse végétale.

En août, les trois Ligues demandaient une transformation radicale de la Zwangswirtschaft sur les céréales panifiables : les autorités fixeraient le contingent à livrer, le reste serait libre ; les prix seraient fixés avant livraison. (Les paysans devront attendre près d'un an pour avoir satisfaction sur le premier point et plus de deux pour le second). Ils appuyaient leur demande par la menace de ne pas battre les céréales. Suivant le programme de la F. B., ils avaient choisi, pour réclamer, l'époque difficile de la soudure. Le Bund der Landwirte ne marchait cependant que mollement. A la fin du mois, le Gouvernement accorda un supplément de prix applicable à toute la récolte de l'année, même à la partie déjà payée. La F. B. envoya quand même au Gouvernement un ultimatum d'avoir à satisfaire aux premières demandes. Les adhérents de Bund der Landwirte se joignirent au mouvement, malgré l'avis opposé de leurs dirigeants. Toutefois, une nouvelle prime de battage ayant été allouée, les paysans n'insistèrent pas.

En septembre, la Zwangswirtschaft fut levée sur les

légumes, les fruits, les pommes de terre ; en octobre,sur la viande (une autorisation restait nécessaire pour la vente au détail), sur les huiles et les graisses animales.

Il ne restait, en somme, comme denrées de première nécessité assujetties, que le lait, les céréales panifiables et le sucre. Dès octobre, la F. B. profitait de cette liberté pour traiter directement une vente de pommes de terre avec les délégués des syndicats ouvriers de Ludwigshafen, s'affranchissant ainsi de l'intermédiaire habituel des commerçants en gros.

Dans une réunion, en octobre, du Bund der Landwirte et de la Freie Bauernschaft, le Secrétaire de cette dernière Ligue pour le Cercle recommanda l'action directe contre les profiteurs de la Zwangswirtschaft, contre la Sous-Préfecture et ses employés, conseillant purement et simplement de les chasser de leurs bureaux. Il fut désapprouvé, la majorité répugnant encore à l'action directe.

En novembre, de nouvelles livraisons directes de pommes de terre aux troupes d'occupation furent effectuées avec empressement par les deux ligues.

A la fin de l'année 1920, la F. B. gagnait pas mal d'adhérents, ce qui lui donnait confiance en ses forces. Aussi, le 10 janvier 1921, la Ligue fixait elle-même le prix du lait et du beurre sans se soucier des menaces de poursuite de l'autorité allemande pour mercantilisme. Celle-ci était sommée d'approuver les prix de mks. 2,50 par litre, au lieu de 1,50, sous peine de grève. L'interpellée n'ayant pas répondu, la F. B. du Cercle mit alors en demeure les Maires de Ludwigshafen et de Kaiserslautern, ses gros clients pour le lait, de faire

connaître si le nouveau prix pour cette denrée était accepté. En même temps une propagande intense était faite dans les milieux paysans. La grève et l'action directe y étaient ouvertement recommandées. Les consommateurs du Cercle, d'habitude si calmes, commençaient à s'émouvoir de ce mouvement si radical. Une « soirée de famille » de la F. B. à Rockenhausen le 24 janvier 1921, où furent prononcées des paroles de la pire violence, fut l'objet d'une contre-manifestation et la lumière électrique fut supprimée. Cette réaction des consommateurs en imposa au B. d. L. et au petit groupe du Pf. B. V. qui déclarèrent ne pas vouloir se joindre à la grève envisagée.

De leur côté, les autorités allemandes ne voulurent pas être surprises comme en avril 1920 et prirent leurs précautions : renforcement de la gendarmerie du Cercle, refus de communication téléphonique à la F. B., offre d'un prix de 2 mks. 10 par litre, etc.

La F. B. s'exaspéra, s'énerva et déclara la grève de lait le 27 janvier. L'unité de direction manquait d'ailleurs en Palatinat, chez la F. B., et les divers Cercles opérèrent le plus souvent sans se soucier de leurs voisins. Un peu partout une minorité importante de Freier Bauer accepta le prix de mks 2,10 dont le B. d. L. et le Pf. B. V. s'étaient déjà contentés.

Les dirigeants de la F. B. crurent galvaniser la masse en pratiquant l'action directe. Dans les Cercles de Rockenhausen, Pirmasens, Deux-Ponts, Kusel, les voitures des laitiers furent assaillies en route et le lait versé dans les fossés. La Sous-Préfecture de Rockenhausen fut envahie et le Sous-Préfet frappé.

L'autorité allemande, qui avait pris ses précautions, procéda alors à une répression d'autant plus énergique qu'elle désirait réparer son échec d'avril 1920 et que les paysans étaient divisés. Les Présidents et Secrétaire du Cercle, les principaux meneurs furent arrêtés, et, pour la plupart, condamnés à des peines de prison variant de un mois à un an. Les arrestations n'allaient d'ailleurs pas sans difficulté ni incident, mais, en fin de compte, force resta à la loi.

La grève diminua peu à peu d'intensité et, le 7 février, les dirigeants de la F. B. sentant la partie perdue, donnèrent l'ordre de reprendre les livraisons au prix de mks. 2,10. La F. B. cédait, mais ne capitulait pas.

L'ordre de cessation de grève était en effet rédigé en termes violents et menaçants pour l'autorité allemande. Il n'était question que d'un répit et on parlait d'une nouvelle grève si le prix de mks. 2,50 n'était pas accordé à brève échéance. La F. B. avait transigé surtout pour gagner du temps, raffermir ses adhérents et faire de la propagande « radicale » dans les autres Ligues paysannes.

L'autorité allemande comprit, elle aussi, qu'elle avait simplement remporté une victoire à la Pyrrhus. L'avenir, malgré le succès apparent enregistré, lui parut plein de dangers et elle ne s'entêta pas. Nous verrons bientôt que la Zwangswirtschaft sur le lait ne survécut pas longtemps à cette grève.

Chapitre VI

De février 1921 *à la grève du lait de mai* 1922

La Freie Bauernschaft, à la suite de son échec, subit une crise et 300 environ de ses adhérents dans le Cercle passèrent au B. d. L., entraînés par les éléments modérés, producteurs ou consommateurs, qui avaient été effrayés par les évènements. De son côté, l'autorité allemande fit courir une fois de plus le bruit que la F. B. était à la solde de l'occupation.

Les dirigeants du Syndicat ne désespérèrent pas. Ils refusèrent les denrées libres aux collectivités qui leur étaient hostiles, notamment des pommes de terre aux ouvriers de Frankenthal, et intensifièrent leur propagande.

Un évènement capital allait bientôt justifier cet optimisme. La loi d'Empire n° 8.155 du 21 juin 1921, applicable en partie à cette date, en partie au 15 août suivant, adoptait le point de vue paysan pour la Zwangswirtschaft, à savoir liberté complète pour toutes les denrées autres que les céréales panifiables, et, pour celles-ci, fixation d'un contingent à livrer avec liberté pour le restant de la production.

La F. B. sut habilement exploiter ce résultat, qu'elle présenta comme la conséquence inévitable de sa lutte contre la Zwangswirtschaft. Aussi, en août, à Rockenhausen, une fête syndicale, en plein air, avec un défilé en costumes anciens, eut-elle un gros succès ; les dirigeants y prononcèrent des discours plus violents que jamais. Le contingent de céréales demandé fut déclaré excessif en raison de la mauvaise récolte due à la sécheresse.

Par la suite, l'agitation était soigneusement entretenue parmi les adhérents et la Ligue fêtait triomphalement le retour des grévistes condamnés, notamment la mise en liberté de son Secrétaire qui profita de l'occa-sion pour faire un discours à tendance communiste et prêcha l'internationale paysanne.

Cette persévérance porta bientôt ses fruits. En septembre, dans une réunion commune avec le Bund der Landwirte, les dirigeants de cette dernière Ligue furent publiquement désavoués par leurs adhérents. La masse du B. d. L. suivit désormais les directives de la Freie Bauernschaft. Celle-ci, se crut dès lors assez forte pour lever quelque peu le masque. Le 21 septembre, elle fixait son siège social à Kaiserslautern, se donnait des statuts analogues à ceux du Bund der Landwirte, ne présentant rien de caractéristique (voir aux annexes), mais publiait un « programme » où étaient enfin reproduites en partie les directives de Pflug, notamment l'emploi de la grève. Voici ce programme, toujours en vigueur :

FREIE BAUERNSCHAFT

Association chrétienne pour la sauvegarde des intérêts économiques de l'Agriculture :

PROGRAMME

accepté le 17 septembre 1921 à Kaiserslautern par le Comité de l'Association général de la Freie Bauernschaft

La F. B. association chrétienne pour la sauvegarde des intérêts économiques de l'agriculture, fondée au printemps 1919, a été la production d'un temps de détresse. Elle est basée sur des principes chrétiens et corporatifs et représente une organisation paysanne. Elle ne s'occupe ni de politique ni de religion. Munie des qualités nécessaires pour atteindre sûrement ses buts, la F. B. cherche à obtenir à tout point de vue la considération dûe aux intérêts du métier paysan.

1° Nécessité d'une organisation unie de la Freie Bauernschaft.

La Social-Démocratie, ennemie de la propriété, ainsi que les syndicats lui adhérant, présentent par une agitation adroite, qui a connu des succès lors de la Révolution de novembre 1918, toute propriété et naturellement aussi celle des paysans, comme dangereuse pour la société. Le danger menaçant pour l'agriculture est augmenté par l'inconvénient que même des gens appartenant aux professions amies de la propriété se sont mis du côté de la Social-Démocratie, soit par conviction, soit dans leur intérêt comme consommateur. Comme suite de ce danger parait inévitable la catastrophe, comme conséquence de l'impuissance de la trop faible représentation paysanne au parlement et dans le Gouvernement. Les paysans ne peuvent plus se défendre du Cercle de fer formé par le prolétariat et tous les autres

consommateurs. Un pareil fait rend absolument nécessaire la formation d'une organisation paysanne unie, en écartant la nuisible désunion actuelle dans le métier paysan et en luttant avec succès pour les intérêts de toutes les classes propriétaires.

2° Le but de l'organisation unie de la Freie Bauernschaft.

Vu la possibilité d'atteindre entièrement tous ses buts, la F. B. se propose, en tant qu'organisation unie, les efforts suivants :

1° L'établissement d'un front uni dans la corporation paysanne, désunie malheureusement par des différends politiques et religieux ainsi que par l'existence des grands, moyens et petits propriétaires.

2° La libération de l'agriculture de toutes les entraves empêchant de relever la production et la lutte contre toute atteinte immorale de l'économie privée.

3° Pour la réalisation de ce dernier but, la F. B. s'efforce :

a) De négocier avec les ressorts compétents des autorités et de la législation ou avec les organisations d'autres corporations pour l'accomplissement des demandes économiques justifiées de l'agriculture.

b) D'exiger, en faisant allusion à la force de l'organisation, des corps administratifs et législatifs, et des organisations d'autres métiers, l'exécution des demandes économiques justifiées de l'agriculture.

c) D'appuyer par la force de l'organisation les demandes formulées par les représentants paysans dans les corps administratifs et législatifs, ceci surtout en cas de minorité de la représentation paysanne.

d) D'influencer à l'aide de la masse paysanne unie les partis politiques formant les corps administratifs et législatifs, en tant que ceux-ci concernent le métier paysan, pour que ces partis se déclarent prêts à accepter une représentation paysanne d'une force numérique maximum. A cet effet il ne doit pas être question de favoriser un parti politique aux dépens d'un autre, ni de former un parti politique paysan, parce que cela pourrait être contraire à l'opinion politique d'un certain nombre de membres qui en quittant l'organisation occasionneraient une diminution de sa force.

e) De prendre soin de la représentation paysanne d'une force numérique maximum, représentation qui se trouve dans les corps administratifs se composant de partis économiques.

f) De faire usage sous n'importe quelle forme de la *grève* comme moyen de défense légitime pour le cas où tous les moyens paisibles seraient vains pour l'exécution des demandes économiques justifiées.

4° Le secours aux membres dans toutes leurs affaires privées par l'installation de secrétariats et la nomination d'employés.

5° L'instruction des membres par des représentations propres à l'organisation, comme des discours, des cours, etc. susceptibles de relever la conscience professionnelle.

3° Le travail de l'organisation unie de la F. B.

Le travail de la F. B. qui doit correspondre à tout point de vue aux buts qu'elle s'est proposée, ressort des points suivants :

1° Neutralité dans les questions politiques et religieuses, surtout en ce que :

a) Il est absolument interdit, dans la propagande pour l'organisation, d'examiner les questions religieuses ; par conséquent l'opinion religieuse d'aucun membre ne peut être blessée par l'organisation et, en dehors de l'association, tout membre peut remplir ses devoirs religieux sans être dérangé.

b) Il est absolument interdit de traiter les questions de politique de parti. La recommandation d'un certain parti politique est également interdite ainsi que la fondation d'un parti politique paysan. Toute agitation politique est à supprimer pour qu'aucun membre ne soit gêné, en dehors de l'association, d'adhérer au parti politique qui lui convient. L'organisation cherche simplement, en excluant les questions politiques et religieuses de son programme, à obliger les partis politiques en rapport avec les questions du métier paysan, à accepter dans leur milieu le nombre nécessaire de représentants paysans pris dans la masse des cultivateurs organisés.

2° Acceptation de membres appartenant uniquement à la même profession et mise en action de la grève si les demandes justifiées n'avaient pas reçu satisfaction.

3° Rejet de toute atteinte injustifiée à la propriété privée suivant les principes chrétiens pour la conservation de la propriété privée et défendant les mêmes principes puisque se nommant association chrétienne. Approbation de la grève comme moyen de défense légitime. Abstention de tout conflit avec la chrétienté pour ce qui concerne les exigences de l'association,

cette dernière devant être un défenseur des principes chrétiens vis-à-vis de la vague socialiste anti-chrétienne.

4° Travail purement économique ou d'économie politique qui doit consister simplement en la représentation des intérêts justifiés du métier paysan.

En résumé le programme de la F. B. ne signifie pas autre chose que l'éducation de la conscience professionnelle d'après des principes chrétiens formant ainsi la base, pour des affaires saines, d'un État vis-à-vis du sentiment des classes né de principes socialistes et empêchant toute bonne marche des affaires de l'État.

. . . . . .

Au cours du même mois, en septembre, des ouvriers pénétraient à la Préfecture de Spire, pour y détruire les vestiges de l'ancien régime, notamment les portraits royaux, et étaient poursuivis, mais acquittés. La F. B. exploita pour sa propagande cette différence de traitement par la justice allemande entre ouvriers et paysans.

A Rockenhausen, au point de vue politique, et surtout dans une haine commune contre les fonctionnaires, elle s'entendit avec les sociaux-démocrates, d'où la démission, comme Président du Conseil d'arrondissement, du Sous-Préfet, et son remplacement par le chef de la F. B. L'entente dure toujours.

Un des principes de la F. B., l'unité de front paysan, fut vivement discuté par les Syndicats, au cours de l'hiver 1921-1922. L'unité ne put être réalisée parce que chaque Ligue exigeait la fusion sous sa propre bannière.

Les pourparlers ne furent cependant pas inutiles. Les dirigeants du Bund der Landwirte, devant la ten-

dance générale de ses adhérents, dans tout le Palatinat, à se rapprocher de la F. B. et pour éviter des défections de plus en plus nombreuses, se détachèrent de Berlin et formèrent le « Pfälzer Bauernbund » (Pf. B. B. ou Ligue des paysans palatins). Dans les nouveaux statuts, (1) du 10 janvier 1922, l'emploi de la grève était prévu. Dans ce domaine encore, la F. B. triomphait.

Quant au Pf. B. V., le groupe local de Börrstadt se désagrégeait ; dans le Vorderpfalz de nombreux groupes passaient, en entier et dirigeants en tête, à la F. B. Les statuts du Pf. B. V. (2) furent remaniés pour éviter d'autres défections et se rapprocher de ceux de la F. B. mais les dirigeants n'osèrent pas aller jusqu'à recommander la grève que les adhérents pratiqueront sans leurs chefs. Là aussi, la F. B. triomphait.

Elle manifesta son redressement d'abord en provoquant une augmentation à mks 5, le litre du prix du lait ; ensuite, en mars 1922, à l'occasion du retour des derniers condamnés de la grève du lait. La réception fut triomphale : jeunes filles vêtues de blanc, illuminations, voitures enguirlandées et surtout discours de la plus grande violence.

La F. B. ne tarda pas à utiliser son prestige reconquis. En avril, elle décida de notifier à Berlin son refus de toute livraison à la Zwangswirtschaft. Quelques jours après, le Pf. Bauernbund, sans aller jusque là, protestait énergiquement, de son côté, contre le maintien des dernières contraintes économiques.

Les Ligues paysannes eurent bientôt l'occasion de

(1) Voir annexe : Statuts du Pf. B. B.
(2) Voir 3e partie, chapitre 3.

manifester leur force aux consommateurs. Les villes approvisionnées en lait par le Cercle, notamment Ludwigshafen, ayant refusé d'accorder une nouvelle augmentation du prix, 9 mks, le litre, au lieu de 5 marks, la grève fut décidée par les trois Ligues. La F. B. ne se contenta pas, cette fois, des affirmations de solidarité du Pfälzer Bauernbund. Elle força ce dernier à commencer lui-même la grève, ce qu'il fit, le 13 mai. La grève fut donc générale ; au bout de trois jours, les villes cédèrent.

La victoire avait été facile. D'une part, les autorités allemandes, la Zwangswirtschaft sur le lait étant supprimée, se gardèrent bien d'intervenir et de risquer le peu de prestige qui leur restait chez les paysans. Les syndicats agricoles, ayant réalisé l'unité de front et sentant les consommateurs à leur merci, évitèrent soigneusement de troubler l'ordre public, pour ne pas donner aux autorités un prétexte à s'immiscer dans la grève. Conscients de leur force, les paysans ne se livrèrent à aucune manifestation extérieure et se bornèrent à ne pas livrer leur lait. L'efficacité de la grève était démontrée, à la grande stupéfaction des syndicats ouvriers qui croyaient détenir le monopole de cette façon de procéder.

La grève de mai 1922, qui avait mis directement en face producteurs et consommateurs, et qui avait pleinement réussi, constitue une étape capital et, peut-on même dire, définitive, dans l'histoire du syndicalisme paysan et plus particulièrement du syndicat d'avant-garde, la Freie Bauernschaft. Désormais, ces syndicats ne rencontreront plus devant eux que des obstacles

secondaires. La voie est frayée. Non seulement l'unité de front paysan avait été réalisée mais la Ligue conservatrice, le Pf. B. B., s'était montrée la plus violente et son journal avait qualifié de « traitres à la cause paysanne » les cultivateurs qui avaient livré malgré l'ordre donné. La Freie Bauernschaft pouvait être fière de son disciple.

Le succès de cette grève, en Palatinat, détermina la Vereinigte Freie Rheinhessiche Bauernschaft (Mayence) et le Rheinischer Bauernverein (Cologne, Coblence, Aix-la-Chapelle, Dusseldorf) à faire une grève analogue vers le 25 mai, pour imposer une augmentation du prix du lait. Les grandes villes durent céder.

Ce sera d'ailleurs, en Allemagne, le seul mouvement paysan en dehors des grèves que nous avons étudiées.

Chapitre VII. — *De mai* 1922 *à mars* 1923

Les Ligues paysannes, après la grève de mai 1922, ne redoutaient plus guère les consommateurs, dont elles venaient d'avoir facilement raison, et ne restaient tenues, envers l'État allemand, qu'à la livraison d'une quantité déterminée de céréales. La F. B. fidèle à ses principes, posera constamment de nouvelles conditions afin de retarder cette livraison. Sûre d'être désormais suivie par les autres Syndicats, désireuse de consolider sa situation, d'étendre le domaine de son influence et de conserver la direction du syndicalisme paysan, la F. B. va s'efforcer, sous des prétextes plus ou moins

bons, de reculer toute livraison et d'amener le Gouvernement, de guerre lasse, à abandonner le peu qui subsistait de la Zwangswirtschaft. La F. B. s'obstina donc à déclarer trop élevé le contingent fixé.

Devant ces récriminations continues et les menaces de grève des paysans, l'autorité allemande s'ingéniait à trouver un moyen de faire accepter la livraison des céréales. Elle pensa d'abord à la taxation directe, d'après la méthode des déclarations de récoltes. Les Ligues refusèrent d'accepter le procédé. L'autorité allemande se rabattit ensuite sur la taxation directe d'après les superficies ensemencées avec déclaration de cette superficie par les intéressés. Les paysans refusèrent de faire la déclaration demandée. Le Gouvernement allemand, ne trouvant pas d'issue, se résigna à taxer directement, chaque producteur. Les paysans restèrent indifférents à cette taxation, s'obstinèrent à l'ignorer et, en attendant, décidèrent, en juillet, de ne rien déclarer et surtout de ne rien livrer. Les autorités allemandes s'efforcèrent de se renseigner sur les quantités des récoltes par la voie détournée du charbon de battage. Les paysans déclarèrent que, si le moindre contrôle du charbon était effectué, ils laisseraient leurs céréales en grange sans les battre. Devant toutes ces résistances le gouvernement allemand dut capituler. Le contingent préalablement fixé fut abaissé et même les pays occupés furent favorisés.

La F. B. ne fut pas prise au dépourvu par cette concession. Sur son initiative, les trois Ligues déclarèrent, en août, qu'elles acceptaient le contingent mais qu'elles se refusaient à toute livraison à un prix inférieur

à celui du commerce, de façon, disaient-elles, à éviter le désastre de 1921, époque à laquelle les paysans durent remplacer, notamment pour les semences, les céréales livrées par des céréales payées jusqu'à dix fois plus, tout cela pour nourrir les paresseux des villes.

Les autorités allemandes résistèrent d'abord puis, devant le refus de livraison, élevèrent plusieurs fois les prix. La baisse du mark ne permit jamais à la taxation, lente parce que administrative, de suivre les prix du commerce. A la fin de 1922, l'écart était en général de un tiers et aucune livraison n'était effectuée.

D'un autre côté, les paysans ne se bornaient pas à lutter contre les autorités allemandes. Ils organisaient une sorte de grève perlée en modifiant la production. Sans souci des marchés passés, pour le lait, avec les grandes villes, les cultivateurs livraient de moins en moins de lait et fabriquaient du beurre, dont la vente était plus rémunératrice. Les villes n'osaient guère protester, par crainte de se voir refuser toute livraison. Remarquons en passant, que cette grève perlée sera la seule atteinte portée à la production par le syndicalisme paysan. La F. B. avait maintes fois menacé de modifier la production agricole pour échapper à la Zwangswirtschaft mais n'y avait jamais procédé, cette opération étant peu facile à effectuer dans la région, à cause du nombre limité de cultures possibles.

En outre, la F. B., pour étendre son influence, s'implanta en Bavière, dans la région de Landshut. Elle y obtint un gros succès malgré l'hostilité déclarée des autorités allemandes et des autres Ligues paysannes bavaroises. Les meneurs F. B. furent arrêtés, accusés

de troubler l'ordre public et, comme en Palatinat, suspectés de connivence avec l'autorité française, ce qui provoqua de véhémentes protestations, non seulement de la F. B. palatine, mais aussi du Conseil général du Palatinat. Au 1er janvier 1922, la F. B. comptait en Bavière 320 groupes et 12.000 adhérents. Elle préparait en outre l'avenir, en créant, en Palatinat, des groupes de jeunesse dont nous parlerons bientôt.

Cette activité considérable de la F. B., approuvée par les deux autres Syndicats, inquiétait visiblement l'autorité allemande, à laquelle aucune céréale n'était livrée. Le Gouvernement chercha, pour arriver à ses fins, à utiliser le soi-disant mouvement national causé par l'occupation française de la Ruhr. En février 1923, la Zwangswirtschaft fut entièrement supprimée et les meneurs F. B. relâchés. L'autorité allemande déclara avoir agi par générosité et s'attendre, en échange, à quelques dons de céréales par les Ligues paysannes, sinon le Gouvernement se verrait obligé de revenir à la Zwangswirtschaft pour assurer le ravitaillement de la Nation en général et de la Ruhr en particulier.

La grosse majorité des paysans se garda bien de faire un cadeau quelconque à la classe ouvrière. Quant à la F. B. c'était mal la connaître que de la supposer encline au sentimentalisme. Aussi trouva-t-elle aussitôt à Rockenhausen pour ne rien faire, une de ces conditions inacceptables dont, d'après sa doctrine, il ne faut jamais manquer. La F. B. s'avisa que les cartes de pain noir, à prix réduit, destinées aux indigents, étaient distribuées à peu près à tout le monde. Elle exigea, comme condition préalable à un don quelconque, une

révision sévère de ces cartes, sachant bien que l'opération demandée exigerait du temps et même ne serait probablement jamais effectuée, à cause des intérêts qu'elle lèserait et des conséquences graves qu'elle pouvait entrainer, notamment au point de vue électoral. Les deux autres Syndicats, pour ne pas jouer un rôle de dupe, restèrent dans l'expectative et ne donnèrent rien.

Au moment où nous écrivons, mars 1923, la question en est là. Si d'ailleurs, par impossible, l'autorité allemande revisait les cartes de pain de façon satisfaisante, la F. B. formulerait certainement une nouvelle exigence, et tout serait à recommencer, puisque c'est précisément ce que recherche cette Ligue. Les autres Syndicats, pour ne pas s'aliéner leurs adhérents, observeraient sûrement la même attitude. Le Gouvernement allemand risque donc fort de ne jamais rien obtenir.

Chapitre VIII. — *Les groupes de jeunesse de la F. B.*

La Freie Bauernschaft, nous venons de le voir, est bien près d'arriver à ses fins et le présent lui sourit. Elle a voulu aussi se ménager l'avenir en préparant la jeunesse paysanne des deux sexes à remplir son rôle syndicaliste futur. La F. B. croit même que cette jeunesse dépassera ses devanciers, car elle aura été mieux pénétrée de la « pensée F. B. ».

L'idée d'éduquer la jeunesse paysanne dans les principes de la F. B. revient à M. Haase, Secrétaire de la Ligue pour le Cercle de Rockenhausen. Ce fougueux disciple de Pflug, ce partisan convaincu de l'action directe et de l'internationale paysanne, conçut ce projet

au cours des méditations forcées des 7 mois de détention que lui valut la grève malheureuse de Janvier, Février 1921.

Des statuts viennent d'être publiés et on les trouvera aux annexes. (1) Mais, comme toujours chez la F. B., les statuts sont loin d'exprimer le but poursuivi. Il n'y a guère à en retenir que l'intention d'éduquer la jeunesse dans « la pensée F. B. », et nous savons ce que cela signifie. Le but visé est sensiblement celui des Ligues d'ouvriers (Arbeitsverein). Dans un tract répandu fin 1921, il est dit : « Le paysan ne doit plus travailler « comme une bête de somme, sans arrêt, souvent en se « considérant lui-même comme un être inférieur, mais « il doit prendre le temps nécessaire pour lire un jour- « nal, s'instruire et s'élever au niveau moral et intellec- « tuel de la moyenne des autres classes sociales qui, à « l'avenir, devront estimer le paysan à sa juste valeur.

« A cet effet, il faut à l'aide de la littérature, du théa- « tre, de la musique, du chant, du sport, etc... réveiller « et développer les sentiments et l'intelligence qui exis- « tent chez le paysan, surtout chez les jeunes, au même « degré que dans toutes les autres classes sociales. Il « faut éviter de faire partie des nombreux vereine qui, « sous le prétexte de faire du chant et du sport, embri- « gadent la jeunesse dans les partis politiques. »

En somme, il s'agit avant tout de former de futurs F. B. mais ces groupes de jeunesse (Jugendgruppen) ne sont d'ailleurs pas inutiles, même pour le moment. C'est parmi eux que seront recrutés les acteurs et les

(1) Annexes : Statuts de la F. B. (groupes de jeunesse).

actrices des fêtes diverses et aussi les courriers rapides en cas d'instruction urgente à porter aux adhérents. L'organisation de ces groupes, semblable à celle de la F. B. proprement dite, permet à cette jeunesse, quand elle se marie, de prendre une place méritée dans le Syndicat-souche.

Des groupes de jeunesse ont été créés dans les Cercles palatins de Frankenthal et de Rockenhausen. Dans ce dernier ils ont particuliérement réussi et comptent, au 1er Mars 1923, 16 groupes locaux avec 350 adhérents.

Nous verrons bientôt que le journal quotidien de la F. B. leur consacre un numéro spécial bi-mensuel.

En résumé, nous avons vu dans cette 2e Partie que :

De 1914 à 1920, il n'existait dans le Cercle que le Bund der Landwirte, association protestante, conservatrice, étroitement reliée à Berlin, s'appuyant surtout sur une forte organisation coopérative et recherchant pour ses membres des avantages, principalement au point de vue tarifs douaniers, mais n'employant que les moyens légaux.

A peine, en 1918, s'était-il formé un seul groupe local du Pfalzerbauernverein, catholique, bavarois, adhérant aux coopératives Raiffeisen, mais ce groupe n'exercera aucune influence et se désagrégera rapidement.

En janvier 1920, apparait le syndicalisme paysan de l'avenir, la F. B., sans lien avec Berlin ni Munich, employant tous les moyens pour arriver à ses fins, imitant le plus possible l'organisation syndicale ouvrière, excluant de son programme la religion, la politique et le

souci du bien public pour rechercher uniquement l'intérêt individuel, l'égoïsme. Ce syndicat heurtera de front l'autorité allemande, dans la grève du lait d'avril 1920. Il en triomphera facilement et présumera trop de ses forces ce qui lui vaudra un échec à la nouvelle grève de Janvier 1921, mais l'autorité allemande, effrayée malgré son demi-succès, transformera bientôt la Zwangswirtschaft, pour éviter le pire.

Reconstituée et s'étant assuré le concours des deux autres syndicats, la F. B. s'en prendra directement aux consommateurs et en triomphera sans difficulté dans la grève de Mai 1922.

Depuis lors, s'étendant en Bavière et se renforçant par des groupes de jeunesse, la F. B., suivie des deux autres Ligues, imposera aux consommateurs ses prix et à l'autorité allemande la suppression de toute Zwangswirtschaft.

Nous verrons, en examinant la situation actuelle, dans la 3e partie, que tout n'est pas au point dans ce mouvement syndicaliste nouveau mais on peut cependant affirmer dès maintenant que c'est bien là le syndicalisme de l'avenir et que la F.B. a trouvé le vrai chemin du succès paysan.

TROISIÈME PARTIE

LA SITUATION ACTUELLE DES SYNDICATS PAYSANS

CHAPITRE I. — *Généralités*

L'historique du mouvement syndicaliste nous a montré l'évolution des différentes ligues dans le Palatinat et dans le Cercle. L'étude sommaire de la situation actuelle comportera l'exposé de cette situation pour chaque syndicat, non seulement dans ces deux régions mais aussi dans l'Allemagne en général, puisque ce pays est encore loin de constituer un État unitaire, constatation qui a son importance dans le sujet qui nous occupe. Nous nous bornerons d'ailleurs à indiquer les tendances caractéristiques en renvoyant aux Annexes pour les Statuts et les renseignements statistiques.

Il existe en Allemagne trois grands groupements syndicaux de paysans :

1° Le « *Reichslandbund* » (formé de la fusion du Bund der Landwirte et du Deutscher Landbund), à tendances protestantes, populistes ou nationalistes.

2° Les « *Bauernvereine* », à tendances catholiques et centristres.

3° La « *Freie Bauernschaft* », à tendance économique et purement syndicalistes.

Chapitre II. — Le « *Reichslandbund* » *et le* « *Pfalzer Bauernbund* »

1° *Historique* :

Le « Reichslandbund » a été fondé en décembre 1920 janvier 1921 par la réunion de deux vastes fédérations d'associations agricoles : le « Bund der Landwirte », 250.000 adhérents, fondé en 1893 par le Dr Gustav Roesicke, propriétaire d'un bien noble en Brandebourg, et le « Deutscher Landbund », 500.000 adhérents, fondé en 1919.

Le Bureau central du Reichslandbund fonctionne à Berlin, Dassauerstrasse 26. Le Président de la Fédération est un certain baron Von Vangenheim. Le Vice-Président (Président de fait) est le Dr Roesicke.

2° *Caractères et Tendances* :

Au point de vue *religieux*, le Reichslandbund affiche une neutralité officielle, mais s'adresse presque exclusivement aux agriculteurs protestants.

Au point de vue *politique*, le Reichslanbund, qui se défend d'appartenir à tel parti plutôt qu'à tel autre, adhère pratiquement au programme populiste ou au programme nationaliste. Ses représentants au Reichstag et aux différents Landtags appartiennent tous à l'un ou l'autre de ces deux partis.

Au point de vue de sa *composition*, le Reichslanbund est la fédération des gros propriétaires fonciers et des Junkers terriens ; la plupart de ses adhérents sont de la Prusse orientale.

Pfalzer Bauernbund
(ex-Bund der Landwirte)

Historique :

Le Groupement palatin du « *Bund der Landwirte* », fondé en 1912, a eu surtout du succès après la Révolution lorsque le paysan s'est cru menacé par la socialisation.

Cette association comptait, en 1919, 40.000 membres dans la Province, situation prépondérante qu'elle a perdu au profit de la « *Freie Bauernschaft* » laquelle, de 1919 à 1920, a absorbé la moitié de ses membres.

Aussi au début de 1921, voyant leur Association sérieusement menacée, les Chefs du « Bund der Landwirte » ont adopté presque complètement les statuts de la « Freie Bauernschaft » et ont fondé le « *Pfalzer Bauernbund* » qui, dans leur pensée, devait réaliser la fusion des trois associations paysannes du Palatinat.

En effet, les conditions posées par la F.B. et le « Pfälzer Bauernverein » à une fusion éventuelle des trois associations se trouvaient réalisées par surprise par le « Pfälzer Bauernbund » au grand désappointement des chefs de la F.B. et des dirigeants du Pfälzer Bauernverein en Bavière rive droite. Aussi, la F.B. fidèle à sa méthode, dut-elle formuler, pour éviter cette fusion, de nouvelles exigences et le « Pfälzer Bauernbund » ne put grouper que les membres du « Bund der Landwirte », 15 % des membres de la Freie Bauernschaft, cela d'ailleurs temporairement, et quelques centaines de membres protestants du Pfälzer Bauernverein. Les transfuges de la F.B. retournèrent par la suite à leur syndicat.

Organisation :

Siège à Kaiserslautern. — Président : Mr. Jansohn, Député D. V. P. au Reichstag, Maire d'Albisheim (Cercle de Kircheimbolanden), ancien membre du Comité Directeur de la « Freie Bauernschaft ». — Vice-Président : Mr. Beck, Maire de Friedelsheim, Président du D. V. P. dans le Cercle de Bad-Durckheim ; c'est le Président effectif de l'Association, car M. Jansohn est presque toujours absent.

Le « Pfälzer Bauernbund » comporte un Comité Directeur, un Président et un Secrétaire par Cercle administratif ; un Président dans chaque village comptant un certain nombre de membres.

Actuellement, le Pfälzer Bauernbund a, dans la Province,260 Groupes locaux avec environ 20.000 membres, chefs de famille ou célibataires d'âge adulte, répartis surtout dans les Cercles de : Durckheim, Bergzabern, Kaiserslautern, Kircheimbolanden, Landau.

Cette Association groupe donc environ 40 % des paysans organisés de la Province et compte parmi ses membres un Député au Reichstag et deux députés au Landtag bavarois, appartenant tous au parti populiste.

Organe de Presse :

Le « Pfälzer Bauernbund » hebdomadaire, édité à Alsenz, Cercle de Rockenhausen, avec 19.600 *lecteurs*, dont 1.800 pour le Cercle de Rockenhausen.

Ce nombre élevé de lecteurs s'explique facilement ; le journal est distribué gratuitement à tous les membres et même souvent aux ex-membres du « Pfälzer Bauernbund ». C'est un luxe que ne peuvent pas se payer toutes les Associations.

Ce journal, uniquement d'information professionnelle, a été fondé pour se conformer aux statuts qui affirment la neutralité politique et confessionnelle de l'Association.

Caractères et Tendances :

Le «Pfälzer Bauernbund » compte parmi ses membres les plus gros propriétaires de la Province ainsi que la majorité des membres paysans des assemblées politiques locales élues et de la Chambre d'Agriculture.

D'autre part, les circonstances mêmes qui ont présidé à sa fondation font que, par ses statuts, le Pfälzer Bauernbund diffère sensiblement du Reichslandbund. En effet, afin de se conformer à l'évolution des esprits dans les campagnes, évolution déterminée par la propagande de la F. B. et pour essayer aussi d'absorber cette dernière association, les fondateurs du « Pfälzer Bauernbund » se sont efforcés, par les statuts et la presse, de proclamer le droit de grève, d'affirmer la neutralité politique et confessionnelle de la nouvelle organisation ainsi que son indépendance de la rive droite.

Effectivement, pour la première fois, le Pfälzer Bauernbund s'est non seulement joint à la Freie Bauernschaft dans une grève des livraisons de lait en mai dernier, mais a déclanché le mouvement.

Toutefois, le Pfälzer Bauernbund, qui est soutenu par les Pouvoirs Publics, parce qu'il est moins dangereux que la F. B., dépend incontestablement du parti populiste allemand et du Reichslandbund dont il reçoit des directives, les fonds dont il dispose et surtout son ravitaillement en produits nécessaires à l'agriculture.

Certains membres vont même jusqu'à demander le rattachement direct au Reichslandbund.

Dans presque toutes les réunions les orateurs font de la propagande nationaliste, mais toutefois, pour ne das s'aliéner la sympathie des membres de l'Association, les chefs sont souvent forcés de faire preuve de particularisme et de critiquer Berlin ou Munich en ce qui concerne les intérêts particuliers du cultivateur.

Le Pfalzer Bauernbund dans le Cercle.

Dans le Cercle, le Pfälzer Bauernbund compte 28 groupes, soit 40 % des localités et 1.200 membres, c'est-à-dire 40 % des paysans organisés. En général, les adhérents de cette Ligue sont des protestants âgés, amis de l'ordre et des vieilles traditions, bien que l'intérêt personnel les oblige le plus souvent à suivre les directives de la F. B.

Le Pf. B. B. du Cercle comprend parmi ses membres le Président de la Chambre d'agriculture du Palatinat et l'ancien Président du Conseil Général de la Province. Malgré les efforts de ces personnalités, la discipline des groupes est à peu près inexistante et les cotisations de moins en moins payées. Les réunions, assez rares, sont peu fréquentées et les assistants font généralement montre de la plus grande indifférence.

Le lien véritable entre les membres consiste dans les coopératives agricoles, formidablement organisées, que le Reichslandbund met à la disposition du Pf. B. B. Ces coopératives ont été trop souvent décrites pour qu'il nous paraisse utile d'y revenir. A remarquer toutefois

que la Coopérative centrale du Reichslandbund de Mannheim, dont dépend le Pf. B. B., a tendance à exploiter ce dernier, d'où de nombreuses protestations.

Chapitre III. — *Les Bauernvereine*

1° : *Historique* :

Les Bauernvereine sont des Associations régionales agricoles, à tendances catholiques et centristes, groupées en une fédération nationale, la « *Vereinigung der Bauernvereine* ».

Le premier Bauernverein d'Allemagne fut créé en 1862 en Westphalie, par le Freiherr Von Schorlemer-Alst, sous le nom de « Westfalischer Bauernverein ». D'autres associations furent fondées par la suite sur le même modèle, avec des statuts et des buts à peu près identiques ; il existait en 1900 16 Bauernvereine. C'est alors qu'ils sentirent le besoin de se grouper en une vaste fédération, qu'ils intitulèrent la « Vereinigung der Bauernvereine », dans le but de donner une plus grande portée à leurs décisions et d'augmenter leur influence sur le gouvernement. Le nombre actuel des Bauernvereine est d'une vingtaine. Ils se partagent l'ensemble du territoire du Reich et réunissent un total de près d'un demi-million d'adhérents.

Le *Bureau Central de la Fédération* fonctionne depuis 1917 à Berlin : W. 50 Passauerstrasse 8/9. Le Président de la Fédération est un certain Freiherr Von Kerkering zu Borg ; le Vice-Président, le Dr Crone.

2° : *Caractères et Tendances.*

Au point de vue *religieux*, les Bauernvereine affichent un programme *chrétien*, dans le sens le plus large du mot ; officiellement, ils s'adressent aux agriculteurs catholiques aussi bien qu'aux agriculteurs protestants ; en fait, ils sont composés à peu près exclusivement de catholiques.

Au point de vue *politique*, ils ont inscrit la neutralité la plus absolue à leur programme. Ils adhèrent pratiquement à la politique du Centre, dont ils sont l'un des principaux appuis.

Au point de vue *composition*, on peut dire d'une façon générale, que les Bauernvereine recrutent leurs adhérents parmi la classe des petits propriétaires agricoles, à la différence du Reichslandbund, qui est entre les mains des gros propriétaires fonciers.

Pfalzer Bauernverein

Historique :

Le Pfalzer Bauernverein a été fondé en janvier 1918 et fait partie de l'Union bavaroise des Bauernvereine ayant le Dr Heim comme Président et le Député Schilttenbauer comme Secrétaire Général.

Cette Association comptait 7.000 membres en mars 1919, mais depuis elle a perdu environ la moitié de ses membres au profit des deux autres associations paysannes du Palatinat.

En particulier, en mai 1921 ,à la suite des pourparlers de fusion avec la Freie Bauernschaft, le Président du Pf. B. V. donna sa démission et adhéra à la Freie Bauernschaft avec environ 500 membres du Pfälzer Bauernverein du Cercle de Landau.

En général, les pertes subies par le Pf. Bauernverein doivent être attribuées à son inaction alors que les deux autres associations paysannes de la Province faisaient beaucoup de propagande dans les campagnes. Toutefois, en octobre 1921, le Pfälzer Bauernverein a été repris en mains par l'Union des Bauernvereine Bavarois et depuis, il a été fait un effort sérieux de réorganisation.

En effet, un nouveau Président a été nommé ; la place de Secrétaire général a été occupée par une personne désignée par la Direction des Bauernvereine Bavarois ; les statuts ont été remaniés et des réunions beaucoup plus nombreuses ont été tenues dans les campagnes. Cette propagande a seulement permis au Syndicat de ne plus perdre de membres, mais il semble bien que la tiédeur de ses adhérents soit aussi grande que dans le Pf. Bauernbund et que les cotisations soient aussi difficilement payées.

Organisation :

Siège à Spire. — Président : M. Malthaner, de Neupfotz (Cercle de Germersheim). Vice-Président : M. Wunstel, Maire de Hatzenbühl (Cercle de Germersheim), et Président du Syndicat des Planteurs de tabac. Secrétaire général : M. Schachtner, ancien Secrétaire du Bauernverein dans le Haut-Palatinat.

Le Pfälzer Bauernverein comprend un Comité Directeur et des Groupes locaux dans chaque village comportant au moins dix membres.

Selon leur importance et leur nombre les groupes locaux peuvent se réunir en un Gruppenverband, mais il n'en existe qu'un, celui de Germersheim.

Le Pfälzer Bauernverein compte actuellement environ 4.000 membres chefs de famille ou célibataires d'âge adulte, répartis pour les 3/4 dans les Cercles de Germersheim, Spire, Ludwigshafen.

Cette Association groupe donc à peu près 8 % des paysans organisés de la Province et, en Palatinat, ne compte aucune personnalité politique parmi ses membres.

Organe de Presse :

« Pfälzer Bauernstimme » avec 4.000 lecteurs.

Ce journal paraît très irrégulièrement et donne, avec d'énormes retards, les nouvelles et les renseignements intéressant particulièrement les Bauernvereine. Il offre donc peu d'intérêt et il est même question de le supprimer. Les adhérents recevraient, en échange, un des deux journaux des Bauernvereine édités sur la rive droite.

Coopérative agricole et Caisse de Crédit.

Comme dans toute l'Allemagne, c'est le Verband der Raiffeisen Genossenschaft (Ludwigshafen) qui sert au Pfalzer Bauernverein de Coopérative et de Caisse de Crédit agricole. L'organisation est trop connue pour que nous croyons devoir insister.

Caractères et Tendances :

Le Pfälzer Bauernverein groupe presque exclusivement des paysans catholiques et, sauf dans les Cercles de Germersheim, Spire et Ludwigshafen, a perdu toute influence surtout au profit de la Freie Bauernschaft

depuis que dans les villages l'autorité du Curé est contestée dans les questions extra-religieuses.

Par ses statuts, le Pfälzer Bauernverein se propose :

1° : de défendre les intérêts de l'agriculture et de développer la valeur morale de la population paysanne en tenant compte des besoins des autres classes sociales.

2° : d'entretenir la simplicité paysanne, la droiture dans les transactions, l'amour de la famille, de la terre, du village et de la patrie.

3° : d'augmenter la valeur professionnelle des paysans.

4° : de rester neutre au point de vue politique et confessionnel.

Ainsi le Pfälzer Bauernverein offre des caractères particuliers par rapport à l'union des Bauernvereine Bavarois qui, avec l'aide des curés, se propose de défendre les intérêts politiques, religieux et économiques des paysans, tout en développant les idées et la morale chrétiennes.

Malgré ses statuts, le Pfälzer Bauernverein adhère pratiquement à la politique du parti populaire bavarois dont il est un des principaux appuis dans les trois Cercles du Palatinat (Spire, Germersheim, Ludwigshafen) où il a encore une assez grande influence dans la campagne.

D'autre part, alors que sur la rive droite les grands chefs des Bauernvereine bavarois se sont souvent fait remarquer par des discours violents contre les Alliés, l'Occupation et le Traité de Versailles, les dirigeants du Pfälzer Bauernverein ont toujours entretenu de bons rapports avec les occupants.

Vis-à-vis des autres associations paysannes, bien que la grande majorité des paysans semblent adopter actuellement les méthodes de la Freie Bauernschaft, le Pfälzer Bauernverein admet difficilement, jusqu'à présent, ces méthodes contraires aux principes de la morale chrétienne. Cependant, à la dernière grève des livraisons de lait, une partie des membres du Pfälzer Bauernverein a également refusé de livrer le lait aux villes sans que les chefs aient nettement pris position à ce sujet.

Le Pfalzer Bauernverein dans le Cercle

Le Pf. Bauernverein ne comprend dans le Cercle que le petit groupe local de Börrstadt, actuellement réduit à une dizaine de membres, sans aucune influence locale et entièrement rattaché à la circonscription de Spire.

Ce groupe a toujours, dans le Cercle, suivi la Freie Bauernschaft avec laquelle il a fait les grèves de livraison.

Chapitre iv. — *La Freie Bauernschaft (F.B.)*

a) *Généralités.*

1° : *Historique* :

La F. B., nous l'avons vu, est née en Sarre en 1919. De là, elle s'est étendue en 1920 sur le Palatinat, puis sur la Hesse rhénane et finalement sur le Hunsrück.

2° : *Caractères et Tendances* :

Le caractère et les tendances de la F. B. nous sont bien connus : intérêt individuel et égoïsme, mouvement uniquement paysan, chrétien, mais avec exclusion de la politique et de la religion, pas de souci du bien public,

organisation, méthode et procédés imités des syndicats ouvriers social-démocrates, sans attache avec Berlin ni Munich, emploi de tous les moyens, y compris la grève et l'action directe, avec, comme buts lointains, la dictature du paysan et l'internationale paysanne.

3° : *Buts politiques* :

Théoriquement aucun, mais, lorsque le triomphe économique sera assuré, entente possible, d'égal à égal, avec les syndicats ouvriers, lutte contre le chauvinisme et alliance, si besoin, avec le prolétariat pour la conquête des Pouvoirs Publics.

Son fondateur, le Sarrois Pflug, joue en ce moment un rôle peu actif, mais, orateur brillant et courageux, il prend encore la parole dans les réunions où il s'agit de rabattre le caquet aux Junkers qui dirigent, de près ou de loin, les deux autres Syndicats paysans.

4° : *Organisation* :

Siège central à Kaiserslautern.

Président : Heinz, d'Orbis, Cercle de Kircheimbolanden. — Secrétaire Général : Wiggers, de Kaiserslautern.

Le Syndicat compte environ 63.000 membres, dont :

29.000 en Palatinat.

15.000 en Sarre.

15.000 en Hesse.

4.000 en Hunsrück,

soit environ 80 % des paysans de la Sarre et 50 % des paysans du Palatinat.

5° : *Organe de Presse* :

Le « Freier Bauer », quotidien, avec 9.000 lecteurs, dont :

4.000 en Sarre, soit 26 % des membres,

4.000 en Palatinat, soit 14 % des membres,

1.000 en Hesse et Hunsrück, soit 5 % des membres.

Ce journal, avant tout d'information professionnelle, attaque, dans un style mordant, très simple et souvent spirituel, tout ce qui semble contraire aux intérêts particuliers des cultivateurs, sans distinction de partis politiques.

La cotisation annuelle est payée en nature et est proportionnelle aux superficies normalement ensemencées : 3 livres de céréales par morgen, en 1923. Deux fois par mois le journal publie 2 suppléments destinés, l'un aux ménagères et intitulé « die Bäuerin » (la paysanne), l'autre aux groupes de jeunesse et intitulé « die Bauernjugend » (la jeunesse paysanne).

La F. B. revêt une physionomie particulière parmi les Ligues paysannes.

Elle a lutté contre le Gouvernement et combat maintenant les consommateurs. Elle représente donc bien l'esprit palatin, indépendant, braillard et combatif.

Les cotisations sont régulièrement versées, les réunions très fréquentées, même chez les plus petits groupes locaux. On a toujours l'impression de groupements ne comptant que sur eux-mêmes et, en particulier, n'attendant rien des autorités. Il y a donc une forte discipline et cela constitue une différence essentielle avec les deux autres syndicats paysans.

Par contre, l'unité de méthode et d'action semble encore manquer chez les dirigeants. Chaque Cercle manœuvre souvent pour son compte personnel, sans souci du voisin. La raison est que ces dirigeants, surtout les Secrétaires, n'ont pas encore pu, faute d'éléments capables, être tous recrutés dans la classe paysanne. On y voit de braves cultivateurs, mais aussi d'anciens Officiers, sans compter les agents que Berlin a cherché à y introduire. L'épuration se fera nécessairement.

En outre, la F. B. ne possède pas encore de coopérative importante de vente et d'achat. Elle est trop souvent obligée de recourir à ce sujet aux bons offices des deux autres syndicats, ce qui la gêne, notamment pour le ravitaillement en engrais.

Cependant elle a la foi, elle comprend surtout des membres jeunes et tous les espoirs, même à ce point de vue, lui sont permis. Elle tente d'ailleurs, en ce moment, des efforts sérieux.

Enfin, la F. B., bien que devenue puissante, a beaucoup d'ennemis.

D'abord, les fonctionnaires, atteints gravement, irrémédiablement, dans leur prestige. La F. B. déclare ouvertement qu'ils sont trop nombreux, trop payés et qu'ils ne travaillent pas assez. Elle affirme surtout que les fonctionnaires sont faits pour servir le peuple et non l'inverse.

Ces fonctionnaires ont voulu réagir. Le moyen employé d'abord fut la répression. Elle fit des « martyrs » et n'arrêta pas le mouvement. Après on accusa la F. B. d'être à la solde de la France, même d'être séparatiste.

La Ligue n'eut pas de peine à se disculper et les fonctionnaires en furent pour leurs calomnies. Les adhérents de la F. B. pouvaient avoir leur opinion politique, la F. B. elle-même continuait à ne pas en avoir.

En second lieu, les consommateurs locaux qui trouvent excessives les augmentations constantes des prix des produits agricoles et leur calcul, par les paysans, au cours du dollar. La question devient particulièrement grave en ce moment où le refus de livraison de céréales entraîne une augmentation formidable, et bientôt prohibitive, des prix du pain et de la farine. Même les ouvriers, comme consommateurs, trouvent abusif l'emploi des procédés (grève de livraison, action directe) dont ils croyaient détenir le monopole.

Ensuite, les grandes villes, consommatrices surtout de lait, dont la grève supprime ce produit pour les enfants, les malades, les vieillards et les infirmes.

Surtout la classe « moyenne » dont la prolétarisation, presque achevée dès aujourd'hui, a été en apparence principalement causée par l'augmentation inouïe des dépenses inévitables, en premier lieu de celles nécessitées pour l'alimentation.

Enfin, pas mal de paysans eux-mêmes qui répugnent aux procédés « radicaux » de la F. B. mais qui sont pourtant forcés de les employer pour ne pas être lésés et auxquels le retour en arrière paraît impossible.

Malgrè tout, la F. B. semble de taille dès aujourd'hui, à tenir tête.

b) *La F. B. dans le Palatinat.*

Siège à Kaiserslautern.

Président : M. Hamm, de Deux-Ponts)

La F. B. est subdivisée en 6 Cercles (Bezirks. dont un pour les Cercles administratifs de Rockenhaus en et de Kircheimbolanden, avec siège à Rockenhausen.

Chaque Cercle F. B. a un Président et un Secrétaire.

La F. B. en Palatinat, compte 388 groupes locaux, avec environ 28.000 membres, c'est-à-dire 52 % des paysans organisés de la Province. Deux de ses membres sont Députés au Landtag bavarois.

Des groupes de Jeunesse existent dans les Cercles administratifs de Rockenhausen et de Frankenthal.

c) *La F. B. dans le Cercle de Rockenhausen.*

La F. B. compte 45 Groupes d'adultes, soit 60 % des localités du Cercle et 1.800 membres soit 60 % des paysans organisés. En outre, 16 groupes de Jeunesse avec 350 adhérents.

En raison de la répugnance actuelle de la F. B. pour les luttes politiques, elle n'est représentée d'après les élections de 1922 que dans la proportion de :

35 % à la Chambre des Paysans du Cercle,

25 % au Conseil d'arrondissement,

ce qui constitue même un recul sur les élections de 1920.

La F. B. ne recherchant pas de succès politique pour le moment, cette situation n'a pas grande importance. Elle montre cependant que la F. B. a rencontré, dans le Cercle, de grandes difficultés pour assurer son influence. Les résultats obtenus, au point de vue syndical, sont dûs surtout à l'intelligence, l'énergie et même la vio-

lence de ses dirigeants, le Président Gass et le Secrétaire Haas, tous deux emprisonnés après la grève de 1921.

Chapitre v. — *Les Producteurs non syndiqués dans le Cercle de Rockenhausen.*

On compte dans le Cercle, nous l'avons déjà dit, 4.800 producteurs agricoles susceptibles de faire partie d'une organisation.

D'autre part, le nombre de syndiqués est le suivant :

Pf. B. B.	1.200	membres, soit 25 %	des producteurs.
F. B.	1.800	dº 37,5	dº
Pf. B.V.	10	dº	nombre insignifiant.

Il reste donc 37,5 % de paysans non syndiqués, soit environ 1.800. Le chiffre est trop élevé pour que nous passions ces dissidents sous silence.

Dans quelles catégories les ranger ? Un peu dans toutes. On y compte des pauvres et des riches, comme dans les deux grands syndicats, des personnes âgées comme dans le Pf. B. B., en général, et des jeunes, comme à la F. B.

Cependant, en y regardant de près, on remarque parmi eux deux types bien caractérisés. D'une part, le cultivateur timide, pour lequel toute innovation sociale est une petite révolution et qui tient à ne rien changer aux traditions de ses ancêtres. Pour celui-là, se syndiquer, c'est participer à la corruption ouvrière, c'est céder aux mœurs nouvelles : il y répugne.

D'autre part, les non-syndiqués comprennent surtout

les esprits indépendants, Palatins à l'excès, qui ne veulent rien aliéner de leur liberté. Il y a parmi eux beaucoup de gens aisés, éclairés, qui n'acceptent aucune entrave.

Il faut bien le dire, ces ennemis de la sujétion ne risquent pas grand chose à rester en dehors de toute organisation syndicale. D'une part, ils bénéficient des avantages arrachés aux consommateurs par les Ligues paysannes, à la suite de grève ou de menace de grève auxquelles généralement ils participent mais sans ostentation, puisqu'ils tiennent avant tout à garder leur indépendance et leur tranquillité. D'un autre côté, ils constituent, en cas de lutte, un gros appoint pour les syndicats et c'est pourquoi ceux-ci les ménagent. Cette possibilité pour les dissidents d'obtenir des avantages sans courir de risque, ou tout au moins sans ennui, explique certainement l'importance de leur nombre.

D'une façon générale, ils inclinent vers la F. B., non pas tant peut-être en vertu de la loi des contrastes la hardiesse de la F. B. attirant leur retenue, mais surtout, à mon avis, par amour de la tranquillité, pour obtenir davantage à la fois et ne pas avoir à se déranger trop souvent. Il s'y joint peut-être aussi l'impression que la F. B., étrangère à la politique et à la religion, est le syndicat qu'ils peuvent occasionnellement soutenir, tout en se départant le moins possible de leur réserve et de leur impartialité. La F. B., le plus psychologue de nos syndicats paysans, a compris cet état d'esprit et sait en tirer parti.

.....

.....

Telle est la situation actuelle des trois syndicats de producteurs agricoles et, dans le Cercle, celle des non-syndiqués. La F. B. y tient une place énorme et c'est vraiment la grande « animatrice » du mouvement syndical. On peut même affirmer que, honnie ou admirée, elle en tient une plus grande encore dans l'esprit de la population.

CONCLUSION

Quelles conclusions tirer de tout ce qui précède ? A notre avis, il en est de certaines ; d'autre sont encore du domaine des probabilités.

CHAPITRE 1 — *Les conséquences qui paraissent certaines.*

Au point de vue Economique :

1° : *La classe paysanne s'organise* :

Son organisation est loin d'être terminée, mais dès maintenant elle est en bonne voie. Le paysan, laissant à la conscience individuelle le domaine de la politique et de la religion, sent déja fortement qu'avec les autres agriculteurs il est en communauté d'intérêts, ce qui constitue l'essence même de la classe.

Les épreuves subies par les trois Syndicats, les résultats obtenus, la nécessité de maintenir ces gains pousseront certainement les paysans à serrer de plus en plus leurs rangs. La Freie Bauersnchaft, toujours à l'avant-garde, a précisément fondé ses groupes de jeunesse pour aider à cette création de « conscience de classe » et prévu que cette classe devrait se suffire à elle-même matériellement et intellectuellement. Les évènements, jusqu'ici, sont, pour elle, encourageants.

2° : *La « Zwangswirtschaft », qui vient de disparaître, ne peut pas revivre.*

Les organisations agricoles de tout l'Empire ont protesté énergiquement contre le maintien de la Zwangsvirtschaft. Les paysans du Palatinat et ceux du Cercle sont allés plus loin ; ils ont refusé toute livraison de céréales.

Il ne s'agissait d'ailleurs pas uniquement de quantité. Le contingent demandé en 1921, pour le Cercle, a été de 28.000 Quintaux en substances panifiables. Il n'était que de 10.000 quintaux en 1922, soit 35 % par rapport à 1921. Pourtant les protestations furent plus violentes que jamais et surtout personne ne livra, malgré les foudres brandis par les autorités. La quantité n'avait donc pas une importance absolue, il s'agissait du principe.

Ce principe, les paysans, sans distinction de syndicats, l'appuyaient de raisons décisives :

a) il est injuste, disaient-ils, de leur demander de livrer une partie de leurs produits à prix réduits, alors que le prix de tout ce dont ils ont besoin est déterminé librement par l'offre, la demande et la dépréciation du Mark.

b) le sacrifice qu'ils ont consenti n'a servi à rien. Le pain fabriqué avec des céréales payées au prix du marché, après la récolte, reviendrait à un prix moindre que celui pratiqué depuis un an. Avant la guerre, le cultivateur touchait environ 70 % du prix du pain. Il n'en a touché que 47 % en 1921 et n'en aurait touché que 30 % en 1922, s'il avait effectué les livraisons.

c) L'industrie, notamment les fabriques d'engrais chimiques, distribue des dividendes de 50 % sans qu'on lui demande des sacrifices dans l'intérêt général. La vie

à meilleur marché, obtenue par des mesures d'exception et au détriment de l'agriculture seule, n'a d'autre but que de permettre à l'industrie de produire à meilleur compte et de concurrencer ainsi plus facilement l'étranger.

Devant de tels arguments pouvait-on raisonnablement défendre la Zwangswirtschaft et l'autorité allemande, bien qu'elle en menace les paysans, pourrait-elle la faire revivre ?

Au point de vue social, C'est le néo-marxisme syndicaliste appliqué à l'agriculture ;

a) Le caractère dominant du syndicat dont la doctrine triomphe, la Freie Bauernschaft, est d'être exclusivement *paysan*, sans attache politique ou confessionnelle, de développer la « conscience de classe ». « Même la beauté du travail manuel agricole » est un des thèmes que se proposent de développer les groupes de jeunesse.

b) *L'action directe* est recommandée et pratiquée. La lutte des classes, de la classe paysanne contre celles qui se dresseraient devant elle, est prêchée dans toutes les réunions et mise en action à chaque occasion.

c) la *thèse catastrophique*, sous forme, non de grève générale, mais de grève de livraison ou de production, figure également au programme. La grève de livraison a été faite plusieurs fois. La grève de production n'a pas encore été réellement pratiquée mais la menace d'application constitue ce stimulant puissant dont parlent à tout propos les syndicalistes ouvriers.

Aucun des termes de la comparaison ne manque, même pas l'entente avec les autres classes, à condition

que la classe paysanne soit chargée de l'organiser ou tout au moins écoutée et satisfaite.

Les résultats déja obtenus montrent que le fondateur de la Freie Bauernschaft, Pflug, avait vu juste.

Au point de vue politique.

C'est dans ce domaine que, jusqu'ici, les résultats sont le moins apparents. La F. B. n'a presque pas de représentants, ou ils sont insignifiants. Le Pfälzerbauerverein et le Pfälzerbauernbund ont désavoué leurs dirigeants politiques ordinaires et se sont attiré leur hostilité secrète.

L'avenir est donc à construire mais il s'édifiera nécessairement au fur et à mesure que les associations affirmeront leur puissance et accroitront le nombre de leurs adhérents.

Pour le moment, les paysans tâtonnent et cherchent la bonne voie. Rien ne permet de craindre qu'ils ne la trouvent pas bientôt.

L'allemand, même palatin, est de tempérament pesant et routinier mais il est aussi opiniâtre et persévérant. La pesanteur est déja vaincue, car le paysan a compris où se trouve son intérêt. La routine a disparu, puisque l'agriculteur syndiqué, rompant avec les vieux préjugés de tradition et d'obéissance, a adopté et pratiqué les usages plus modernes de grève et d'action directe. Les forces de résistance sont donc brisées. L'opiniâtreté et la persévérance, aiguillonnées par la nécessité, feront le reste et construiront l'édifice nouveau.

Chapitre II.— *Les conséquences possibles.*

Il peut sembler, à priori, que la suppression de la Zwangswirtschaft enlève aux ligues syndicalistes paysannes, surtout à la F. B., leur principale raison d'être, puisque leur but essentiel est atteint. Pourtant c'est avant tout, à notre avis, un encouragement à persévérer dans cette voie fructueuse. D'ailleurs, d'autres objectifs naturels apparaissent et le champ d'action de ces Ligues parait suffisamment étendu pour justifier, non seulement leur existence, mais encore leur développement.

Au point de vue Economique.

La Zwangswirtschaft supprimée, les syndicats de producteurs agricoles se trouvent complètement libres. Le prix du pain est même plus libre qu'en France, puisqu'il n'existe pas en Allemagne l'équivalent de notre vieille taxation municipale du pain. Les cartes d'indigents sont affaire de gouvernement, non de production.

La loi de l'offre et de la demande joue donc pleinement. Les ligues paysannes, fortement organisées et enivrées par leur victoire, vont vraisemblablement être tentées d'abuser de leur succès, en augmentant les prix d'une façon excessive. Elles peuvent, en tout cas, procéder librement à la grève de production dont elles ont si souvent menacé leurs autorités : abandonner les cultures peu rémunératrices et étendre les autres.

Elles se trouvent en face des consommateurs seuls mais ceux-ci, dont la classe ouvrière est un gros élément, sauront certainement, devant le danger d'une vie de plus en plus chère, s'organiser eux aussi, faire grève peut-être et opposer des ligues de consommateurs aux associations de producteurs.

La lutte économique n'est donc pas près de cesser et, tout comme la guerre moderne, mettra en présence des masses toujours plus considérables. La F. B. aura l'occasion d'appliquer, dans ce domaine, ses principes d'avant-garde.

Au point de vue social.

La liberté du marché reconquise, les ligues paysannes ont à faire leur inventaire social, à procéder à un examen approfondi de leur « conscience ».

Pour conserver leurs avantages, pour continuer à vendre au « bon prix » des physiocrates, elles devront ou augmenter leurs prix, ce que peut-être les consommateurs ne permettront pas toujours, ou supprimer les intermédiaires. Ce dernier procédé parait le plus sûr. Dans cette voie encore, la F. B. marche en tête puisqu'elle a déja maintes fois pensé à négocier des accords directs avec les ouvriers des grandes villes et même tenté des échanges de produits, notamment avec les mines de la Sarre. Nul doute que, poussée par l'intérêt, elle ne s'engage résolument sur ce chemin et ne s'efforce d'y entrainer les autres ligues. Voilà pour l'extérieur.

Pour l'intérieur, la grosse question semble être le statut à donner aux ouvriers agricoles. Les syndicats

producteurs, depuis peu, les accueillent dans leur sein mais jusqu'ici, cette admission a été purement théorique. D'une part, les ouvriers agricoles n'ont pas encore éprouvé le besoin de partager les luttes des producteurs parce qu'ils n'y voyaient guère que des inconvénients et des dangers. D'un autre côté, les producteurs ont surtout pensé à se libérer aux-mêmes, sans se soucier de leurs modestes collaborateurs. En outre, en l'état actuel, le contrat de travail entre producteurs et ouvriers est conclu à forfait. Il fixe un salaire, garanti à l'ouvrier agricole. En échange, celui-ci est dégagé des risques de pertes et renonce aux chances d'un bénéfice plus élevé. Le triomphe des producteurs, par la méthode syndicaliste, pourrait bien pousser leurs ouvriers à rechercher une amélioration à leur sort par la même voie.

Cette situation, nous l'avons vu, est, pour le moment, lamentable. Le salaire annuel d'un bon domestique de ferme, en dehors de la nourriture et du logement, (fournitures généralement bien modestes) atteint rarement, fin 1922, l'équivalent de 200 francs. Ces salariés, si mal payés, sont en outre de véritables serfs, ne connaissant pas la journée de huit heures et pas toujours le repos des dimanches et fêtes.

Le sort des journaliers est en apparence meilleur mais il comporte plus de risques, dont le chômage. Ces miséreux, à l'instar de leurs maitres, prendront probablement, eux aussi, conscience de leur force, d'où un redoutable problème, qui occasionnera vraisemblablement, avant d'être résolu, bien des convulsions et peut-être des désordres. En tout cas, les syndicats d'ou-

vriers agricoles ne marcheront apparemment pas dans le sillage de ceux de producteurs, mais les combattront au nom des principes de ces derniers et avec l'acharnement dont ils auront vu un exemple frappant chez leurs maîtres. La F. B., avec son esprit d'avant-garde, pourrait bien être la première à supporter le choc, qui sera certainement violent.

Au point de vue politique.

Le triomphe de l'idée syndicaliste chez les paysans enlèvera aux hommes politiques une grosse partie de leur clientèle, c'est-à-dire l'élément jusqu'ici le plus fidèle et le plus docile. Les politiciens ont senti le danger depuis longtemps mais leurs tentatives de réaction ont été si mal accueillies qu'ils les ont de moins en moins renouvelées. Ils n'en sont devenus que plus hostiles à un mouvement qui a faussé tous leurs calculs électoraux. La F. B., qui a créé et propagé cette profanation des vieux cultes, recueille évidemment la plus grande part de haine.

Les hommes politiques et les partis chauvins sont également inquiets du projet d'internationale paysanne terriblement grave pour eux quoique à très longue échéance. La F. B. qui en a lancé l'idée, est naturellement tenue pour responsable des conséquences incalculables qu'entraînerait la réalisation d'une pareille conception.

Enfin, sur le tout plane le spectre de la dictature du paysan, mythe lointain auquel ne croient probablement pas outre mesure ses propagateurs mais qui épouvante

parce qu'il évoque le souvenir sanglant des douloureuses expériences de Russie, de Hongrie, de Bavière et de Berlin. La F. B. brandit là un épouvantail formidable sur les consommateurs.

Chapitre III — *Les syndicats de producteurs agricoles et la France*

La question semble difficile à éviter et, à notre avis, doit être examniée d'abord à l'époque du développement de l'idée syndicaliste chez les producteurs agricoles et ensuite après le triomphe de cette idée.

Au cours de son développement, de la lutte pour son existence et son extension, le mouvement syndicaliste agricole a besoin d'appuis. Il les recherche partout où il les trouve ou croit les trouver. Toutes les démarches, mêmes les plus inattendues, faites au nom d'un groupement, surtout si c'est la F. B., s'expliquent par l'intérêt de cette collectivité et constituent une tactique sans préjugés ni scrupules cherchant à atteindre son but par tous les moyens.

Les autorités allemandes ont reproché à certaines Ligues de s'adresser volontiers aux occupants. Les groupements visés ont pu répondre, avec sincérité, qu'ils restaient cependant bons allemands, sinon bons prussiens ou bons bavarois et qu'au surplus les autorités allemandes exagéraient à dessein la portée et l'impor-

tance de ces démarches pour combattre, par ce moyen détourné, les ligues elles-mêmes.

Quant aux manifestations individuelles de certaines personnalités, sans mandat du groupement, elles n'engagent que leurs auteurs. Evidemment ces manifestations ont fréquemment l'occasion de se produire dans un mouvement qui soulève bien des passions, bien des haines, parce qu'il tend à léser beaucoup d'intérêts. Ces manifestations ont le plus de chances de se réaliser chez les adhérents de la F.B., étrangère à tout parti politique ou confessionnel et dont par suite les membres jouissent, en dehors de la question syndicale, d'une parfaite liberté. Les autorités allemandes n'ont jamais manqué, à la moindre apparence, d'accuser de francophilie ces sortes de manifestations et même de parler volontiers de séparatisme. Le reproche est grave : s'il est fondé, l'autorité risque fort, à moins de preuves formelles, de violer la liberté de conscience ; s'il est faux, l'autorité se fait un ennemi. Dans les deux cas elle attire l'attention sur des questions pour lesquelles la réflexion et la réclame sont généralement dangereuses.

Du côté français nous ne pouvons évidemment pas regretter que notre Patrie apparaisse, à des étrangers, supérieure à la leur par certains côtés.

Si l'on suppose les Syndicats parvenus à leurs fins, la question change complètement d'aspect. L'exemple des organisations ouvrières de l'industrie est édifiant. Ces syndicats, qui se croient naïvement les plus puissants du monde, ne tarissent pas d'éloges sur leur Patrie. L'unité du Reich leur parait un dogme. Les syndiqués ne sont parfois pas loin de se croire des croisés modernes

investis de la mission providentielle de répandre le nouvel Evangile à l'étranger. D'où la possibilité de dangers aussi graves qu'avec l'ancienne Allemagne. Les Syndicats paysans, s'ils triomphent, ne seront-ils pas, eux aussi, tentés de répandre la bonne nouvelle. Leurs moyens déja connus, ne sont pas très rassurants.

Sans rien pousser au tragique, n'oublions pas que Karl Marx a été fréquemment dénoncé comme un des fauteurs du pangermanisme et que la F. B. prêche la tactique marxiste.

.....

.....

En résumé, les Syndicats de producteurs agricoles, allemands en général et nord-palatins en particulier, font actuellement l'expérience de la méthode syndicaliste ouvrière. Les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants pour eux.

Si, comme on est en droit de le penser, le succès s'affirme, un chapitre nouveau et passionnément intéressant viendra s'ajouter à l'histoire des doctrines économiques.

La politique pure aura dans ce domaine cédé le pas à l'économie politique. Un anneau aura été ajouté à la chaine du monde économique nouveau, du monde économique de l'avenir, probablement constitué, ainsi que l'a prophétisé M. de Jouvenel à l'Assemblée de la Société des Nations, à Genève, par une juxtaposition de groupements professionnels.

Coblence
Nord
RHIN
Mayence
Bingen
Kreuznach
HESSE
PRUSSE RHÉNANE
ROCKENHAUSEN
Fl.
Ludwigshafen
Mannheim
Kaiserslautern
PALATINAT
Neustadt
SARRE
Sbire
Sarrebruck
Landau
Wissenburg
FRANCE

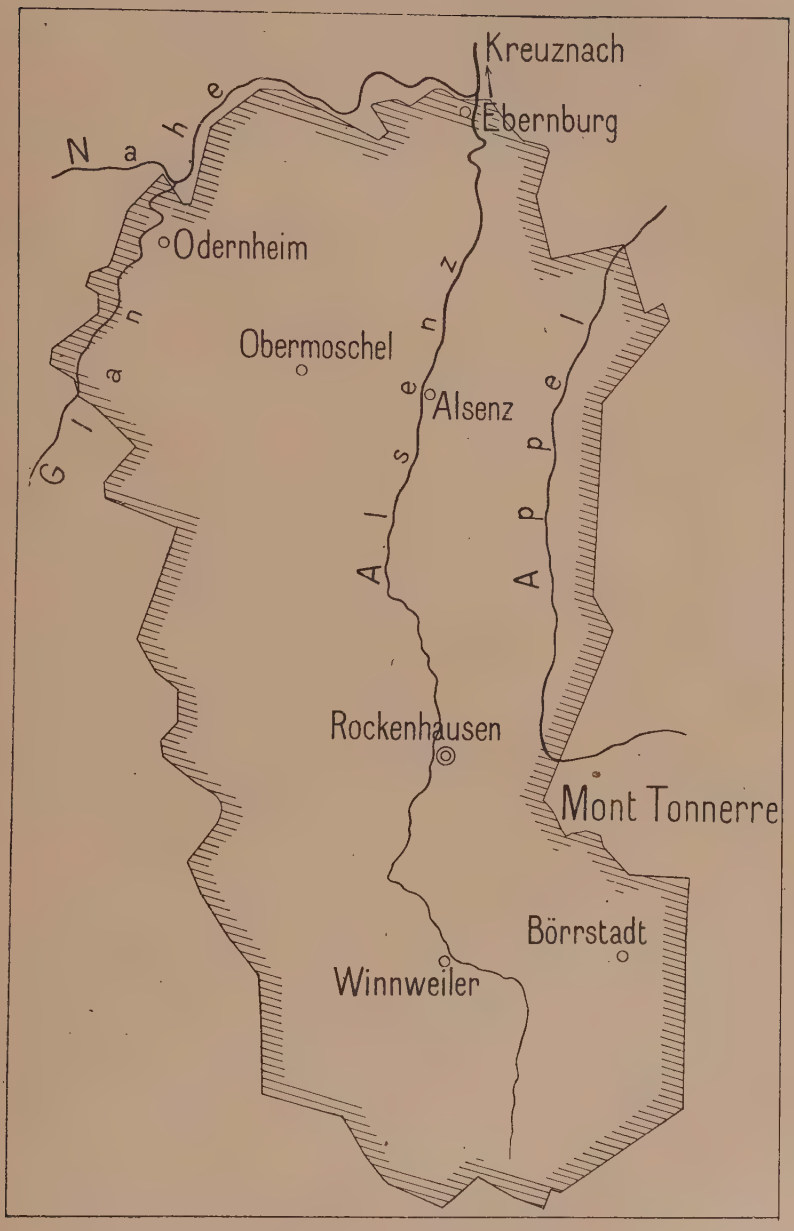
Kreuznach
Ebernburg
Nahe
Odernheim
Glan
Obermoschel
Alsenz
Alsenz
Appel
Rockenhausen
Mont Tonnerre
Börrstadt
Winnweiler

ANNEXES

STATUTS DE LA FREIE BAUERNSCHAFT

(*Septembre* 1921)

§ 1

La F. B. est uné association chrétienne pour la sauvegarde des intérêts économiques de l'agriculture. Son siège est à Kaiserslautern. Elle se divise en groupes locaux, groupes de Cercles ou de provinces et groupes de pays.

La F. B. est strictement neutre au point de vue politique et religieux.

§ 2

La F. B. a pour buts la protection et la conservation collectives des intérêts économiques des membres et de toute la profession paysanne, surtout remise en vigueur de la liberté économique et la conservation de la propriété, spécialement de la propriété foncière.

§ 3

Pour atteindre ce but, il faut :

1° : Négocier avec les autorités, autres syndicats et corporations.

2° : Employer tous les moyens légalement autorisés.

§ 4

Il y a des membres ordinaires et extraordinaires. Les premiers sont tous cultivateurs ou anciens cultivateurs, les seconds des non-cultivateurs.

§ 5

Le Comité directeur décide de l'acceptation des membres.

§ 6

Le droit de membre se perd par la mort, l'exclusion ou la sortie.

§ 7

La sortie a lieu après déclaration par écrit au Comité Directeur du groupe local.

§ 8

Peut être exclu celui qui :

a) — aurait eu une mauvaise conduite ou commis des crimes de droit commun.

b) — est en retard de 3 mois pour le paiement de la cotisation.

c) — agit contre les intérêts de la Freie Bauernschaft.

d) — refuse d'obeir à une décision de la F. B.

§ 9

L'exclusion se fait par une majorité des 3/4 des membres présents dans une réunion du groupe local duquel fait partie le membre à exclure. La décision doit être ratifiée par le Comité directeur. Celui-ci peut décider une exclusion avec une majorité de 3/4.

§ 10

Le sortant ou exclus doit payer la cotisation pour toute l'année en cours.

§ 11

Tous les membres ont droit de vote actif ; les membres ordinaires possèdent également le droit de vote passif.

§ 12

Obligations des membres de la F. B.

a) — Contribuer aux buts de la F. B., propager l'idée de la F. B. par tous les moyens légalement permis.

b) — Payer les cotisations.

§ 13

La cotisation et le mode de paiement sont fixés par le Comité directeur. Ils sont fixés d'après la superficie cultivée et conformes aux situations paysannes. Les membres extraordinaires payent une cotisation de Mks. 12. par an. S'ils font partie de la famille d'un membre ordinaire, ils payent demi-cotisation.

§ 14

Organes de la F. B.

a) — Comité directeur particulier.

b) — Comité directeur général.

c) — La journée des paysans (Bauerntag).

§ 15

Le Comité directeur particulier se compose des présidents des divers groupes. Dans leur milieu sont élus un président et un remplaçant. Le groupe dont fait partie le président envoie un second délégué au C. D. P.

§ 16

Le Comité directeur général se compose du Comité directeur particulier et des délégués des divers groupes dont le nombre est fixé chaque fois par le Comité directeur général. Les délégués pour le Comité directeur particulier et le Comité directeur général sont désignés

par le Comité directeur des groupes. Le Comité directeur général peut s'adjoindre un membre de plus comme délégué des divers groupes. Le comité directeur général élit son président.

§ 17

La durée des fonctions de tous les membres des Comités directeurs est de 3 ans. Un tiers est à élire chaque année.

§ 18

Le Comité directeur particulier s'occupe des affaires de la F. B., de l'éxécution des décisions de la gestion de la fortune. Aux réunions des comité directeurs particuliers ainsi qu'à celles du Comité directeur général prennent part le Syndic de la F. B. et le Secrétaire général. Ils ont voix délibérative.

§ 19

Le Comité directeur général règle les engagements, procurat on et travail des employés. Il peut transmettre ces droits en partie ou totalement au Comité directeur des d vers groupes pour le district de ceux-ci.

§ 20

Le Président du Comité directeur général, et en cas d'empêchement, son remplaçant, représente la F B.

légalement au dehors. Ils convoquent les réunions et les dirigeants. Les décisions sont prises par simple majorité à moins que les statuts ne le prévoient autrement. La voix du président est prépondérante. Des propositions pour l'ordre du jour sont à transmettre au plus tard 4 jours avant la réunion au Président sinon la réunion ne peut en délibérer. Sur demande de trois membres du Comité directeur général, le Président doit convoquer dans un délai de 2 semaines une réunion du Comité directeur général. Le président du Comité directeur général est Président dans le sens du Code civil.

§ 21

Le Bauerntag est la réunion des membres de la F. B. Ont seuls le droit de vote les délégués des groupes locaux (un délégué par groupe).

§ 22

Les votes ont lieu par simple majorité, par bulletin secret. S'il n'y a pas d'objection contre, le vote peut se faire de vive voix. A égalité de voix, il y a tirage au sort.

§ 23

Les changements de statuts se font par le Comité directeur général. Conditions : majorité de 3/4 des membres présents et convocation de ceux-ci 4 semaines à l'avance.

§ 24

Le Bauerntag a lieu tous les ans au mois de Janvier ou Février. L'endroit est fixé par le Comité directeur général qui convoque aussi les membres, établit l'ordre du jour et reçoit les propositions et demandes.

§ 25

Travail du Bauerntag

1° : Réception du Compte-rendu annuel ; vérification budgétaire et décharge à donner aux Comités directeurs

2° : Liquidation des demandes.

3° : Discours sur la situation économique de l'agriculture.

4° : Dissolution de la F. B.

§ 26

La demande de dissolution doit être faite au moins deux mois avant le Bauerntag, au Président du Comité directeur Général. Pour la dissolution, il faut une majorité de 3/4 des délégués présents.

Le Bauerntag décide de l'emploi de la fortune de l'association.

PFALZER BAUERNBUND.

(*Pf. B. B.*)

Statuts acceptés dans l'Assemblée Principale du 10 janvier 1922.

Caractere et Siege

Le Pf. B. B. est l'association volontaire des paysans vignerons et jardiniers palatins. Le siège est à Kaiserlautern.

§ 2

But.

Représentation des intérêts professionnels avec exclusion des questions politiques et religieuses.

§ 3

Moyens pour atteindre le but :

1° : Propagande par discours et presse.

2) : Négociations avec les autorités, les organisations et les autres corporations professionnelles.

3e : Emploi de tous les moyens légaux y compris la grève.

Droit de Membre

Condition primordiale à remplir par chaque membre. Reconnaissance des présents statuts.

Peuvent être membres :

1° : tous les cultivateurs, vignerons, jardiniers et les membres des deux sexes de leurs familles.

2° : Employés et ouvriers agricoles. Commerçants agricoles.

3° : Amis de l'agriculture.

Tout membre doit être chrétien et jouir de ses droits civiques.

Sortie

Par décès, démission ou expulsion. Tout membre sortant doit payer la cotisation pour l'année en cours.

Droits des membres

Tout membre est autorisé à présenter des demandes dans son groupe local, et un vote sur cette demande doit être fait ; de plus chaque membre peut participer aux élections. Chaque membre reçoit le journal du Pf. B. B., a droit de consultation et de conseil des employés du Bund. Des secours économiques sont donnés aux membres dans la mesure du possible.

Devoirs des membres

Contribuer au but du Pf. B. B.

Payer les cotisations.

Assister aux réunions.

Prendre solidairement la cause des intérêts des membres.

Engagement

La fortune du Pf. B. B. seule garantit les engagements

Fractions.

Le Pf. B. B. se répartit en groupes (locaux, principaux, de Cercle) et en un Comité de Cercle.

Groupes locaux

Ils sont dirigés par un Comité, comprenant au moins trois membres élus par le groupe local. Suivant décision le président est élu par l'assemblée des membres ou par le Comité.

Groupes Principaux.

Plusieurs groupes locaux forment un groupe principal. Le nombre de groupes principaux ainsi que la limite de leur district sont déterminés par la nécessité. Chaque groupe local peut se joindre au groupe principal qui lui convient.

A la tête de chaque groupe principal il y a un Comité comprenant les Présidents des Groupes locaux et les membres élus d'après le § « Elections ». Le président de ce Comité, son remplaçant, le Secrétaire et le comptable sont élus par ce Comité.

Les cercles ne sont pas astreints à la formation de groupes principaux.

Groupes de Cercle

Se composent des groupes principaux; où ils n'existent pas, de groupes locaux. S'il est nécessaire le fractionnement d'un Cercle administratif n'a pas lieu, de même qu'il peut être créé des Sous-Cercles.

A la tête du Groupe de Cercle il y a le Comité qui comprend les Présidents des Groupes principaux et des membres élus en plus d'après le § « Elections ».

S'il n'existe pas de Groupes locaux, le Comité de Cercle est formé des Présidents des Groupes locaux. Dans ce cas il faut qu'il compte au moins 9 membres. Le Comité de Cercle élit lui-même son Président, le remplaçant de celui-ci, un Secrétaire et un Comptable.

Competence des Fractions

Chaque fraction est compétente pour décider des affaires concernant sa sphère d'activité, à moins que les statuts ne l'interdisent. Pour toute autre affaire les demandes peuvent être faites par les Groupes locaux principaux, par ces derniers aux Groupes de Cercle et par ces derniers au Comité directeur de Kreis ou de Province.

Organes pour la direction et representation générales du pf. b. b.

1° : Réunion Générale.

2° : Comité directeur du Kreis.

3° : Directeur des affaires.

Reunion generale

A lieu au moins une fois par an. Tout membre y a accès. Elle peut avoir lieu chaque fois sur convocation du Comité directeur du Kreis.

Les décisions de cette réunion obligent les membres dans toutes les affaires du Bund tant que d'autres organes ne sont pas chargés de l'éxécution.

Comite directeur de province

Se compose des Présidents de Cercles et des membres élus d'après le § « Elections ». Dans ces cas particuliers ce comité peut être augmenté par l'adjonction des Comités de Cercles. Il choisit dans son milieu le Président de la Province ainsi que les autres membres du Comité directeur.

Il est seul compétent pour les rapports avec les autorités de la Province et du Reich, ainsi qu'avec les corporations parlementaires et autres organisations. Il fixe la cotisation, accepte le budget ; il règle le compte-rendu annuel dès la réunion générale. Il est autorisé à vérifier en tout temps la comptabilité et la caisse.

Comite directeur charge des affaires

Se compose du Président de la Province, des membres élus du Comité directeur, du Secrétaire général comme Secrétaire et Trésorier. Il est chargé de la surveillance continue des affaires, de l'engagement des employés (d'après le budget autorisé par le Comité directeur de la Province) et il donne les instructions pour le Service. Il prépare les réunions du Comité di-directeur de la Province et la réunion générale. Il décide de toutes les mesures qui ne sauraient être remises jusqu'à la réunion du Comité directeur de la Province.

Il représente le Pf. B. B. légalement sous tous rapports. Vis à vis d'une tierce personne chaque document a validité obligatoire pour le Pf. B. B., s'il est signé d'un membre de ce Comité et du Secrétaire général.

Elections

Les Comités et Présidents sont élus pour 3 ans. Tous les Comités et le Comité directeur de la Province sont autorisés à s'adjoindre d'autres membres élus. Auprès du Comité du Kreis et des Comités de Cercles il ne devra pas être élu plus d'un tiers des éléments antérieurs. L'élection se fait par écrit. Sur demande elle peut se faire de vive voix s'il n'y a pas eu d'objection contre l'élection précédente.

Reunions

Sont convoquées par le Président ou son remplaçant,

obligatoires sur demande de 10 membres d'un groupe local, 5 membres du Comité de Cercle, 5 du Comité directeur de Province.

Reunion generale

Annuellement il y a une réunion générale ordinaire. Des demandes pour d'autres réunions sont à envoyer par écrit, au moins trois semaines avant, au Président de la Province et elles sont convoquées par le Comité Directeur de cette province. »

Changements des statuts

Peuvent être faits par le Comité directeur de la Province avec autorisation de la réunion générale. Deux tiers de majorité décident des changements.

Dissolution

La dissolution est décidée à la réunion générale par 2/3 de majorité. Le comité directeur dispose de la fortune.

PFALZER BAUERNVEREIN (FIN 1921).

Les statuts du Pf. B. B. ont été établis en imitant le plus possible ceux de la F. B. et du Pf. B. B. Toutefois il n'est pas question de grève et le caractère chrétien du syndicat est souligné.

STATUTS DES GROUPES DE JEUNESSE DE LA F. B. DU CERCLE DE ROCKENHAUSEN

Organisation des jeunes cultivateurs des deux sexes dans le cadre du Groupe de Cercle de la F. B. basée sur les principes chrétiens et dépourvue de toute politique de parti et de religion.

Tous les efforts du groupe de jeunesse servent à la conservation et à l'expansion du principe de la F. B.

Les efforts du groupe de jeunesse se retrouvent dans l'éducation des jeunes cultivateurs au point de vue syndicaliste scientifique et de bel esprit, dans une expansion du travail syndicaliste afin d'avoir plus tard des chefs capables. Sous l'influence de l'organisation de jeunesse les idées propres de chacun doivent se fortifier.

Peuvent être membres tous les fils et filles célibataires de cultivateurs, autant qu'ils ne feront plus partie de l'école d'adultes.

Les membres sont reçus par le Comité directeur local aprés demande des interessés.

Tous les membres sont autorisés à prendre la parole et à faire voter des décisions aux réunions de l'association. En plus, ils peuvent, dans les réunions locales, voter et être élus.

Obligation pour les membres de payer la cotisation fixée par l'assemblée des groupes locaux.

Le droit de membre se perd :
par la mort, la sortie ou l'exclusion de l'association.

Peuvent être exclus ceux qui :

1° : ont une mauvaise conduite.

2° : ne payent pas la cotisation pendant un trimestre.

3° : refusent d'obéir à une décision prise à la majorité.

La réunion du groupe local décide de l'exclusion des membres.

Les membres autorisés au vote décident de l'exclusion d'un président ou membre du Comité.

Les votes ont lieu par écrit. La simple majorité décide. A égalité de voix, tirage au sort.

Le vote de vive voix n'est valable que si tout le monde accepte.

Fractionnement des groupes de jeunesse :

Groupe local — Groupe de canton — Groupe de Cercle

Chaque groupe a son président qui est élu pour une année.

Tous les comités directeurs se composent de membres des deux sexes avec droits égaux.

Le Comité directeur du groupe local, élu par la réunion du groupe local, se compose des deux premiers présidents, des deux seconds et des deux secrétaires.

Le Comité directeur de canton, élu par les présidents de groupes locaux, se compose de deux présidents qui sont en même temps membres du Comité directeur du Cercle.

Les Présidents des groupes de districts occupent

dans le Comité directeur du Cercle les places de 1er, 2e et 3e président.

Le droit de décision appartient à la réunion des Comités directeurs des groupes locaux quand ces décisions ne sont pas contraires à celles déjà prises par la réunion des groupes de cercle.

La réunion des groupes de cercles a droit de décision pour des décisions qui ne sont pas contraires à celles déjà prises par la réunion des Comités directeurs des groupes locaux.

A la fin de chaque année une réunion des groupes de Cercles est convoquée ; elle se nomme assemblée générale et examine toutes les affaires.

A la dissolution de l'association la réunion des Comités directeurs des groupes locaux et des groupes de cercles, décide de l'emploi de la fortune de l'association.

STATUTS DU REICHSLANDBUND

Siège et Caractère

A Berlin. Réunion d'associations agricoles et politico-économiques ainsi que des agriculteurs et amis de l'agriculture.

But

Réunion de toutes les personnes intéressées à la conservation et l'expansion de l'agriculture en Allemagne, sans considération d'opinion politique ou religieuse.

Défense des intérêts agricoles dans le domaine de la politique économique et de la culture. Égalité de droits dans tous les domaines. Relèvement de la production agricole par tous les moyens constitutionnels. Représentation proportionnelle de l'agriculture dans toutes les corporations issues des élections publiques.

Membres corporatifs

Sont les associations nommées au § 1, telles que Landbünde, Landesverbande, Bauernschaften, Bauernbünde, Bauernvereine, etc.... qui comprennent les personnes intéressées à l'agriculture dans les pays, provinces et Bezirks.

Entrée et sortie des membres corporatifs.

Entrée seule autorisée par le Comité directeur général si l'association reconnait les statuts du Reichslandbünd. Le Comité directeur général fixe pour cette Association la cotisation et la représentation à l'intérieur de l'organisation.

A considérer aussi comme susceptibles d'être acceptés comme membres corporatifs les associations des employés et ouvriers agricoles.

Membres individuels dans territoires sans membre corporatif

Remplir les conditions suivantes :
Etre allemand et chrétien.
Etre en pleine possession des droits civiques.
Reconnaître les statuts.
Payer la cotisation.

Le droit de membre se perd par la sortie ou l'expulsion. Le sortant doit payer la cotisation pour toute l'année en cours.

Rapports des membres individuels avec le R. L. B.

Les membres individuels sont groupés en sections de pays et de provinces. Leur rapport avec le R. L. B. sont définis par le Règlement.

Cotisations des membres corporatifs

Suivant nécessité du Bureau Central, les cotisations sont fixées par le Comité directeur général.

Cotisations des membres individuels

Ceux-ci payent ou une cotisation volontaire ou celle fixée par les statuts.

La première est plus élevée que la seconde.

La seconde est de 34 % de l'impôt foncier prussien ou 115 Pf. par Ha.

Organes du Reichslandbund

1° : Le Reichslandbund-Tag.

2° : L'Assemblée des représentants.

3° : Le Comité directeur du Bund (C. D. Général et particulier)

4° : La Direction.

Le Reichslandbund-Tag

Tous les ans au mois de février ou première quinzaine de mars à Berlin ou un autre endroit.

Le Comité directeur particulier est chargé de le convoquer.

Le Reichslandbund-Tag décide avec force légale pour tout le B. L. B.

L'Assemblée des représentants

Se compose du Comité directeur général des représentants des membres corporatifs et des représentants des sections de membres individuels.

Deux tiers des représentants doivent appartenir à la petite et moyenne propriété.

Dans ces assemblées sont envoyés deux membres de chaque association. A l'assemblée préliminaire peuvent être envoyés en dehors des représentants sus-nommés :

3 représentants pour la Bavière (rive droite du Rhin)
2 pour le Wurtemberg.
2 pour la Saxe.
1 pour la Rhénanie.
1 pour la Bade.

ainsi que pour les membres corporatifs : 18 représentants.

Chaque représentant a une voix.

Convocation. — Vote

Pour le Comité directeur particulier suivant nécessité, au moins une fois par an au mois de février ou mars.

Décide par simple majorité des voix. A faculté de décision quand au moins un tiers des membres sont présents.

Sphère d'activité de l'assemblée

Élit les représentants du R. L. B. — Gère la fortune du Bund et fixe la rémunération des membres travaillant à titre honorifique pour le Bund.

Vérifie le budget et le vote. Peut vérifier la comptabilité .

Peut prononcer des exclusions de membres corporatifs, prescrire l'exclusion de membres individuels aux diverses sections.

Peut changer les statuts si 2/3 des membres sont pour un changement.

Comité directeur général

Comprend :

1° : 10 Présidents, à titre honorifique.

2° : les autres membres du Comité directeur.

3° : des membres de la direction, payés, élus en principe pour trois ans.

Un représentant de chaque membre corporatif et section.

Sphère d'activité

Direction générale du Bund.

Décisions

Toute décision du Comité Directeur général et du Comité directeur particulier a, pour le Reichslandbund, validité légale.

La simple majorité des membres présents décide. La voix du président est prépondérante.

Comité directeur particulier

Les 10 Présidents.

Les membres de la Direction.

Attributions

Représentation légale du R. L. B. Décide de toutes les mesures qui ne peuvent être ajournées jusqu'à réunion du Comité Directeur général, décision seulement valable si prise à l'unanimité.

Convocations

Le Comité directeur particulier convoque le Comité Directeur général, l'Assemblée des représentants et le Reichslandbund-Tag.

Direction

Les affaires sont réglées par la Direction. Les Directeurs sont liés par contrat.

Dissolution

Le R. L. B. peut être dissout sur décision de l'Assemblée des représentants. La demande doit en être faite par au moins deux tiers des membres corporatifs et sections. Pour la dissolution, il faut une majorité des 3/4 et ratification du Reichslandbund-Tag.

Emploi de la fortune

En cas de dissolution : décide par l'assemblée des représentants.

Landwirtschaftlicheverein fur Rheinpreussen

Pour être complet, il convient de citer encore une association agricole rhénane, indépendante de toute fédération et qui s'occupe uniquement de questions professionnelles, d'élevage et de viticulture.

Il s'agit du « Landwirtschaftlicher Verein für Rheinpreussen », qui a son siège à Bonn, Weberstrasse, 59.

L'Association compte une soixantaine de Sections en Rhénanie et environ 25.000 membres.

L'Organe de l'association « Landwirtschaftliche Zeitschrift fur die Rheinprovinz » est peu répandu.

Renseignements statistiques sur le R. L. B.

1° : *Liste des Associations agricoles dépendant du Reichslandbund*

a) *Associations provenant du « Bund der Landwirte »*

1. — Le Bund der Landwirte de la Prusse Orientale (Ostpreussen) siège à Kônigsberg.

2. — Le Bund der Landwirte de Saxe (Sâchsischer Bauernbund) siège à Freiberg (Saxe).

3. — Le Bund der Landwirte du Hanovre, siège à Hanovre.

4. — Le Bund der Landwirte du Mecklembourg, siège à Mecklembourg.

5. — Le Bund der Landwirte fur die Grenzmark, siège à Schneidemuhl.

6. — La Vereinigung der Landwirte Sachsen-Altenburg, siège à Altenburg.

7. — Le Bund der Landwirte fur Westfalen, siège Hamm i. W.

8. — Le Bund der Landwirte (Mittel und Niederrhein).

Niederrhein, siège à Dienslaken, Bahnhofstr. 12 :
(15.000 membres)

Mittelrhein, siège à Cologne, Makabäerstrasse. 3 :
(22.000 membres)

9. — Le Pfalzer Bauernbund, (ex-Bund der Landwirte du Palatinat avant 1921) 20.000 membres. Organe hebdomadaire : le « Pfalzer Bauernbund » (mai 1921), siège à Kaiserslautern.

10. — Le Hessischer Bauernbund, siège à Darmstadt.

11. — Le Bund der Landwirte fur Oberfranken, siège à Bayreuth.

12. — Le Bund der Landwirte für Ober und Niederbayern, siège à Munich.

13. — Le Bund der Landwirte für Mittelfranken, siège à Nuremberg.

b) *Associations provenant du « Deutscher Landbund ».*

(Le Deutscher Landbund fut créé en 1919 par des agriculteurs mécontents des Bauernvereine et du Bund der Landwirte, qu'ils accusaient d'avoir failli à leur mission paysanne pendant la guerre et d'avoir envoyé en trop petit nombre des représentants paysans à l'Assemblée Nationale de Weimar).

1. — Le Brandenburgischer Landbund, siège à Berlin.

2. — Le Pommerscher Landbund, siège à Stettin.

3. — Le Schlesischer Landbund, siège à Breslau.

4. — Le Thuringer Landbund, siège à Eisenach.

5. — Le Braunschwiger Landbund, siège à Brunswick

6. — Le Landbund Kurhesse, siège à Marburg a/d. Lahn.

7. — Le Bezirksbauernschaft für Nassau (Kreis. Wetzler) siège à Limburg a/d. Lahn.

8. — Le Oldenburger Landbund, siège à Oldenburg.

9. — Le Landbund Provinz Sachsen, siège à Halle.

10. — Le Landbund Anhalt, siège à Cöthen.

11. — Le Landve band Mecklemburgischer Landwi te, siège à Gtastrow.

12. — Le Landwirtschaftliche Verband Meseritz, siège à Meseritz.

13. — Le Badischer Landbund, siège à Karlsruhe.

14. — Le Waldeckischer Landbund, siège à Corbach.

15. — Le Landverband Hanover, siège à Hanover.

16. — L'Oberreinischer Landbund (ex-Bauernverband fur Hünsruck und Nahe, avant mars 1921, siège à Bad-Kreuznach, Mainzerstrasse, 30, 8.000 membres).

17. — Le Verband der Landwirte des Landes Natzebourg, siège à Schönborg.

2° : *Associations du Reichslnadbund intéressant les Territoires occupés* :

a) Le Bund der Landwirte fur Mittel und Niederrhein.

Deux sous-groupements :

Le sous-groupement Mittelrhein a son siège à Cologne (Makabaerstrasse, 3) ; il compte 22.000 membres.

Rheinbach : 530 adhérents.

Düren : 500 adhérents.

Eu kirchen : 700 adhérents.

Schleiden : 1.250 adhérents.

Le sous-groupement Niederrhein a son siège à Diensiaken (Bahnhofstrasse, 12) ; il compte 13.000 membres.

b) Le « *H ssischer Bauernbund* » (ex-Bund der Landwirte de Hesse), 20.000 membres, siège à Darmstadt,

Obergasse, 12. Journal : communications officielles insérées dans la Hessische Landeszeitung de Darmstadt.

En relations avec le « Deutsch Schutz und Stutzbund » de Hambourg et avec le « Jung Deutscher Orden » de Cassel.

2.000 membres à Francfort,

1.500 membres à Darmstadt,

500 membres à Wiesbaden.

Fait une propagande active nationaliste et anti-séparatiste.

Dans le Cercle de Gross-Gerau, le siège de l'association pour le Cercle est à Kônigstadten.

c) L'Oberrheinischer Landbund (ex-Bauernverband für Hunsrück und Nahe) ; 8.000 membres, siège à Bad-Kreuznach, Mainzerstrasse,30. Journal hebdomadaire : « Hunsruck und Nahe » depuis le 1er janvier 1922.

L'Oberrheinischer Landbund a remplacé en mars 1921 le « Bauernverband fur Hunsrück und Nahe », qui s'était fondé en décembre 1920 par fusion de plusieurs associations appartenant au Bund der Landwirte et au Deutscher Landbund, intéressant les Cercles de Kreuznach, Simmern, Birkenfeld, Zell (Buckenbeuren), Meisenheim, Baumholder, (Restkreis St.-Wendel), et dont voici la liste :

La Kreisbauernschaft (ou Freie Bauernschaft) de Kreuznach : 3.000 membres.

Le Hunsrücker Bauernverein (ou Kreisbauernschaft Simmern) 3.500 membres.

Le Birkenfelder Bauernbund : 4.500 adhérents.

Le Kreisgruppe Meisenheim (ex-Bund der Landwirte de Meisenheim) : 2.000 membres.

La Kreisbauernschaft St.-Goar.

La Kreisbauernschaft Baumholder.

La Bauernschaft Buckenbeuren (Cercle de Zell), 300 adhérents.

d) La *Bezirksbauernschaft für Nassau* (Kreis Wetzlar), siège à Limburg a/d. Lahn.

Renseignements statistiques sur les Bauernvereine

Liste des Bauernvereine de l'Allemagne :

1. — Ermländischer Bauernverein, fondé en 1882, siège à Wormditt (8.000 membres, organe mensuel « Ermländischer Bauer.

2. — Posener Bauernverein, fondé en 1919, siège à Posen (3.000 membres, organe hebdomadaire « Bauernbote »).

3. — Schlesischer Bauernverein, fondé en 1881, siège à Breslau (11.000 membres — organe bi-mensuel « der schlesischer Bauer »).

4. — Schleswig Holsteiner Bauernverein, fondé en 1919, siège à Rendsburg (14.000 membres — organe « der Schleswigsche Bauer »).

5. — Mittelseutscher Bauernverein, fondé en 1919, siège à Heiligenstadt (2.500 membres).

6. — Westfälischer Bauernverein, fondé en 1862, siège à Munster i/W. (36.000 membres — organe bi-mensuel : « der Westfälische Bauer »).

7. — Süd Oldenburgischer Landbund (organe « die heimat »).

8. — Mittelrheinischer Nassauischer Bauernverein fondé en 1881, siège à Coblence (10.000 membres — organe mensuel « der Landwirt »).

9. — Kuhrhessische Bauernorganisation, fondée en 1920, siège à Fulda (2.500 membres) — organe « der Landwirt »).

10. — Rheinische Bauernverein, fondé en 1882, siège à Cologne (120.000 membres — organe hebdomadaire « Der Rheinische Bauer »).

11. — Trierischer Bauerverein und Trierischer Winzerverein. Fondés en 1884, siège à Trèves (35.000 membres — organe « Trierische Bauernstimme »).

12. — Mecklemburgische Dorfbund (organe « Mecklemburgischer Bauernfreund »).

13. — Wurtemburgischer Bauernverein, transformé en 1917, siège à Ulm (30.000 membres — organe « der schwabischer Bauernfreund »).

14. — Badischer Bauernverein, fondé en 1885, siège à Fribourg en Brisgau (91.000 membres — organe bi-mensuel : « Vereinsblatt des badischen Bauerverein »).

15. — Hessischer Bauernverein, fondé en 1883, siège à Lorsch, (8.000 membres — organe « der hessische bauer »).

16. — Pfälzer Bauernverein, fondé en 1918, siège à Ludwigshafen (2.500 membres — organe bi-mensuel : « der pfälzische bauer », insère les annonces du « Pfälzer Bauernverein »).

17. — Oberbayerischer bauernverein, fondé en 1903, siège à Munich (25.000 membres — organe hebdomadaire « Bayerisches Bauernblatt » Munchen).

18. — Oberpfälzischer Bauernverein, fondé en 1895, siège à Ratisbonne (25.000 membres — organe hebdomadaire « Bayerisches bauernblatt, Munchen).

19. — Mittelfrankischer Bauernverein, fondé en 1897,

siège à Eichstadt (5.600 membres — organe hebdomadaire « Bayerisches Bauernblatt — Munchen »).

20. — Schwäbischer Bauernverein, fondé en 1894, siège à Augsbourg — 22.000 membres — organe hebdomadaire » Bayerisches Bauernblatt » Munchen).

21. — Niederbayerischer Bauernverein, fondé en 1893, siège à Landshut (16.000 membres — organe hebdomadaire « der Bayerischer Bauer » d'Eggendorf).

22. — Oberfränkischer Bauernverein, fondé en 1894, siège à Bamberg (14.500 membres — organe hebdomadaire « der fränkische bauer » d'Echterhaus).

Les 7 derniers Bauernvereine (nos 16 à 22) de la Liste ci-dessus qui groupent un total de 134.200 membres, se sont réunis en un sous-groupement intitulé « Zentralvorstand der Bayerischen Bauernvereine » dont le siège est à Ratisbonne, et qui dépend de la « Vereinigung der Bauervereine ».

23. — Sud-Oldenburger Bauernverein, siège à Cloppenbourg.

24. — Mecklembourger Bauernverein, siège à Schwérin.

25. — Eislandischer Bauernverein, siège à Meppen.

26. — Kuhrhessischer Bauernvercin, siège à Fulda.

27. — Hohenzollernscher Bauernverein, siège à Fulda.

28. — Bauernverein Grenzmark, siège à Schneidemuhl.

Les Bauernvereine auraient actuellement 760.000 membres en Allemagne et 160.000 en Bavière.

2° *Schéma d'organisation d'un Bauernverein.*

a) Les *organes directeurs* d'un Bauernverein sont les suivants :

1° Le bureau (Vorstand) ;

2° Le Conseil d'administration ;

3° L'assemblée générale (Generalverdammlung) ;

b) Les *organes subordonnés* sont :

1° Le Groupe local (Orstgruppe) pour une localité ;

2° Le groupement cantonal « Burgermeistereibezirksverband » ou « Gauverband » pour le territoire d'une Burgermeisterei ou plusieurs communes ;

3° Le groupement de cercle (Kreisverband) pour le territoire d'un cercle administratif ;

4° Le groupement de district (Bezirksverban) pour plusieurs cercles.

c) Chaque Bauernverein compte un certain nombre :

1° De coopératives agricoles, d'achat et de production (Landwirtschaftliche Bezugs und Absatzgenossenschaften) groupées généralement en une coopérative centrale par Bauernverein. Le contrôle financier de ces coopératives est exercé en général par un organisme nommé « Revizionsverband ».

2° De Caisses ou Banques agricoles (établissements de crédit et de prêt foncier) « Bauerngenossenschaftkassen », et de «Spar und Darlehnkassen» (Caisses d'épargne et de prêt) groupées généralement en une banque centrale pour chaque Bauernverein.

3° D'établissements de toutes sortes dont le nombre et la nature varient suivant les Bauernvereine :

Bureaux de consultations juridiques et d'arbitrage ;

Bureaux d'assurances ;

Offices d'achat et d'essayage d'instruments aratoires, Offices de construct ons agricoles, etc., etc.

3° *Bauernvereine intéressant les Territoires occupés* :

a) Le « *Rheinischer Bauernverein* » :

1° *Généralités.* — Le Rheinischer Bauernverein a été fondé en 1882 à l'image du « Westfälischer Bauernverein » par le Freiherr Clemens Von Loe, de Burg Berghausen près Blatzheim (Cercle de Cologne), qui en est encore le Président.

L'Association jouit d'une très grosse influence dans la région ; elle est patronnée par les gros propriétaires et en particulier par la majeure partie de la noblesse rhénane et mosellane .

Le Rheinischer Bauernverein rayonne sur une grande partie de la région occupée. Il comprend cinq grands Bezirks : Aachen (7 groupes) — Cologne (7 groupes) — Coblenz (6 groupes) et deux bezirks pour la région de Düsseldorf (17 groupes et 7 groupes).

Organes de Presse : Le Rheinischer Bauernverein a fondé une imprimerie à Cologne en 1905 et tire à 60.000, organe hebdomadaire du Rheinischer Bauer, organe mensuel. « das Rheinisches Genossenschaftsblatt ». Organe intermittent : « die Zeitungskorrespondenz des Rheinischer Bauernvereins ».

Coopérative centrale à Cologne. Warenzentrale des Rheinischer Bauernvereins, Côln, Coopératives affiliées : 267.

Banque centrale à Cologne, Altenbergstrasse 10/12, Rheinische Bankgenossenschaftskasse. Possède une caisse d'assurance générale. Banques affiliées : 716.

Revisionsverband (organe de contrôle des coopératives). Verband Rheinischegenossenschaft, Cologne ; contrôle 838 établissements agricoles).

Le Rheinischer Bauernverein a constitué avec le Trierischer Bauernverein un organisme central, un Hauptvorstand de 27 membres, dont 14 appartiennent au Rheinischer Bauernverein et 7 au Trierischer Bauernverein.

b) Le « *Trierischer Bauernverein* » fondé en 1884, siège à Trèves, Glockenstrasse. 35.200 membres. Organe hebdomadaire : « Trierische Bauernstimme », fondé en 1918. (Paulinus Druckerei, G. m. b. H. ; Trier).

Le « Trierischer Bauernverein » a été fondé en 1884 par le Kaplan Dasbach, de Trèves, Député, à la suite d'une scission des paysans de la région de Trèves, du Hunsrück et de la Hahe (petits propriétaires) d'avec le reste des paysans du « Rheinischer Bauernverein », (groupés en de grandes exploitations).

Coopérative agricole à Trèves : Landwirtschaftliche Bezugs und Absatzgenossenschaft des Trierischen Bauernvereins, Trier. Coopératives affiliées : 211.

Banque centrale à Trèves. Banque affiliées : 430.

Revisionsverband (organe de contrôle des coopératives) Trierischer Revisionsverband, Contrôle 500 établissements agricoles.

Renseignements sur l'activité du Trierischer Bauernverein dans quelques localités rhénanes :

Cercle de Kreuznach : Bureau à Kreuznach, Salinenstrasse 20.

Une Banque de prêt à Kreuznach, au Central Hôtel, Salinenstrasse.

Cercle de Wittlich : Environ 70 groupes locaux, plus de 3.000 adhérents.

Cercle de Daun : 7 groupes locaux, plus de 250 adhérents.

Cercle de Prum : 3.000 adhérents.

c) Le « *Hessischer Bauernverein* », fondé en 1883, siège à Lorsch (Hesse) 7.750 membres. Organe « der hessische Bauer ».

Son activité s'étend sur les trois provinces Rheinhessen Oberhessen, et Strakenburg, de l'état libre de Hesse (4.000 membres dans les Cercles de Bingen et Alzey).

Coopérative centrale : Landwirtschaftliche Ein und Verkaufsgenossenschaft, Lorsch. Coopératives affiliées : 875.

Revisionsverband : Genossenschaft verband des hessischen Bauernverein (Lorsch). Contrôle 25 établissements agricoles. Renseignements sur l'activité du Hessischer Bauernverein dans quelques localités hessoises :

d) Le « *Mittelrheinischer Nassauischer Bauernverein* » fondé en 1881, siège à Coblence. 9.400 membres. Organe mensuel : « der landwirt ».

Son activité s'étend sur une partie de la province prusienne de Hesse-Nassau et sur une partie du district de Coblence (100 membres dans le Cercle de St-Goar). Coopérative centrale à Coblence. — Coopératives affiliées : 130.

Banque centrale à Coblence. Banques affiliées : 60.

Revisionsverband : Mittelrheingenossenschaftverband

Contrôle 161 établissements agricoles.

Renseignements statistiques sur la Freie Bauernschaft

Organisation :

a) Organe directeur : *Gesant Freie Bauernschaft.* 62.508 membres. Siège central pour toute la Freie Bauernschaft à Kaiserslautern.

Le Comité central comprend :

Journal : le « Freier Bauer », quotidien depuis le 1er octobre 1921.

15 membres ..... (5 du Palatinat.
(5 de la Sarre
(4 de la Hesse.
(1 du Hunsrück.

14 bureaux (6 en Palatinat.
(4 en Sarre.
(2 en Hesse.
(2 en Hunsrück.

32 employés ..... (16 en Palatinat. (((8 en Sarre ((4 en Hesse. (4 en Hunsrcük.

Établissements ..... (Section de marchandises à Thaleischweiler (Cercle de Pirmasens). (Société de vente et d'achat à Sarrebruck. (Section d'organisation et 2 sections économiques à Ludwigshafen.

b) *Quatre directions subordonnées*, divisées chacune en Bezirks et en Ortsgruppen :

1. — *Sarre* : Siège à Sarrebruck. 206 Groupes, 15.410 membres.

2. — *Vereinigte Freie Rheinhessische Bauernschaft.* Hesse Rhénane. Siège à Mayence. 14.663 membres et 127 groupes. Journal bi-hebdomadaire depuis mai 1921 (hebdomadaire avant) : « Freier Hessen Bauer. »

Comité directeur de 15 membres.

Deux bureaux : à Mayence, à Gonsenheim.

Quatorze secteurs : à Worms, Osthofen, Guntersblum, Monsheim, Oppenheim, Sprendlingen, Alzey, Bingen, Mainz, Neu-Ulm, Ingenheim, Flesheim, Wôllstein.

A la tête de chaque secteur, un Bezirksleiter avec un suppléant.

La V.F.R.B. a été fondée à Alzey le 2 février 1921 pour toute la Hesse rhénane par la fusion des :

Landwirtschaftlicher Vereine ;

Freie Bauernschaft ;

Hessischer Bauernverein (en partie).

Hessischer Bauernbund (en partie).

3° *Hunsrück* : 105 Groupes : 3.509 membres. Siège à Hameskel.

4° *Palatinat* : Siège à Kaiserslautern. 388 groupes avec 28.920 membres.

Se divise en 4 Bezirks :

Nordpfalz à Rockenhausen. Président : Gass. Secrétaire Haas, que nous connaissons déjà.

Westpfalz à Kusel.

Vorderpfalz à Grossbockenheim.

Sudpfalz à Rohrback.

Coopératives Agricoles
(Landwirtschaftliche Genossenschaften)

A) *Généralités* :

1° Les Coopératives agricoles peuvent être de plusieurs sortes : d'épargne et de prêt, d'achat et de vente, laiteries, etc...

Sur 40.000 coopératives qui existent en Allemagne, 32.000 sont des coopératives agricoles, parmi lesquelles 90 environ sont des coopératives centrales (Zentralgenossenschaften), 18.300 des coopératives d'épargne et de prêt (Spar und Darlehngenossenschaften), 3.400 des laiteries, etc...

2° Les coopératives agricoles de l'Allemagne sont groupées en *deux vastes organisations* :

1° Le *Reichsverband der deutschen Landwirtschaftsgenossenschaften* qui groupe 21.000 coopératives, soit les 2/3 des coopératives agricoles, et qui constitue le plus vaste groupement corporatif du monde entier (protestant, crédit par l'association).

Fondé en 1883, à Darmstad. Siège à Berlin depuis 1913.

Les coopératives du R.L.B., bien qu'autonomes, se rapprochent de ce type.

2° Le « *Général Verband landlicher Genossenschaften* » ou Coopératives Raiffeisen, qui a été fondé en 1877

à Neuwied par le Bourgmestre Raiffeisen et qui siège à Berlin actuellement.

La Société Raiffeisen sert d'intermédia re dans toutes les relations d'intérêts à la campagne (placements, prêts, chèques, etc...) elle agit également dans un sens intellectuel par des conférences sur la culture moderne et sur le développement des idées sociales et religieuses. (Catholique, crédit personnel).

La Société Raiffeisen comprend 6.000 groupes locaux, dont 237 en Mecklembourg; un Bureau central de renseignements pour le Mecklembourg est installé à Schwerin, Lubeckerstrasse 2.

Les coopératives du B.V., bien qu'autonomes, se rapprochent beaucoup de ce type.

Ces deux groupements corporatifs (Reichsverband et Raiffeisen)se sontfédérés en 1903 et se sont à nouveau séparés en 1915.

B. — *Territoires occupés* :

1° Dépendant du « *Reichverband der deutschen Landwirtschaftsgenossenschaften* » :

a) Le « Verband Rheinischer Genossenschaften », Cologne. 860 coopératives, uni au Reinischer Bauernverein.

b) Le « Genossenschaftsverband beim Trierischen Trèves. 430 coopératives, uni au Trierischer Bauernverein. Établissements à Minheim, 60 Sociétaires et à Piesport 755 (Cercle de Wittlich).

c) Le « Verband Rheinpreussichen Landwirtschaftlicher Genossenschaften », Bonn, 490 coopératives.

2° Dépend du « *Général Verband landlicher Raiffeisen Genossenschaften* » :

Le « Verband ländlicher Raiffeisen Genossenschaften, *Coblence*, 580 coopératives.

C. — *Palatinat.*

Historique :

La première caisse de crédit agricole (Vorschussverein) a été fondé en Palatinat en 1860 et la première coopérative agricole (Konsumverein) en 1870.

Actuellement les caisses de Crédit agricole et les coopératives du Palatinat sont groupées en deux puissantes organisations par analogie avec le reste de l'Empire :

1° Le « *Verband Pfalzischer Landwirtschaftlischer Genossenschaften*

2° Le « *Verband der Raiffensen Genossenschaften in Pfalz. Hessen-Baden.* »

D'autre part, la « *Verkaufstelle des Reichslandbundes G.m.b.h. Geschafteslle Mannheim* » a un bureau à Kaiserslautern et des Lagerhaus à Alsenz, Bergzabern, Dreisen, Lauterecken, Ludwigshafen, Neuhemsbach et Odernheim am Glan.

Verband Pfalzischer Landwirtschafticher Genossenschaften

Fondé en 1882, ce Verband compte aujourd'hui en Palatinat :

485 Genossenschaften affiliées.

2 Zentralgenossenschaften (Neustadt. Deux Ponts).

1 Geldzentrale.

1 Bank, la « Pfälzische Landwirtschaftsbank de Landau.

1 Warenzentrale. Neustadt.

Les Genossenschaften affiliées représentent environ 50.000 membres, se répartissant en :

170 Landwirtschaftliche Konsumvereine,

278 Spar und Darlehnkassen,

plus un certain nombre de Winzergenossenschaften, Draschgenossenschaften. Elektrizitâtsgenossenschaften, Milchgenossenschaften, Obstverwertungsgenossenschaften, Pferdezuchtgenossenschaften.

En 1921, la Section « Marchandise » a vendu 330.000 Qx. de produits divers, dont 116.000 Qx. d'engrais chimiques, et avec un capital de 399.000 Mks., un mouvement de fonds de 154.265.232 Marks, a réalisé un bénéfice net de 84.700 Mks.

D'autre part, également en 1920 la « *Pfalzische Landwirtschaftsbank de Landau* » avec un capital de 1.134.000 Mks. et un mouvement de fonds de un milliard 215 millions a réalisé un bénéfice net de 91.590 Mks.

Toutefois, dans l'actif de cette Banque figurent 8 millions d'emprunt de guerre décomptés probablement à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 1920 les sommes prêtées s'élevaient à 450 millions et les sommes reçues en dépôt à 135 millions.

II. — *Verband der Raiffeisen Genossenschaft in Pfalz-Hesse-Baden*

Le premier Raiffeisensverein a été fondé en Palatinat en 1895. Ces coopératives et caisses de Crédit sont actuellement au nombre de 295 dans la Province

et ne forment qu'un seul Bezirk avec la Hesse et le Grand Duché de Bade. Ce groupement a son siège à Ludwigshafen.

Si l'on considère réunis ces deux groupements de « Genossenchaften » on constate qu'avec un total de 650 *communes* il existe en Palatinat 780 coopératives ou caisses de crédit agricole. Éffectivement dans la plupart des villages il existe une Coopérative et une Caisse d'Épargne et de crédit. Ce développement considérable du mouvement coopératif tient à ce que le Palatinat est un pays de petite propriété.

Coopératives agricoles dans le Cercle de Rockenhausen

Il y a dans le Cercle :

38		filiales de la Sparu. Darlehnkassen-verein avec.....	1.876 membres
24	—	des Konsumvereine	1.247 —
1	—	des Raiffeisenvereine	53 —
3	—	Reichslandbund	397 —
		Soit au total	3.573 membres

Vu : Vu :

Strasbourg, le 11 mars 1923. Strasbourg, le 15 mars 1923

Le Président de la Thèse : *Le Doyen de la Faculté* :

P. GEMAHLING. R. BEUDANT.

Vu et permis d'Imprimer :

Strasbourg, le 15 mars 192[illegible]

Le Recteur de l'Académie

Président du Conseil de l'Université :

J. CHARLÉTY.

BIBLIOGRAPHIE

I. — *Ouvrages Généraux*

Ch. GIDE. — Économie politique (Paris. Tenin 1920).

GIDE et RIST. — Histoire des Doctrines Économiques (Paris. Tenin 1920).

ESMEIN. — Histoire du Droit Français (Paris. Tenin 1921)

Otto Von GIERKE. — Les Théories Politiques du Moyen-Age. Traduit par Jean de PANGE (Paris. Tenin 1914).

Ministère de la Guerre. État-Major de l'Armée. 2e Bureau.

a) Notice descriptive et statistique sur le Palatinat Bavarois. (Bordeaux. Delmas 1914).

b) Notice supplémentaire sur le Palatinat Bavarois. (Bordeaux, Delmas 1914).

Bulletin du Palatinat. — (Imprimerie du Q.G. de la 8e Armée) 1919.

Blondel. — Études sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire (en particulier l'Association dans la vie rurale du peuple allemand, de Ch. Brouilhet, 1897).

II. — *Périodiques et Publications*

Bulletin de l'Empire allemand (Reichsgesetzblatt).

Journaux allemands (Freier Bauer
(Pfalzerbauernbund
(Pfalzerbauernstimme

Journal Officiel Bavarois (Bayerische Staat Zeitung).

Pflug. — Brochure sur la Freie Bauernschaft.

Statuts et Programmes des divers Syndicats Paysans.

III. — *Documents de la Haute Commission Interalliée des Territoires Rhénans*

a) Archives du Haut Commissariat Français. Coblence.

b) Archives de la Délégation Supérieure. Spire.

c) Archives de la Délégation de Cercle. Rockenhausen.

IV. — *Sources Verbales*

Conversations avec les Paysans du Cercle et leurs dirigeants.

Réunions Paysannes dans le Cercle.

TABLE DES MATIERES

Pages

Introduction 7

I^ere PARTIE. — LE MILIEU

SECTION I

Renseignements Géographiques. — Aspect Général du Pays 12

SECTION II

La Population 15
Chapitre I. — Le particularisme Palatin 15
Chapitre II. — La Population paysanne du Cercle 26
1° Renseignements généraux 26
2° La population paysanne 27

SECTION III

Ressources et Productions 33
Chapitre I. — L'exploitation agricole 33
Chapitre II. — La Culture 33
1° Le personnel et les animaux 37
2° Nourriture des animaux 37
3° La Culture 39
4° Les engrais 39
5° Rendement moyen 41

Chapitre III. — Les ressources 41
Chapitre IV. — Le domestique et l'ouvrier agricole 42
Chapitre V. — L'élevage moderne (L'École d'Agriculture d'Alsenz) 45

2e PARTIE

L'Évolution des Syndicats Paysans de 1914 à 1923 48
Chapitre I. — La situation avant la guerre, en 1914 . 49
Statuts du Bund der Landwirte 49

CHAPITRE II. — La période de Guerre 55
Le Kommunal Verband 56
La taxation 59
Les fraudes 60
Le Pfälzer Bauernverein 62
CHAPITRE III. — La période de l'armistice 62
Les principes de Pflug et la Freie Bauernschaft.... 68
CHAPITRE IV. — Du traité de Paix à la Grève de livraison d'Avril 1920..... 80
Statuts de la F.B. 83
La grève du lait..... 87
CHAPITRE V. — D'avril 20 à la Grève de livraison de janvier 1921 89
La grève du lait..... 94
CHAPITRE VI. — De février 1921 à la Grève de livraison de mai 1922 96
Programme de la F.B. 100
Le Pfälzerbauernbund 102
La grève du lait..... 103
CHAPITRE VII. — De mai 1922 à mars 1923..... 107
CHAPITRE VIII. — Les Groupes de Jeunesse de la Freie Bauernschaft 111

3e PARTIE

La situation actuelle 111
CHAPITRE I. — Généralités 111
CHAPITRE II. — Le Reichslandbund..... 113
Le Pfälzer Bauernbund en Palatinat..... 116
Le Pfälzer Bauernbund dans le Cercle 117
CHAPITRE III. — Les Bauernvereine 118
Le Pfälzerbauernverein 122
Le Pfälzerbauernverein dans le Cercle 127
CHAPITRE IV. — La Freie Bauernschaft, Généralités .. 127
La F.B. dans le Palatinat..... 128
La F.B. dans le Cercle de Rockenhausen 131
CHAPITRE V. — Les producteurs non-syndiqués dans le Cercle de Rockenhausen 135

CONCLUSION

CHAPITRE I. — Les conséquences qui paraissent certaines.....
CHAPITRE II. — Les conséquences possibles 135
CHAPITRE III. — Les Syndicats de producteurs agricoles et la France..... 139
Résumé 141

ANNEXES

Carte du Cercle de Rockenhausen 142
Carte du Palatinat et environs..... 142
Statuts de la F.B. (septembre 1921) 143
Statuts du Pf.B.B. 150
Statuts du Pf.B.V..... 157
Statuts de la F.B. (Groupe de Jeunesse) 158
Statuts du R.L.B. 161
Landwirtschaftliche Verein für Rheinpreussen 167
Renseignements statistiques sur le R.L.B. 168
— — sur le B.V. 173
— — sur le F.B. 180
Coopératives agricoles..... 183
Bibliographie..... 188